

---

# TRIBUNAL CRIMINEL ET SPECIAL

DU

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

---

## ACTE D'ACCUSATION.

**L**E commissaire du Gouvernement, accusateur public près le tribunal criminel et spécial du département de la Seine :

Après avoir examiné toutes les pièces du procès instruit par le citoyen Thuriot, l'un des juges du tribunal criminel du département de la Seine, nommé par ordonnance du président dudit tribunal, en date du seize ventôse dernier.

Contre Georges Cadoudal, âgé de de trente-cinq ans, s'étant dit d'abord natif de Brech, et ensuite de Vannes, département du Morbihan, sans état, sans domicile en France, logé,

lors de son arrestation , à Paris , rue et montagne Sainte-Généviève , N.º 32.

Athanaze-Hyacinthe-Bouvet de Lozier , âgé de trente-cinq ans , natif de Paris , propriétaire , demeurant à Cergy , département de Seine-et-Oise , et à Paris , rue Saint-Sauveur N.º 36.

François-Louis Rusillion , âgé de cinquante-deux ans , natif d'Yverdon , canton de Léman , ex-militaire , demeurant à Yverdon , et logé lors de son arrestation ; à Paris , rue du Mûrier-Saint-Victor , N.º 12.

Étienne-François Rochelle , âgé de trente-six ans , natif de Paris , sans état et sans domicile en France , lors de son arrestation logé à Paris , rue du Mûrier-Saint-Victor , N.º 12.

Armand-François-Heraclius Polignac , âgé de trente-un ans , établi en Russie , natif de Paris , sans domicile en France , logé lors de son arrestation , à Paris , rue Saint-Denis , N.º 29.

Jules-Armand-Auguste Polignac , âgé de vingt-trois ans et demi , sans domicile en France , et logé lors de son arrestation , à Paris , rue des Quatre-Fils , N.º 8.

Abraham-Charles-Augustin d'Hozier , âgé de vingt-huit ans et demi , sans état , domicilié à Paris , vieille rue du Temple , N.º 738 , et

logé , lors de son arrestation , rue Saint-Martin , N.º 60.

Charles-François de Rivière , âgé de trente-neuf ans , natif de la Ferté , département du Cher , se disant colonel au service de Portugal , sans domicile en France , logé lors de son arrestation , à Paris , rue des Quatre-Fils , N.º 8.

Louis Ducorps , âgé de quarante-six ans , natif de Saint-Piat , canton de Maintenon , département d'Eure-et-Loire , se disant homme de confiance , demeurant à Aumale , département de la Seine-Inférieure.

Louis Lérissant , âgé de vingt-six ans , natif de Vannes , département du Morbihan , ex-commis négociant , demeurant à Paris , cul-de-sac de la Corderie , N.º 41 , division de la Butte-des-Moulins.

Louis Picot , âgé de vingt-huit ans , natif de Josselin , département du Morbihan , se disant postillon , sans domicile en France , logé lors de son arrestation , à Paris , rue du Puits-l'Hermite , N.º 8.

Victor-Couchery , âgé de trente-deux ans , natif de Besançon , département du Doubs , ex-employé , demeurant à Paris , vieille rue Saint-Marc , N.º 14.

( 4 )

Henri-Odille-Pierre-Jean Rolland , âgé de quarante-cinq ans , natif de Dieppe , département de la Seine-Inférieure , intéressé dans l'entreprise des équipages militaires de l'armée des côtes , demeurant à Paris , rue de la loi , N<sup>o</sup>. 152 , maison du Cercle .

Frédéric Lajolais , âgé de trente-neuf ans , natif de Wissembourg , département du Bas-Rhin , ex-général de brigade , demeurant ordinairement à Strasbourg , grande rue , N<sup>o</sup>. 6 , logé lors de son arrestation , à Paris , rue Culture-Sainte-Catherine , N<sup>o</sup>. 525 .

Jean-Victor Moreau , âgé de quarante ans , natif de Morlaix , département du Finistère , général , demeurant à Paris , rue d'Anjou , faubourg Saint-Honoré , N<sup>o</sup>. 922 .

Pierre David , âgé de cinquante-cinq ans , natif de Lubersac , département de la Corrèze , ex-curé d'Uzerche , demeurant à Paris , rue de Beaune , N<sup>o</sup>. 627 .

Michel Rogèr , âgé de trente-trois ans , natif de Toul , département de la Meurthe , sans état et sans domicile en France , logé lors de son arrestation , à Paris , rue Xaintonge , N<sup>o</sup>. 49 .

Michel Hervé , âgé de cinquante ans , natif de Rennes , département d'Ile-et-Vilaine ,

( 5 )

ancien cordonnier , se disant chaircutier , demeurant à Rennes , rue de la Poissonnerie , N<sup>o</sup>. 20 , et logé lors de son arrestation , à Paris , rue de la Vieille-Draperie , N<sup>o</sup>. 13 .

Claude Lenoble , âgé de quarante-sept ans , natif de Harel , département de l'Aube , se disant commis d'entrepreneur de bâtiments , demeurant à Paris , cul-de-sac Sainte-Marine , en la cité , N<sup>o</sup>. 4 .

Jean-Baptiste Coster , âgé de trente-trois ans , natif d'Épinal , département des Vosges , se disant ancien militaire , sans domicile en France , et logé lors de son arrestation , à Paris , rue Xaintonge , N<sup>o</sup>. 49 .

Yves-Marie-Joseph-Rubin Lagrimaudière , âgé de vingt-sept ans , natif de Rennes , département d'Ile-et-Vilaine , propriétaire , sans domicile connu en France , arrêté à Paris , rue du Bac , maison de Denand , marchand de vin , N<sup>o</sup>. 642 .

Victor Deville , âgé de trente-un ans , natif de Rouen , département de la Seine-Inférieure , sans état et sans domicile en France , arrêté commune d'Andilly , canton d'Emile-Montmorenci , département de Seine-et-Oise .

Armand-Gaillard , âgé de vingt-neuf ans , natif de Querville , près Rouen , département



de la Seine-Inférieure, sans état et sans domicile en France, arrêté commune de Mériel, canton de l'Île-Adam, département de Seine-et-Oise.

Noël Ducorps, âgé de quarante-deux ans, natif de Saint-Piat, près Maintenon, département d'Eure-et-Loire, domestique, se disant commissionnaire en pierres à feu, demeurant à Saint-Piat, et lors de son arrestation, logé à Aumale, département de la Seine-Inférieure.

Aimé-Augustin-Alexis Joyaut, âgé de vingt-six ans, natif de Lenac, département du Morbihan, sans état et sans domicile en France, logé lors de son arrestation, à Paris, rue Jean-Robert, N<sup>o</sup>. 24.

Nicolas Datry, âgé de trente-quatre ans, natif de Verdun, département de la Meurthe, sans état, demeurant ordinairement à Rennes, et logé lors de son arrestation, à Paris, rue Jean-Robert, N<sup>o</sup>. 24.

Louis-Gabriel-Marie Burban, âgé de vingt-neuf ans, natif de Questamberg, département du Morbihan, sans état, se disant domicilié à Rennes, rue Saint-François, maison d'un vitrier, et logé lors de son arrestation, à Paris, rue Jean-Robert, N<sup>o</sup>. 24.

Guillaume Lemercier, âgé de vingt-six ans, natif de Bignan, département du Morbihan, imprimeur, se disant domicilié à Grand-Champ, même département, arrêté au village de Launay, commune de Mézières, département d'Île-et-Vilaine.

Pierre-Jean Cadudal, âgé de quarante ans, natif du Brech, canton de Pévigné, département du Morbihan, se disant jardinier, et domicilié audit Brech, arrêté au village de Launay, commune de Mézières, département d'Île-et-Vilaine.

Jean Lelan, âgé de vingt-sept ans, natif de Quervignac, canton de Port-Liberté, département du Morbihan, se disant cultivateur, et domicilié à Locle-Marin, même département, arrêté au village de Nocher, canton de Saint-Aubin d'Aubigné, département d'Île-et-Vilaine.

Joseph-Laurent Even, âgé de trente-neuf ans, natif de Callac, département des Côtes-du-Nord, notaire public, demeurant audit lieu de Callac.

Jean Mérille, âgé de vingt-huit ans, natif de Saint-Front, département de l'Orne, propriétaire, résidant au Mans, département de la Sarthe.



Gaston Troche , âgé de vingt-trois ans , natif d'Eu , département de la Seine - Inférieure , horloger , demeurant à Eu.

Ecroués en la maison de justice du Temple , le 22 du présent mois , en vertu de mandats d'arrêt décernés le même jour.

Comme prévenus de délit prévu par l'article 612 de la loi du 3 brumaire an 4.

Contre Michel-Joseph-Pierre Troche , âgé d'environ 58 ans , natif de Londinières , département de la Seine-inférieure , canton de Neufchâtel , marchand horloger , et président du tribunal de commerce de la ville d'Eu , domicilié en ladite ville d'Eu.

Pierre Monnier , âgé de 37 ans , natif de Criquiers , département de la Seine-Inférieure , maître de pension , demeurant à Aumale , même département.

Marie - Anne Collasse , femme de Pierre Monnier , âgée de 35 ans , native de Rouen , département de la Seine-Inférieure , maîtresse de pension , demeurant à Aumale , même département.

Jean-Baptiste Denand , âgé de 48 ans , natif de Bougainville , département de la Somme , marchand de vin , demeurant à Paris , rue du Bac , n<sup>o</sup>. 642.

Sophie Duval , femme de Jean-Baptiste Denand , âgée de 54 ans , native de Deuil , département de Seine-et-Oise , marchande de vin , demeurant à Paris , rue du Bac , n<sup>o</sup>. 642.

Jacques Verdet , âgé de 48 ans , natif de Vaucouleurs , département de la Meuse , employé à la liquidation générale de la dette publique , demeurant à Paris , rue du Puits-l'Hermitte , division du Jardin-des-Plantes , n<sup>o</sup>. 8.

Catherine-Mélanie Monot Osvalt , femme de Jacques Verdet , employé , âgée de 30 ans , native de Lunéville , département de la Meurthe , demeurant rue du Puits-l'Hermitte , n<sup>o</sup>. 8 , division du Jardin-des-Plantes.

Pierre - Antoine Spin , âgé de 48 ans , entrepreneur de bâtiments , natif de Paris , y demeurant cul-de-sac de la Pompe , n<sup>o</sup>. 2 , division de Bondi.

Marie-Michel Hizay , âgée de 27 ans , native de Paris , ouvrière , demeurant rue neuve Saint-Nicolas , n<sup>o</sup>. 16 , division de Bondi.

Aussi écroués le même jour 22 du présent mois , en ladite maison de justice du Temple , en vertu de mandats d'arrêt dudit jour , comme prévenus de délit prévu par l'article 612 de la loi du 3 brumaire an 4 , et par l'article premier du titre 3 de la seconde partie du code pénal ;

Et contre Pierre-Jean-Baptiste Dubuisson, âgé de 47 ans, natif de Paris, peintre en éventails, demeurant à Paris, rue Jean-Robert, n°. 24.

Madeleine-Sophie Lambotte, femme Dubuisson, âgée de 38 ans, native de Paris, institutrice, demeurant à Paris, rue Jean-Robert, n°. 24.

Marie-Antoine Caron, âgé de 59 ans, natif de Marle, département du Mont-Blanc, marchand parfumeur, demeurant à Paris, rue du Four, faubourg Saint-Germain, n°. 167.

Simon-René Gallais, âgé de 36 ans, natif d'Angers, département de Maine-et-Loire, fripier, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, n°. 60.

Et Jeanne-Aimée-Françoise Guérard, femme Gallais, âgée de 51 ans, native de Héricy, près Fontainebleau, département de Seine-et-Marne, marchande de meubles, demeurante à Paris, rue Saint-Martin, n°. 60.

Pareillement écroués en ladite maison de justice du Temple, le même jour vingt-deux du présent mois, en vertu de mandats d'arrêt décernés ledit jour, comme prévenus de délits prévus par l'article 612 de la loi du 3 brumaire

an 4, par l'article premier du titre 3 de la seconde partie du code pénal, et par les articles 1, 2 et 3 de la loi du 9 ventôse an 12, relative aux recéleurs de Georges et autres brigands.

#### EXPOSE CE QUI SUIVIT :

L'armée de Condé était en Brisgaw, lorsque le gouvernement anglais crut devoir la prendre à sa solde, au mois d'avril 1795.

Pour en diriger le mouvement, Wickham et Craufford se rendent à Mulheim.

A peine y sont-ils, qu'on pense aux moyens de corruption.

La preuve en existe dans une Pièce trouvée à Venise, dans le portefeuille d'Antraigues. Elle est écrite en entier de sa main.

Elle est en tête de la correspondance saisie à Offembourg, dans le chariot de Klinglin, le 2 floréal an 5, envoyée au ministre de la police, par le général Moreau, le 10 vendémiaire an 6, et imprimée par ordre du Gouvernement français.

Suivant cette Pièce, on appelle à Mulheim un ci-devant comte français, habile dans l'art de manier les esprits.

On lui propose de faire sonder les dispo-

sitions du général Pichegru , dont le quartier général est à Altkirch.

L'ex-comte y consent : il se rend à Neufchâtel , et choisit deux personnes qu'il croit susceptibles de faire des démarches , avec discrétion et intelligence.

Ces deux personnes partent le 13 août : elles ont de la peine à joindre Pichegru : les obstacles sont toujours renaissants... Enfin , une d'elles saisit une occasion , lui parle d'un objet indifférent , puis lui dit qu'elle a quelque chose à lui communiquer , de la part du prince de Condé.

Pichegru la conduit dans un cabinet reculé , et étant tête-à-tête , lui dit : expliquez-vous ; que me veut monseigneur le prince de Condé ?

La personne hésite et balbutie. Rassurez-vous , lui dit Pichegru ; je pense comme M. le prince de Condé. Que veut-il de moi ?

La réponse est facile à deviner ; mais la personne n'avait pas d'instructions par écrit à communiquer. Pichegru ne veut pas s'expliquer.

Il assigne un rendez-vous à trois jours , au quartier-général , à heure fixe.

Le ci-devant prince de Condé , investi de tous pouvoirs , par le Prétendant , avait trans-

mis à l'ex-comte ceux nécessaires pour entamer une négociation avec Pichegru.

Cet ex-comte lui écrit une lettre , dans laquelle il emploie tous les moyens possibles pour intéresser son orgueil.

Il lui parle de la reconnaissance du Prétendant ;

De l'intention de le nommer maréchal de France et gouverneur d'Alsace ;

De lui donner le cordon rouge , le château de Chambor avec son parc , douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens , un million d'argent comptant , deux cent mille livres de rente , un hôtel à Paris , etc. etc. ;

De donner le nom de Pichegru à la commune d'Arbois , de l'exempter de tout impôt pendant quinze ans ;

De confirmer dans leurs grades , tous les officiers de l'armée qu'il commandait ;

D'assurer un traitement à tout commandant de place qui trahirait , et une exemption d'impôt , pour toute ville qui ouvrirait ses portes ;

Il ajoute que le prince de Condé desire qu'il proclame le roi dans ses murs , lui livre la ville d'Huningue , et se réunisse pour marcher sur Paris.



Pichegru , après avoir lu cette lettre , demande une preuve formelle que le ci-devant prince de Condé approuve ce que lui écrit son agent.

La réponse est rapportée à cet agent , qui se rend auprès du ci-devant prince de Condé , pour l'engager à écrire à Pichegru.

La lettre , après beaucoup d'observations , est enfin écrite ; elle assure Pichegru qu'il doit avoir pleine confiance dans les lettres que cet agent lui écrira de sa part.

Pichegru , en l'ouvrant , reconnaît l'écriture et la signature ; il la remet aussitôt au porteur , en lui disant : « J'ai vu la signature , et cela me suffit ; la parole du prince est un gage dont tout français doit se contenter ; reportez-lui sa lettre ».

Il s'ouvre alors sur la communication qui lui a été faite :

« Je ne ferai rien d'incomplet , dit-il , je ne veux pas être le troisième tome de La Fayette et de Dumouriez ; je connais mes moyens , ils sont aussi sûrs que vastes ; ils ont leur racine , non-seulement dans mon armée , mais à Paris , dans la convention , dans les départements , dans les armées des généraux mes collègues , qui pensent comme moi .

» Je ne veux rien faire de partiel , il faut en finir ,

» La France ne peut exister en république , il lui faut un roi , il faut Louis XVIII ; mais il ne faut commencer la contre-révolution , que lorsqu'on sera sûr de l'opérer promptement ; voilà quelle est ma devise .

» Le plan du prince ne mène à rien ; il serait chassé d'Huningue en quatre jours , et je me perdrais en quinze .

» Mon armée est composée de braves gens et de coquins ; il faut séparer les uns des autres , et aider tellement les premiers par une grande démarche , qu'ils n'ayent plus la possibilité de reculer , et ne voyent plus leur salut que dans le succès .

» Pour y parvenir , j'offre de passer le Rhin , où l'on me désignera , à jour et heures fixés , avec une quantité convenue de soldats et d'armes .

» Avant , je mettrai dans les places fortes des officiers sûrs et pensants comme moi .

» Dès que je serai de l'autre côté du Rhin , je proclame le roi , j'arbore le drapeau blanc ; le corps de Condé et l'armée de l'empereur s'unissent à nous ; aussitôt je repasse le Rhin , et je rentre en France .

» Les places fortes seront livrées et gardées au nom du roi par les troupes impériales .

» Réuni à l'armée de Condé, je marche sur-le-champ en avant ; tous mes moyens se développeront alors de toutes parts ; nous marchons sur Paris, et nous irons en quatorze jours ».

La nécessité de faire part aux Autrichiens et de se concerter avec eux, déplait.

On revient aux premières propositions.

Heureusement on ne s'accorde pas.

On se forme facilement l'idée de la conduite que Pichegru doit néanmoins tenir.

Bientôt un armistice facilite les moyens de renouer la correspondance entre lui, ses affidés, le ci-devant prince de Condé et le commissaire anglais Wickham.

Le bureau en est fixé à Offembourg.

Un des agents principaux de ce bureau est arrêté à Strasbourg comme espion. Pichegru s'empresse de le faire relâcher.

De nouvelles propositions lui sont faites. Il rejète celle de livrer Strasbourg ; il fait dire au ci-devant prince de Condé qu'il aime autant que lui le Prétendant, et persiste à demander qu'on lui laisse diriger son armée vers son but.

Une lettre numérotée seize atteste ces faits.

Tout semblait, en effet, se préparer, et Wickham en était si convaincu qu'il ne dor-

rait plus, tant il était occupé de l'espérance du succès.

Il fallait des fonds, on en annonça.

Wickham, qui avait d'abord parlé de cinq-cent mille livres, fit dire au ci-devant prince de Condé, qu'on était résolu d'employer jusqu'à douze millions.

Les lettres numérotées soixante-un et soixante-cinq le portent.

Un incident survient.

Pichegru est dénoncé au directoire.

Il veut se rendre à Paris pour s'expliquer, et profiter de cette circonstance pour connaître l'esprit des sections. Des fonds de Wickham lui sont offerts : il accepte neuf cents louis, en montant en voiture.

La lettre numérotée 162 en dépose.

Arrivé à Paris, sans lui en dire les motifs, on lui offre l'ambassade de Suède ; mais il demande un congé d'un mois, et vient à l'armée du Rhin.

Il a une conférence avec un affidé dont parle la lettre instructive numérotée 186.

Elle est du 16 floréal an 4.

L'adresse est à une tierce personne ; mais elle est réellement pour le ci-devant

prince de Condé, pour Klinglin et Wickham.

« Réjouissez-vous, dit-il ; enfin Pichegru nous est rendu, plus aimable et surtout plus savant que jamais. . . . . J'ai pris le parti de lui faire remettre hier adroitement une lettre par mon gendarme ; un *oui* m'a indiqué le rendez-vous pour ce matin à la campagne : je m'y suis rendu, comme bien vous pensez, de bon matin, et j'ai eu la vive satisfaction de l'embrasser. Notre conférence a été de trois heures : on a beaucoup à dire quand on aime ; et quoique nos affaires de Paris ne soient pas au point où Pichegru et nous tous l'eussions désiré pour les intérêts du Prétendant, vous n'en admirerez pas moins les vastes et sages calculs de Pichegru qui, maintenant, m'a amplement communiqué son plan, et qui a décidément fixé les opérations à entamer.

» J'ai obtenu de Pichegru, vu la haute conséquence de la chose et l'extrême responsabilité qui pèse sur mes écrits, la promesse de rédiger allégoriquement la substance de ce qu'il m'a dit. Peut-être aussi aurais-je un tout petit mot de sa main, ce que je souhaite bien ; en attendant, je vais rendre compte de ce que Pichegru m'a dit.

« A son arrivée à Paris, le directoire lui

a écrit, comptant tirer de lui une réponse à publier, pour montrer qu'il avait sa confiance. Pichegru, au bout de huit jours seulement, répondit d'une si singulière manière, que cet écrit ne fut pas ostensible ; le directoire en fut piqué, et montra son déplaisir à Pichegru qui, loin de s'intimider, prit un ton qui lui en imposa. En général, tous les gouvernants le craignent, parce qu'il a tout Paris bons ou mauvais pour partisans. Pichegru, pendant son séjour, s'est appliqué à connaître à fond l'esprit public ; il y est parvenu, mais il avoue qu'il ne s'attendait pas à le trouver si erroné : généralement tout ce qui n'est pas Jacobin demande le gouvernement d'un seul : les grosses têtes mêmes et le directoire envoient le besoin et le desirent ; mais on est bien divisé sur le choix à faire : la très-grande pluralité ( ce qui étonne Pichegru ) est pour d'Orléans ; Carnot du directoire même, en est le plus zélé partisan. La mère d'Orléans qui est à Paris, et que Pichegru a refusé de voir, a l'air de s'y refuser, disant que son fils serait assassiné le lendemain de sa promotion ; enfin, les gens sensés que Pichegru a vus en grand nombre, conviennent tous qu'il y aurait une guerre civile interminable, si d'Orléans ou le



Grand-Bourgeois ( le Prétendant ) étaient d'abord installés ; elle ajoute aussi qu'il est plus qu'évident pour elle , que le sang coulerait plus fort que jamais , si ce dernier ( le Prétendant ) rentrait sans palliatifs et avec l'intention prononcée de se remettre comme il était. Pichegru assure qu'il faut au Prétendant la plus haute philosophie , pour ne pas heurter les opinions d'un siècle erroné et perverti ; que ce n'est que par le temps que tout peut se rectifier ; qu'il faut sur-tout assurer et pénétrer tout le monde d'un pardon général , sauf à sévir , s'il le faut , quand on sera une fois solidement établi ; toutes ces considérations qui ne sont pas aussi favorables que Pichegru s'y attendait , lui ont fait décidément jeter son plan , qui , à son avis , et à celui des plus zélés pour le Grand-Bourgeois ( le Prétendant ) auquel il l'a communiqué , ne peut être que le seul qui puisse donner tout l'avantage qu'il y a à espérer pour le Grand-Bourgeois ( le Prétendant ) , et déjouer les d'Orléans , qui font nécessairement couler un argent plus immense dans toutes les veines de la grande Cité , argent qui , dit Pichegru , ne peut être fourni que par un étranger , et qu'on devrait tâcher sous main de rendre nul.

» Voici donc ce que Pichegru juge à propos de faire : d'abord les Autrichiens doivent rompre aussitôt la trêve ; attendre les dix jours et pas une minute de plus ; fondre dessus l'ennemi avec une impétuosité aveugle , et telle , qu'elle produise aussitôt des succès marquants ; ne pas cesser de poursuivre ; mettre le Prétendant et les siens dans des positions telles que , si même il était forcé d'agir , les nôtres voyent évidemment qu'ils cherchent à ménager leurs compatriotes ; cela est nécessaire , et battre , si possible , sur tous les points : le résultat de cela sera sur de solides raisons de probabilité qu'à Pichegru , qu'il sera rappelé à la tête de son armée pour arrêter les progrès de l'ennemi. Alors Pichegru demandera une trêve , et les Autrichiens l'accorderont en déclarant qu'ils sont intentionnés de ne traiter qu'avec Pichegru seul. De cette combinaison , dit Pichegru , il résultera un coup de théâtre imprévu , mais qui me paraît , d'après l'assurance avec laquelle Pichegru me l'a dit , calculé avec étendue chez une partie majeure des gouvernants et du directoire même. Ce coup de théâtre sera qu'on appellera Pichegru à la dictature : alors il est évident que toute concurrence de parti cesse. Les d'Orléans seront

joués, et Pichegru, environné d'une confiance illimitée fondée sur l'estime qu'on a de lui, proclamera l'ultimatum de la volonté.

» Il nous est aisé de concevoir que les intérêts du Prétendant seront en très-bonnes mains, et Pichegru, sans doute bienfondé, croit le plan inmanquable ; et comme on le voit, tout dépend maintenant des Autrichiens.

» Pichegru rejète comme absolument nuisibles aux grands intérêts, toutes tentatives partielles qui attireraient des forces énormes et terrassantes, qui n'entraîneraient que des torrents de sang et une scission indéfinie.

» Voilà ce que m'a dit Pichegru dans le premier entretien ; il m'en a promis un second dans peu. Ce sera alors sans doute son allégorie qui amplifiera ce que j'ai dit. Pichegru ne restera pas long-temps chez nous. Il ira chez lui pour voir ce qui s'y passe : je lui ai promis de lui donner les noms de ceux du Jura auxquels il peut sûrement s'adresser. Je le puis ; mais pour être plus sûr de mon fait, il serait prudent que le Bourgeois (le Prétendant) m'en transmette aussi au plutôt. Je tâcherai que Pichegru me donne de ses nouvelles de là ; à cet effet je lui proposerai le chiffre en musique, et il en-

verra ses nouvelles par un agent particulier.

» Pichegru se plaint d'indiscrétion. Le directeur lui a dit que le nommé Bassal, qui était à Bâle, l'avait dénoncé pour être en intelligence avec Condé, et qu'il en avait les pièces probantes en main.

» A Châlons, on lui a tenu d'autres propos. Pichegru ne se loue pas de la discrétion des émigrés. Il trouve aussi que notre manière d'écrire en blanc est très-mauvaise étant très-connue : il m'a conseillé le chiffre.

» Présentez au Grand-Bourgeois (le Prétendant) les sentiments de zèle et de dévouement qui vous sont connus.

» La troupe file vers le Bas-Rhin. La vingt-cinquième demi-brigade, venant de Huningue, passa par ici.

» Que pas un mot de ceci ne transpire des cabinets émigré et autrichien.

» Je n'écris pas directement au premier (Condé), à cause du chiffre que je mets sous le blanc, etc.

» Nous remarquons que la force majeure des nôtres sera à Sambre-et-Meuse, mais attaquez partout. Le général Moreau, que Pichegru dit n'être pas tout à fait de son genre, est allé hier à Trèves pour se concerter avec Jourdan,

que Pichegru dit être fort douteux. Le bruit court que nous avons levé la trêve. Je le voudrais. J'ai oublié de dire que Pichegru m'a assuré qu'il n'a pas encore accepté l'ambassade, etc.

» Pichegru trouve que la mort de Charette et nos succès en Italie font du mal et enflent nos drôles. »

Cette lettre, arrivée dans la nuit du 3 au 4 floréal, est à l'instant copiée et envoyée à Wickham et au Prétendant qui était au camp du ci-devant prince de Condé.

Le commandement avait été confié à Moreau. Cependant, au nom du prétendant, on presse de nouveau Pichegru de livrer Strasbourg.

Sa réponse, qu'on trouve dans la cent quatre-vingt-dix-septième lettre, est que l'influence qu'il a sur les meneurs et sur le directoire, n'est pas de nature à pouvoir oser les porter à abandonner Strasbourg au Prétendant; qu'une ouverture de ce genre lui ôterait évidemment et sans succès la confiance qu'on a en lui, et dont, d'après le plan qu'il a transmis, il ne peut se servir efficacement que lorsqu'il aura le pouvoir en main;

» Que Strasbourg n'est qu'un faible accessoire au résultat qu'il médite; que d'ailleurs

si les Autrichiens poussent vigoureusement et coupent l'armée de manière que Strasbourg reste isolé, il pourra être emporté par la présence seule du Prétendant, et par une suite naturelle des opérations, vu que cette place est dépourvue de tout;

» Qu'à mesure que les succès des Autrichiens seront marquants, il est probable que les individus portés pour le Prétendant, et disséminés maintenant dans Strasbourg, se lieront et formeront un noyau, dont on usera de toutes ses forces pour remplir les vœux du Prétendant, etc. »

Comme la présence de Pichegru à Strasbourg pouvait fortifier les soupçons et nuire aux opérations qu'il avait conseillées, il passe dans le Jura, avec l'intention de tout y disposer pour que Strasbourg en soit au besoin secondé.

Il témoigne le désir de recevoir des fonds. Sur-le-champ on s'adresse à Wickham pour qu'ils soient faits d'une manière ou d'une autre. La deux cent vingt-deuxième lettre s'explique nettement sur ce point.

Le premier prairial, les généraux autrichiens, en exécution de son plan, font déclarer la cessation de l'armistice.



Il se rend à Besançon pour mieux observer les événements.

Tous ses efforts et tout l'or répandu par Wickham ne purent empêcher l'armée du Rhin d'être triomphante jusqu'au commencement de l'an V.

Il avait renoncé à l'ambassade. Au moment de la retraite de l'armée sur le Rhin, il se trouvait encore à portée pour trahir.

Toute la correspondance l'établit.

La pièce numérotée 272, annonce que Wickham a fait passer une lettre et de l'argent à Pichegru ;

Que Pichegru, qui doit aller à Paris, est *pleinement cavé pour les grands coups.*

Pichegru désespérant de recouvrer le commandement de l'armée du Rhin, avait formé le projet de tâcher de s'assurer un autre pouvoir à Paris.

C'est dans cette intention qu'il s'était fait nommer membre du corps législatif.

On sait quel rôle il y joua, combien il fut fidèle à la cause du Prétendant.

On connaît ceux qui étaient arrivés avec les mêmes dispositions.

Personne n'ignore combien ils ont trompé

d'hommes vertueux, et combien ils eussent fait de victimes, si leurs projets eussent été entièrement exécutés.

La journée du dix-huit fructidor sauva la France ; mais malheureusement elle fit verser bien des larmes à l'innocence : et les actes qui la suivirent ne furent pas assez réfléchis.

Plus de quatre mois avant cette journée, Moreau avait dans ses mains les preuves de la trahison de Pichegru, et il avait gardé le silence.

Il l'avait gardé, lorsqu'il voyait l'influence dangereuse que Pichegru exerçait sur le corps législatif.

Instruit par le télégraphe, dans la matinée du 18, des mesures prises par le directoire, et des noms des principaux accusés, il écrivit la lettre suivante :

Au quartier général à Strasbourg,  
le 19 fructidor an 5.

*Le général en chef, au citoyen Barthelemy,  
membre du directoire exécutif.*

Citoyen Directeur,

« Vous vous rappelez sûrement qu'à mon dernier voyage à Bâle, je vous instruisis qu'au

passage du Rhin, nous prîmes un fourgon au général Klinglin, contenant deux ou trois cents lettres de sa correspondance. Celles de Vitterback en faisaient partie ; mais c'étaient les moins conséquentes : beaucoup de ces lettres sont en chiffres, mais nous l'avons trouvé : l'on s'occupe à tout déchiffrer, ce qui est très-long.

» Personne n'y porte son vrai nom ; de sorte que beaucoup de Français qui correspondaient avec Klinglin, Condé, Wickham, d'Engghien et autres, sont difficiles à découvrir. Cependant, nous avons de telles indications, que plusieurs sont déjà connus.

» J'étais décidé à ne donner aucune publicité à cette correspondance, puisque la paix étant présumable, il n'y avait plus de danger pour la république, d'autant que tout cela ne ferait preuve que contre peu de monde, puisque personne n'était nommé.

» *Mais, voyant à la tête des partis qui sont actuellement tant de mal à notre pays, et jouissant, dans une place éminente, de la plus grande confiance, un homme très-compromis dans cette correspondance, et destiné à jouer un grand rôle dans le rappel du Prétendant qu'elle avait pour but, j'ai cru devoir vous*

*en instruire pour que vous ne soyiez pas dupe de son feint républicanisme, que vous puissiez faire éclairer ses démarches et vous opposer aux coups funestes qu'il peut porter à notre pays, puisque la guerre civile ne peut qu'être le but de ses projets.*

» Je vous avoue, citoyen directeur, qu'il m'en coûte infiniment de vous instruire d'une telle trahison, d'autant que celui que je vous fais connaître a été mon ami, et le serait sûrement encore, s'il ne m'était connu.

» Je veux parler du *représentant Pichegru*. Il a été *assez prudent pour ne rien écrire* ; il ne communiquait que verbalement avec ceux qui étaient chargés de la correspondance, qui faisaient part de ses projets, et recevaient les réponses. Il est désigné sous plusieurs noms, entr'autres celui de *Baptiste*. Un chef de brigade, nommé B. qui lui était attaché, et désigné sous le nom de *Coco*, était un des courriers dont il se servait, ainsi que les autres correspondants. Vous devez l'avoir vu assez fréquemment à Bâle.

*Leur grand mouvement devait s'opérer au commencement de la campagne de l'an 4. On comptait sur des revers à mon arrivée à l'armée qui, mécontente d'être battue, de-*

vait redemander son ancien chef, qui alors aurait agi d'après les instructions qu'il aurait reçues.

» Il a dû recevoir 900 louis pour le voyage qu'il fit à Paris, à l'époque de sa démission : de là vint naturellement son refus de l'ambassade de Suède : je soupçonne la famille Lajolais d'être dans cette intrigue.

» Il n'y a que la grande confiance que j'ai en votre patriotisme et en votre sagesse, qui m'a déterminé à vous donner cet avis : *Les preuves en sont plus claires que le jour, mais je doute qu'elles puissent être judiciaires.*

» Je vous prie, citoyen directeur, de vouloir bien m'éclairer de vos avis sur une affaire aussi épineuse. Vous me connaissez assez, pour croire combien a dû me coûter cette confiance : il n'en a pas moins fallu, que *les dangers que courait mon pays pour vous la faire.* Ce secret est entre cinq personnes : les généraux Desaix, Reignier, un de mes aides-de-camp, et un officier chargé de la partie secrète de l'armée, qui suit continuellement les renseignements que donnent les lettres qu'on déchiffre.

» Recevez l'assurance de mon estime distinguée et de mon inviolable attachement. ».

Cette lettre fut croisée par une du Directoire, qui appelait Moreau à Paris.

Voici sa réponse :

Au quartier-général, à . . . . .  
le 24 fructidor an 5.

*Le Général en chef, au Directoire exécutif.*

Citoyens Directeurs,

« Je n'ai reçu que le 22, très tard, et à dix lieues de Strasbourg, votre ordre de me rendre à Paris.

» Il m'a fallu quelques heures pour préparer mon départ, assurer la tranquillité de l'armée, et faire arrêter quelques hommes compromis dans une correspondance intéressante, que je vous remettrai moi-même.

» Je vous envoie ci-joint, une proclamation que j'ai faite, et dont l'effet a été de convertir beaucoup d'incrédules, *et je vous avoue qu'il était difficile de croire que l'homme qui avait rendu de grands services à son pays, et qui n'avait nul intérêt à le trahir, pût se porter à une telle infamie.*

» On me croyait l'ami de Pichegru, et dès long-temps je ne l'estime plus. Vous verrez



que personne n'a été plus compromis que moi ; que tous les projets étaient fondés sur les revers de l'armée que je commandais : son courage a sauvé la République.

Salut et respect,

Suit la proclamation :

Au quartier-général de Strasbourg ,  
le 23 fructidor an 5.

*Le Général en chef, à l'armée du Rhin  
et Moselle.*

« Je reçois à l'instant la proclamation du Directoire exécutif du 18 de ce mois , qui apprend à la France que Pichegru s'est rendu indigne de la confiance qu'il a long-temps inspirée à toute la République , et sur-tout aux armées.

» On m'a également instruit que plusieurs militaires , trop confiants dans le patriotisme de ce représentant , d'après les services qu'il a rendus , doutaient de cette assertion.

» Je dois , à mes frères d'armes , à mes concitoyens , de les instruire de la vérité.

» Il n'est que trop vrai , que Pichegru a trahi la confiance de la France entière.

» J'ai instruit un des membres du Directoire , le 17 de ce mois , qu'il m'était tombé entre les mains , une correspondance avec Condé , et d'autres agents du Prétendant , qui ne me laissait aucun doute sur cette trahison.

» Le Directoire vient de m'appeler à Paris , et desire sûrement des renseignements plus étendus sur cette correspondance.

» Soldats , soyez calmes et sans inquiétudes sur les événements de l'intérieur : croyez que le Gouvernement , en comprimant les royalistes , veillera au maintien de la Constitution républicaine que vous avez juré de défendre. »

Le gouvernement se crut autorisé , en lisant la lettre de Moreau , à l'accuser au moins de trop d'indulgence pour les complots de Pichegru.

Moreau s'en était fait lui-même des reproches , puisqu'il eut l'attention dans sa lettre au directoire de supposer du 17 celle qu'il avait adressée au cit. Barthélemy.

Deux lettres de ce général prouvent qu'il savait bien quelle était l'opinion que le directoire avait dû se former de sa conduite.

La première, au ministre de la police, en date du 10 vendémiaire an 6, est ainsi conçue :

Citoyen ministre,

« En vous remettant les papiers du général Klinglin, chargé de la correspondance secrète de l'armée ennemie, je vous dois quelques détails sur la manière dont ils ont été saisis et sur ma lettre au cit. Barthélemy, que plusieurs personnes ont prétendu écrite après que j'ai eu connaissance des événements du 18 fructidor, et de cette supposition chaque parti a tiré l'induction qu'il lui croyait favorable. J'y répondrai par des faits de la vérité desquels personne ne pourra douter.

« Le 2 floréal, l'armée que je commandais s'empara d'Offembourg environ trois heures après midi.

» Je suivis de très-près les hussards qui y entrèrent les premiers, et j'y trouvai les fourgons de la chancellerie, de la poste, et d'une partie de l'armée ennemie, et les équipages de plusieurs officiers généraux, entr'autres ceux du général Klinglin dont nos soldats se partageaient les dépouilles.

« Je donnai l'ordre de recueillir avec soin

tous les papiers qu'on trouverait. On en chargea un fourgon qui fut conduit le lendemain à Strasbourg sous l'escorte d'un officier.

« Ce ne fut qu'après la ratification des préliminaires de la paix, et quand les cantonnements des troupes furent définitivement réglés avec l'ennemi, qu'on put s'occuper de la vérification des papiers. Ils étaient en très-grande quantité, et dans un désordre inséparable de la manière dont on s'en était emparé.

» Je chargeai de ce travail un officier d'état-major, et personne n'est plus à portée que vous de juger du temps qu'il a fallu pour le triage, saisir les indications que le déguisement des noms rendait très-difficiles, découvrir le chiffre et déchiffrer toutes les lettres : ce dernier objet n'est pas encore achevé.

« Le 17, je chargeai un courrier de retour, de ma lettre du même jour au cit. Barthélemy ; ce courrier partit de Strasbourg le 18 fructidor au matin. Les événements du 18 n'ont été connus dans cette ville que le 22. Il était assez naturel que je m'adressasse à ce directeur, lui ayant déjà parlé de cette correspondance quelques jours avant son départ de Bâle, et ayant eu des relations fréquentes avec lui ou sa légation sur le même objet.

« Jen'ai dû lui parler positivement de ceux qu'inculpait la correspondance du général Klinglin, qu'après en avoir acquis la preuve évidente ; mais je ne pouvais plus m'en dispenser , puisqu'il y avait du danger pour mon pays et qu'il était indispensable de débarrasser l'armée d'une foule d'espions qui instruisaient journellement l'ennemi de la force et des mouvements de l'armée. Vous vous en convaincrez par la situation des troupes, et de nos magasins, que vous trouverez dans ces papiers.

« Salut et fraternité. »

Suit la teneur de la seconde, en date du 27 vendémiaire an 7.

Citoyens directeurs,

« Le ministre de la guerre m'a prévenu officiellement que vous m'avez nommé à l'inspection générale de l'infanterie de l'armée d'Italie ; ce témoignage de votre confiance me fait croire que les préventions que vous avez pu avoir contre moi sont effacées, et j'ose espérer que les calomnies aussi ridicules qu'inconsidérées, répandues dans quelques

journaux contre ma nomination ne feront sur vous nulle impression défavorable.

« Si j'avais resté sans activité de service, j'aurais continué à garder le plus profond silence, mais chargé d'une fonction importante où la confiance est indispensable, je vous dois, citoyens directeurs, quelques détails sur ma conduite aux armées que j'ai commandées. Ils serviront de réponse aux criaileries des hommes dangereux qui ne veulent pas de gouvernement et m'accusent d'être le partisan de Pichegru, parce que je ne l'avais pas dénoncé, tandis que les déclamations des royalistes me reprochent d'avoir été le dénonciateur de celui qu'ils appellent mon instituteur et mon ami.

« Je n'ai jamais été l'élève de Pichegru ; j'étais général de division, et j'avais sous mes ordres vingt-cinq mille hommes de l'armée du nord, lorsqu'il est venu en prendre le commandement pour la campagne de l'an deux. J'ai servi environ huit mois sous ses ordres. Je l'ai remplacé pendant une maladie d'environ trois mois, et je lui ai succédé aux armées du nord et de Rhin et Moselle, pour les campagnes des années 3, 4 et 5. J'ai exécuté ses ordres, quand il a dû m'en donner, mais je



n'ai jamais reçu de ses leçons. *Nous avons été amis , pendant que nous avons défendu la même cause , et nous avons cessé de l'être , quand j'ai eu la preuve qu'il était l'ennemi de la République française.*

» On ne me fera sûrement aucun reproche de ne pas avoir envoyé au gouvernement l'énorme quantité de papiers de l'état-major ennemi, qui furent pris à Offembourg. Je chargeai quelques officiers d'en faire le triage. La correspondance de Klinglin en faisait partie ; mais il fallait un long espace de temps avant qu'on pût y découvrir quelque chose de précis. Presque tout était en chiffre, et sous des noms empruntés. Il ne s'y trouva sous les vrais noms que quelques bateliers du Rhin, qui furent seulement remis sous la surveillance de leur municipalité, pour ne pas effaroucher ceux qui n'étaient pas connus. On en obtint, par promesses et craintes du châtiment, quelques enseignements qui augmentèrent les découvertes.

» Quand le chiffre fut découvert, et qu'on eut rassemblé quelques autres renseignements, *il n'y eut plus de doute de la part qu'y prenaient Pichégru et autres.*

» *Je balançai quelque temps entre l'envoi*

*des pièces au gouvernement, ou seulement de le prévenir de leur existence. S'il s'était agi d'une conspiration contre le sort de l'état, il n'y avait pas à balancer ; mais il n'était ici question que d'un espionnage qui ne traitait que de la situation et des mouvements de l'armée du Rhin. C'était à l'armée seule qu'on pouvait compléter les preuves, découvrir les coupables, et qu'ils devaient recevoir leur châtiment.*

» Dans le courant de la guerre, on a arrêté, jugé et puni plusieurs centaines d'espions, sans que le gouvernement en ait jamais entendu parler. Je me bornai donc, à cause de la qualité de représentant d'un des prévenus, et sur-tout pour l'influence qu'il paraissait avoir, à en écrire à un membre du gouvernement, persuadé que les conseils qu'il me donnerait seraient le résultat de l'opinion de ses collègues.

» Si ma lettre ne fut écrite que le 17 fructidor an 5, et si je n'y annonçai alors que des preuves insuffisantes pour une instruction judiciaire, c'est que le déchiffrement était très-peu avancé, puisqu'il a fallu dans les bureaux du ministère de la police, après un travail continu, plus d'un an pour le compléter.

» Quoique je connusse très-peu Barthélemy,

ne l'ayant vu que deux fois, il était naturel que je m'adressasse à lui, puisqu'il connaissait une partie de cette correspondance.

» On m'a reproché ensuite que l'armée de Rhin et Moselle n'a point fait d'adresse sur les événements antérieurs au 18 fructidor.

» Quoiqu'aucune des armées de la république n'avait pas plus de droit qu'elle de se plaindre des entraves qu'éprouvait la marche du gouvernement, il n'en était pas dont la situation exigeât de la part du chef une conduite plus circonspecte et plus prudente. Il lui était dû plus de quatre mois de solde. L'habillement était dans un dénuement affreux. Elle recevait à peine la moitié des subsistances qui lui appartenaient. La plupart de ses cantonnements en France ne lui procuraient pas pour vivre les ressources du pays conquis.

» On devait craindre avec raison qu'en faisant naître aux soldats l'idée d'une demande collective sur un objet quelconque, il ne devint très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'arrêter le torrent des réclamations qu'ils se seraient crus en droit de faire. Il fallait les disséminer pour assurer leur subsistance et empêcher les insurrections. Il n'y avait de troupes rassemblées que dans les garnisons ; aussi celles

d'Humingue, Brissac, Strasbourg et Landau, s'insurgèrent-elles quelquefois ; mais le patriotisme bien éprouvé de l'armée rendit ces mouvements peu dangereux. Pour les faire cesser, il suffisait de faire comprendre aux soldats les périls auxquels leur insubordination exposait la république.

» Quant à moi, peu au courant de la situation de Paris, où je n'avais aucune correspondance suivie, et ne connaissant les événements que par les feuilles publiques, voie toujours peu sûre dans les moments de trouble, je ne m'occupais que du soin d'améliorer le sort des troupes que vous m'aviez confiées. Un officier supérieur, envoyé à l'armée pour connaître les motifs de son silence, vous confirma ces détails, et vous assura de mon dévouement à la république.

« Je pourrais me dispenser de répondre à quelques imputations calomnieuses dirigées contre ma nomination par un journal signé de trois représentants ; mais peu de mots suffiront pour vous convaincre de la fausseté des faits qu'il avance.

» Très-peu d'officiers-généraux de l'armée avaient des moyens de paraître toujours dans une tenue riche et recherchée. Aucun sur-tout

n'eût été assez imprudent pour afficher le moindre luxe devant des soldats dans la misère la plus affreuse ; mais je puis vous assurer , citoyens directeurs , que tous , et je m'y comprends , ont paru toujours à l'armée en habit militaire et tenue simple à la vérité , mais décente. On n'en vit jamais porter la livrée d'aucun parti , etc. »

Cette lettre , au lieu d'être de nature à dissiper les soupçons contre lui , devait au contraire les fortifier.

Le devoir de Moreau , général de l'armée du Rhin , était d'instruire le Gouvernement , sans aucun retard.

S'il l'eût fait , que de maux il eût évités !

Ce n'est pas encore le moment de s'occuper des motifs de son silence.

Pichegru , déporté par le directoire , trouve le moyen de s'évader de Cayenne , et porte en Angleterre ses sentiments de haine et de vengeance.

Il y est accueilli par le ministère anglais , par les ci-devant princes français , et par leurs agents principaux.

Il ne s'y occupe que des moyens de mettre la France en combustion.

Des pièces d'une correspondance d'Angle-

terre à Paris , et de Paris en Angleterre , saisies au mois de floréal an huit , confiées aux citoyens Chaptal , Emery et Champagny , pour les examiner , le présentent comme écrivain , agissant , et devant jouer un des principaux rôles dans l'exécution des projets de contre-révolution.

C'est à lui qu'il est réservé de commander l'armée royale.

L'analyse imprimée , faite par ces trois conseillers-d'état , ne peut laisser aucun doute.

Sa conduite prouve que la journée du trois nivôse , au lieu d'affaiblir au moins sa résolution , ne lui laissait que le regret d'avoir vu échouer le projet infernal des assassins à la solde de l'Angleterre.

On le vit , peu de temps après , conspirant avec le comité de Bareuth , dont les pièces saisies ont aussi été imprimées.

De retour en Angleterre , on le trouve avec ceux des chefs de la conspiration du trois nivôse , qui avaient échappé au glaive de la loi.

En signant le traité d'Amiens , l'Angleterre n'avait pas renoncé à ses projets.

Les violations les plus marquées en sont une preuve frappante.



Pichegru connaissait la pensée du gouvernement britannique, et celle des ci-devant princes français.

Un nouveau plan arrêté lui avait été confié.

On ne s'était point dissimulé qu'il était impossible de l'exécuter, sans avoir à sa disposition un général français, qui eût long-temps commandé, et qui jouît de l'estime des armées. Il connaissait mieux que personne le caractère du général Moreau : il jète les yeux sur lui.

Il sait que David, son ami, qui possède éminemment l'art de l'intrigue, est à Paris ; il le fait instruire du projet, et de la nécessité d'intéresser Moreau à son exécution.

L'honneur semblait défendre à jamais toute relation entre ces deux généraux. David, qui voit toute l'importance de la réunion et de l'accord, trouve bientôt des prétextes pour écrire et parler, et une réconciliation s'opère.

Vers la fin de brumaire an onze, cet intermédiaire, dont on avait observé les démarches, est arrêté à Calais, au moment où il allait assurer de plus en plus Pichegru des dispositions de Moreau.

Les pièces qui constatent un raccommodement aussi étrange, sont saisies.

Le général Moreau est instruit par une lettre

que cet intermédiaire lui écrit, le 4 frimaire, des prisons de Calais. Il paraît agité, il voudrait faire des démarches ; la politique l'arrête.

Le Gouvernement a les yeux fixés sur Moreau, qui se tait. Il attribue ce silence à l'humiliation d'un aveu, et ne voit, dans la plupart de ses discours indiscrets, que de l'humeur, et un vain mécontentement.

Le moindre rapport avec Pichegru, conspirant ouvertement contre son pays, depuis près de dix ans, suffisait, sans doute, pour le faire arrêter. On le laisse tranquillement jouir des honneurs attachés à son grade, d'une fortune immense, et des bienfaits de la République.

Des déclarations très-précises étaient déjà recueillies ; des brigands soldés par l'Angleterre, partis pour assassiner le premier Consul, avaient été signalés et arrêtés, lorsqu'un nouveau confident est envoyé de Londres, à ce général, par Pichegru : c'est l'ex-général Lajolais.

Ce confident arrive à Paris, lui rend compte des dernières résolutions du gouvernement britannique et des ci-devant princes français, et lui fait connaître les desseins positifs de Pichegru et de ses associés.

Sa réponse ne laisse aucun doute sur sa détermination ; Lajolais la reporte à Londres.

La prompte exécution du plan est arrêtée.

Bientôt trois lignes sont marquées pour le passage des conjurés qui doivent venir d'Angleterre en France , et se rendre à Paris pour la contre-révolution.

Ces trois lignes partent de la falaise de Béville , au pied de laquelle , loin de toute inquiétude et de toute surveillance , les conjurés , transportés par des vaisseaux de guerre anglais , doivent débarquer sans être aperçus , et trouver des hommes corrompus pour les recevoir.

Tout est disposé pour qu'on les accueille dans des stations convenues , et pour que des guides sûrs les conduisent progressivement jusqu'à Paris , où des repaires sont préparés.

Des émissaires tâchent de disposer à un soulèvement dans les départements de l'Ouest.

Des assassins s'en détachent pour s'unir aux conjurés qui doivent se rendre à Paris.

Un premier débarquement s'opère , le 21 août , à l'aide d'un cutter anglais , capitaine Thomas Right.

Georges Cadoudal et Joyaut sont à la tête.

Un second débarquement s'exécute , du 10

au 20 décembre , à l'aide d'un vaisseau anglais de la marine royale , même capitaine.

Coster-Saint-Victor en fait partie.

Le 16 janvier , un troisième débarquement a lieu , toujours au pied de la falaise de Béville , à l'aide du cutter anglais qui avait facilité le premier , et sous la conduite du même capitaine.

Pichegru et Lajolais étaient du nombre des conjurés que l'Angleterre faisait jeter sur les côtes de France.

Georges Cadoudal , Raoul - Gaillard et Joyaut allèrent au-devant.

Un quatrième débarquement devait avoir lieu ; des révélations en avaient instruit.

Le ci-devant comte d'Artois , et des personnes à la présence desquelles les conjurés attachaient une haute importance , devaient en faire partie ; des mesures avaient été prises pour que rien n'échappât. Les vaisseaux furent réellement en vue ; les signaux de reconnaissance furent donnés , mais des vents contraires empêchèrent d'approcher.

Déjà la police avait fait arrêter plusieurs des conjurés.

Des interrogatoires, résultaient les preuves que le Gouvernement britannique voulait le renversement du Gouvernement français, et pour y parvenir, l'assassinat du premier Consul ;

Qu'il avait fourni les poignards, les armes, la poudre, l'or, et tout ce qui pouvait être nécessaire pour livrer la France à des siècles de guerre civile.

Le grand-juge, ministre de la justice, fait son rapport au gouvernement.

La communication officielle en est faite au sénat, au corps législatif et au tribunal.

Une indignation universelle se manifeste.

Le sénat, après avoir pesé dans sa sagesse les circonstances et l'intérêt national, rend le 8 ventôse, un sénatus-consulte, ainsi conçu :

ART. I. Les fonctions de jury seront suspendues pendant le cours de l'an douze et de l'an treize, dans tous les départements de la République, pour le jugement des crimes de trahison, d'attentat contre la personne du premier Consul, et autres contre la sûreté intérieure et extérieure de la République.

II. Des tribunaux criminels seront, à cet effet, organisés conformément aux disposi-

tions de la loi du vingt-trois floréal an dix, sans préjudice du pourvoi en cassation.

III. Le présent sénatus-consulte sera transmis par un message, au gouvernement de la république.

Le lendemain, une loi est rendue contre les receleurs des conjurés.

Elle porte :

ART. I. Le recellement de Georges et des soixante brigands actuellement cachés dans Paris ou les environs, soudoyés par l'Angleterre pour attenter à la vie du premier Consul, et à la sûreté de la République, sera jugé et puni comme le crime principal.

II. Sont receleurs, ceux qui, à dater de la publication de la présente loi, auront sciemment reçu, retiré ou gardé l'un ou plusieurs des individus mentionnés en l'article précédent, à moins qu'ils n'en fassent la déclaration à la police, dans le délai de vingt-quatre heures, à compter du moment où ils les auront reçus, soit que les individus logent encore chez eux, soit qu'ils ne s'y trouvent plus.

III. Ceux qui avant la publication de la présente, auront reçu Pichegru ou les autres individus ci-dessus mentionnés, seront tenus d'en faire la déclaration à la police dans le



délai de 8 jours. Faute de déclaration, ils seront punis de 6 ans de fers.

IV. Ceux qui feront la déclaration dans le susdit délai, ne pourront être poursuivis, ni pour le fait de récellement, ni même pour *infraction aux lois* de police.

La publication de cette loi produisit l'effet qu'on devait en attendre.

La crainte saisit en même temps, et les conjurés, et presque tous ceux qui les recélaient.

On avait les signalements; on arrêta des conjurés dans les rues. Ceux qui furent obligés de changer de retraite, furent suivis et saisis.

Des démarches indiscretes et des révélations firent pénétrer dans des repaires qui n'avaient point été abandonnés.

Les ordres de la police, transmis dans toute la France, et l'envoi de la loi, déterminèrent partout la même surveillance et la même activité.

Pendant qu'on continuait les recherches, le grand juge, ministre de la justice, écrit le 15 ventôse la lettre suivante au commissaire du Gouvernement, accusateur public :

Je vous adresse, citoyen commissaire, les pièces relatives à la conspiration tramée contre la vie du premier Consul, et contre

la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. Je vous charge d'en poursuivre les auteurs et complices, conformément au sénatus-consulte du 8 ventôse présent mois, et de mettre dans ces poursuites, la plus grande activité.

Les pièces sont immédiatement déposées au greffe du tribunal;

Le 16, un juge est nommé pour procéder à l'instruction;

Elle a reçu son complément.

Le commissaire du gouvernement va établir :

- 1°. Que la conspiration est constante :
- 2°. Que le gouvernement anglais en est l'auteur.
- 3°. Que tous les individus écroués, en vertu de mandats d'arrêts, délivrés sur son réquisitoire, sont auteurs ou complices de cette conspiration, ou coupables d'infraction à la loi du 9 ventôse.

#### P R E M I E R P O I N T.

*La conspiration est constante.*

Les preuves de son existence sont si claires, qu'il est impossible qu'elles ne portent pas la conviction dans tous les esprits.

Le commissaire du Gouvernement croit devoir mettre d'abord sous les yeux de la justice, celles qui émanent des déclarations mêmes des individus qu'il accuse.

Georges Cadoudal , commandant en chef des chouans , et dont la présence seule à Paris est une preuve de la conspiration , a dit, le dix-huit ventôse dernier , dans un interrogatoire qu'il a subi devant le juge instructeur :

« Qu'il était venu à Paris dans l'intention d'attaquer le premier Consul ;

» Que son attaque devait être de vive force ;

» Qu'il y avait à Paris une réunion de forces à sa disposition ;

» Que son projet et celui des conjurés , étaient de mettre un Bourbon à la place du premier Consul ;

» Que ce Bourbon était le Prétendant , reconnu par lui et ses adhérents , pour Louis XVIII ;

» Qu'un ci-devant prince devait se trouver à Paris ;

» Que lors de l'attaque , il aurait joué le rôle que ce prince lui aurait assigné ;

» Que le plan avait été conçu et devait être

exécuté d'accord avec les ci-devant princes français ;

» Qu'il avait depuis long-temps les fonds à sa disposition ;

» Qu'il devait attaquer le premier Consul avec des armes pareilles à celles de son escorte et de sa garde ».

Georges Cadoudal avait sans doute encore d'autres aveux à faire ; mais sa déclaration peut-elle laisser des doutes sur la conspiration ?

Rusillion , ex-militaire suisse , a déclaré le 15 ventôse dernier à la préfecture de police , « que c'était Pichegru qui l'avait déterminé à venir de Londres avec lui , et qu'à son regret il s'était réuni pour opérer le renversement du Gouvernement ;

» Qu'il avait tout lieu de croire que c'était avec le ci-devant comte d'Artois , que Pichegru avait préparé tous ses moyens ».

Il a parlé de Moreau et de Georges , comme lui ayant été indiqués pour chefs de la conspiration avec Pichegru.

Il a dit que Lajolais , en arrivant à Londres , avait assuré que Moreau , mécontent du Gouvernement du premier Consul , désirait et voulait aider de tout son pouvoir , à le renverser.

Que depuis son arrivée en France, Pichegru et Georges avaient vu Moreau à Paris.

Il a assuré le 23, « qu'il avait entendu Polignac ( Armand ), Polignac ( Jules ), avec un autre, dire : » Tout va mal, ils ne s'entendent pas ; Moreau ne tient pas parole : il a des vues particulières ; nous avons été trompés.

Il a ajouté « que, d'après tout ce qu'il avait entendu, il estimait que Moreau avait toujours été considéré comme l'homme sur lequel on devait principalement compter et sur lequel on comptait réellement.

» Qu'il semblait qu'il avait à sa disposition une force armée imposante, et beaucoup d'ascendant sur les autorités ».

Bouvet de Lozier, se qualifiant d'adjutant-général de l'armée royale, conduit à la tour du Temple, ne pouvant se dissimuler combien il était coupable, a cherché les moyens de se détruire. Arraché à la mort, un sentiment de retour l'a déterminé à faire au grand-juge, le 14 février dernier, la déclaration suivante :

« C'est un homme qui sort des portes du tombeau, et encore couvert des ombres de la mort, qui demande vengeance de ceux qui par leur perfidie, l'ont jeté, lui et son parti, dans l'abîme où il se trouve,

» Envoyé pour soutenir la cause des Bourbons, il se trouve obligé ou de combattre pour Moreau ou de renoncer à une entreprise qui était l'unique objet de sa mission.

» Je m'explique ;

» Monsieur devait passer en France pour se mettre à la tête du parti royaliste. Moreau promettait de se réunir à la cause des Bourbons.

» Les royalistes rendus en France, Moreau se rétracte, il leur propose de travailler pour lui, et de le faire nommer dictateur.

» L'accusation que je porte contre lui n'est appuyée peut-être que de demi-preuves. Voici les faits, c'est à vous de les apprécier.

» Un général qui a servi sous les ordres de Moreau, Lajolais, je crois, est envoyé par lui aux princes à Londres : Pichegru était l'intermédiaire : Lajolais adhère au nom et de la part de Moreau aux points principaux du plan proposé ; le prince prépare son départ ; le nombre des royalistes en France est augmenté ; et dans les conférences qui ont lieu à Paris, entre Moreau, Pichegru et Georges, le premier manifeste ses intentions, et déclare ne pouvoir agir que pour un dictateur et non pour un roi. De là l'hésitation, la dissension et la perte presque totale du parti royaliste.



» Lajolais était auprès du prince au commencement de janvier de cette année, comme je l'ai appris par Georges. Mais ce que j'ai vu, c'est le 17 janvier, son arrivée à la Poterie, le lendemain de son débarquement avec Pichegru, par la voie de notre correspondance que vous ne connaissez que trop.

» J'ai vu encore le même Lajolais, le 25 ou le 26 janvier, lorsqu'il vint prendre Georges et Pichegru à la voiture où j'étais avec eux boulevard de la Madeleine, pour les conduire à Moreau, qui les attendait à quelques pas de là. Il y eut entre eux, aux Champs-Élisées une conférence qui déjà nous fit présager ce que Moreau proposa ouvertement dans la suivante, qu'il eut avec Pichegru seul ; savoir qu'il n'était pas possible de rétablir le roi ; et il proposa d'être mis à la tête du gouvernement, sous le titre de dictateur, ne laissant ainsi aux royalistes que la chance d'être ses collaborateurs et ses soldats.

» Je ne sais quel poids aura près de vous l'assertion d'un homme arraché depuis une heure à la mort, qu'il s'était donnée lui-même, et qui voit devant lui celle qu'un gouvernement offensé lui réserve ; mais je ne puis rete-

nir le cri du désespoir, et ne pas attaquer l'homme qui m'y réduit.

» Au surplus, vous pourrez trouver des faits conformes à ce que j'avance, dans la suite de ce grand procès, où je suis impliqué ».

Dans un interrogatoire, en date du 30 pluviôse dernier, il a ajouté :

» Qu'il croyait que Moreau et Pichegru entretenaient des correspondances ; et que ce n'était que sur la certitude que Pichegru avait donnée aux princes que Moreau étayerait de tous ses moyens un mouvement en France, qu'on avait vaguement arrêté le plan suivant :

» Le rétablissement des Bourbons ; les conseils travaillés par Pichegru ; un mouvement dans Paris, soutenu de la présence du prince ; une attaque de vive force contre le premier consul ; la présentation du prince aux armées par Moreau, qui d'avance devait avoir préparé tous les esprits ».

Le 20 ventôse aussi dernier, après avoir persisté dans ses déclarations, s'expliquant sur l'attaque de vive force dont il avait parlé, il a dit que l'objet de cette attaque était de s'emparer du gouvernement.

Rochelle ne dissimulant plus qu'il appar-

tenait à la conspiration , a déclaré , le 25 du même mois ,

« Qu'il était venu à Paris avec Lajolais ;

» Qu'on avait prétendu , à Londres , que toutes les armées françaises étaient à la disposition de Moreau ;

» Que tout était arrangé pour mettre les Bourbons sur le trône ;

» Que Bonaparte , lui-même , n'était pas éloigné de cette idée ;

» Que c'était Lajolais qui avait fait ce rapport aux ci-devant comte d'Artois et duc de Berry ;

» Que tout le monde avait été si enchanté , qu'on ne croyait plus éprouver de difficulté , et que si le roi d'Angleterre eût pu , il aurait été du voyage ;

» Que Lajolais lui avait assuré plusieurs fois , à Paris , que le général Moreau était dans les meilleures dispositions pour l'exécution du plan.

Polignac (Armand) , dans un premier interrogatoire , s'était borné à dire que si Georges et les siens étaient à Paris , d'après l'ordre du prince , il n'y aurait rien eu d'entrepris sans que le prince fût arrivé ; et qu'alors il

y aurait eu un engagement personnel et loyal entre le prince , *soutenu de ses partisans* , et le premier consul.

» Qu'ayant vu souvent Pichegru à Londres avec le prince , il imaginait , d'après son retour à la famille des Bourbons , qu'il aurait été avec le prince ; mais que quant à Moreau , il ne le connaissait pas , et qu'il n'avait pas ouï dire qu'il se fût déclaré positivement ».

Il s'est expliqué d'une manière bien plus précise , le 22 ventôse dernier , devant le juge instructeur :

« Lorsque je suis parti cette dernière fois de Londres ( a-t-il dit ) , je savais quels étaient les projets du comte d'Artois.

» Je lui étais trop attaché pour ne pas l'accompagner.

» Son plan était d'arriver en France , de faire proposer au premier consul d'abandonner les rênes du gouvernement , afin qu'il pût en saisir son frère.

» Si le premier consul eût rejeté cette proposition , le comte était décidé à engager une attaque de vive force , pour tâcher de reconquérir les droits qu'il regardait comme appartenants à sa famille.

« Lorsqu'il fut question d'un second dé-

barquement, le comte d'Artois me fit entendre qu'à raison de la confiance qu'il avait en moi, et du zèle que j'avais toujours témoigné, il désirait que j'en fisse partie; c'est ce qui contribua aussi à me déterminer à passer sur le premier bâtiment.

» Je dois vous observer qu'au moment de mon départ, j'ai hautement déclaré que si tous les moyens d'exécution ne portaient pas le cachet de la loyauté, je me retirerais et repasserais en Russie ».

Interpellé de déclarer s'il était à sa connaissance que Georges, Pichegru et Moreau se fussent vus :

Il a répondu : « J'ai su qu'il y avait eu une conférence très-sérieuse à Chaillot, maison n°. 6, où logeait Georges Cadoudal, entre ce dernier, le général Moreau et Pichegru, ex-général.

On m'a assuré que Georges Cadoudal, après différentes ouvertures et explications, avait dit au général Moreau : Si vous voulez, je vous laisserai avec Pichegru, et alors, vous finirez peut-être par vous entendre ;

» Qu'enfin, le résultat n'avait laissé que des incertitudes désagréables, attendu que Georges

Cadoudal et Pichegru paraissaient bien fidèles à la cause du prince, mais que Moreau restait indécis, et faisait soupçonner des idées d'intérêt particulier ».

Polignac ( Jules ), interpellé de déclarer quelles étaient les instructions qui lui avaient été données lorsqu'il était sorti d'Angleterre ?

A répondu : « qu'on ne lui en avait pas remis, mais qu'il ne pouvait dissimuler qu'il avait entendu transpirer quelque chose, par rapport au changement de gouvernement ».

Il est convenu que, deux ou trois mois avant son départ, le ci-devant comte d'Artois lui avait parlé de quelques changements qui devaient arriver dans le gouvernement de France.

Il a soutenu qu'il ne lui avait donné aucun détail sur ces changements, ni sur les motifs qui pouvaient les amener.

Il est convenu qu'il avait vu Georges à Paris, du côté de Sainte-Pélagie.

Il a dit qu'ils avaient parlé ensemble de la manière dont on pouvait rappeler le roi.

» Qu'il lui avait demandé quelle était leur position, et qu'il lui avait répondu qu'elle était toujours bonne.

» Que lui paraissant, ainsi qu'à son frère,



que ce qu'on voulait faire n'était pas aussi noble qu'ils devaient naturellement l'espérer, ils avaient parlé de se retirer en Hollande.

» Invité à expliquer le motif de ses craintes,

» Il a répondu, qu'il soupçonnait qu'au lieu de remplir une mission quelconque relative à un changement de gouvernement, il était question d'agir contre un seul individu, et que c'était le premier consul que le parti de Georges se proposait d'attaquer.

Il a ajouté que Pichegru lui avait dit, que Moreau ne travaillerait pas pour les Bourbons; qu'on ne pouvait le deviner.

Charles d'Hozier a dit, le 21 germinal, qu'il avait bien entendu, dans une conversation tenue chez Georges à Chaillot, ou rue Carême-Prenant, en présence de Villeneuve, St. Hilaire et autres; qu'on pourrait tenter un changement de gouvernement.

Le Mercier est convenu, qu'il savait que le complot avait pour objet de renverser le gouvernement actuel, et de mettre Louis Dix-huit sur le trône.

Le confident intime du ci-devant Comte d'Artois, l'ex-marquis de Rivière, a déclaré, le 16 ventôse dernier,

» Qu'il était venu à Paris pour s'assurer de l'état des choses, et de la situation politique de l'intérieur de la république, afin d'en faire part aux princes qui auraient jugé d'après ses observations, s'il était de leur intérêt de venir en France, ou de rester en Angleterre.

» Qu'en général il avait cru voir en France beaucoup d'égoïsme, d'apathie, et un grand désir de conserver la tranquillité ».

Malgré les efforts de l'art, on voit dans cette déclaration un aveu formel de la conspiration, qui pouvait seule déterminer les princes à désirer savoir si leur intérêt les appelait en France, ou s'ils devaient rester à Londres?

Si Roger dit Loyseau n'a pas aussi fait une déclaration formelle sur la conspiration devant le magistrat chargé d'instruire, il s'est expliqué devant des gendarmes d'élite, qui ont été entendus, et dont les dépositions doivent fixer toute l'attention.

Le sept germinal, Louis Gauchet a déclaré que le premier du même mois, il avait été placé avec Frin, son compagnon d'armes, étant comme lui de garde dans l'intérieur de la tour du Temple, depuis midi jusqu'à quatre

heures du soir, auprès du nommé Roger, prisonnier; que ledit Roger leur avait assuré qu'on lui avait dit que Moreau, Pichegru et Georges étaient les trois principaux chefs de la conspiration actuelle contre le premier consul, et contre la république française; que Moreau devait prendre le commandement de l'armée du camp de Boulogne, et la diriger sur Paris.

» Alexandre Frin a déclaré qu'il avait été mis en faction depuis midi jusqu'à quatre heures auprès du nommé Roger dit Loiseau; que ce dernier lui ayant demandé de quel département il était, il lui avait dit de Maine et Loire; que son camarade, a qui il avait fait la même question, lui avait répondu, d'Ile et Vilaine; qu'il leur avait dit qu'il avait fait la guerre avec les chouans; qu'il avait demandé audit Roger, s'il connaissait Bourmont et Daudigné; qu'après avoir parlé de ce qui s'était passé dans le Morbihan, et dans les départements voisins, ils avaient parlé de la conspiration actuelle; qu'il n'avait pas dissimulé qu'il était un des complices, et leur avait dit, que Moreau, Pichegru et Georges étaient les trois chefs principaux; que le coup porté, Moreau devait aller à Boulogne, se mettre à la tête de l'armée, et la ramener à Paris.

Pierre-Alexandre Leroy a déclaré, qu'il était de garde au temple, le premier germinal; qu'on l'avait mis, à quatre heures du soir, en faction auprès de Roger dit Loiseau; qu'il y était resté jusqu'à huit heures du soir, avec Gilbert et son camarade;

» Que ledit Roger leur avait demandé ce qu'on disait d'eux; que sur leur réponse, il leur avait dit que si le temps n'avait pas été contraire, des ci-devant princes du sang, qui étaient sur une frégate qui devait avoir paru dans les environs de Dieppe, seraient débarqués.

» Que si l'on eût attendu seulement huit jours, le plan eût été exécuté.

Qu'après différentes explications, il avait avoué qu'il savait bien que les trois principaux chefs de la conspiration actuelle étaient Moreau, Pichegru et Georges.

» Que leur intention n'était point de faire de mal à la troupe;

» Que le premier consul aurait été enlevé, conduit en Angleterre, et le Prétendant, Louis XVIII, placé sur le trône.

Urbain Gilbert a déclaré: « Qu'étant de garde à la tour du Temple, le premier germinal, auprès de Roger dit Loiseau, ce

dernier avait dit qu'il était instruit de la conspiration qui venait d'être découverte ; qu'il était un des conjurés ;

Qu'il avait fait faire un habit pour cela, et acheté un cheval trente-cinq louis ;

Que les chefs étaient Pichegru, Moreau et Georges ;

Que le but était d'enlever le premier Consul, de le conduire en Angleterre, et de mettre Monsieur sur le trône ;

Qu'on se servait de Pichegru et de Moreau pour avoir les armées ;

Et que, sur quelques réflexions relatives à Moreau, il avait dit : Oh ! bah ! Moreau n'a jamais été Républicain. »

Dans un interrogatoire subi le 25 germinal dernier, Louis Ducorps, qui servait de guide à Aumale, aux conjurés qui venaient d'Angleterre pour l'exécution du plan, a déclaré : « Qu'il leur avait quelquefois entendu dire, mais secrètement et entre eux, qu'on devait renverser le Gouvernement, et mettre un Bourbon sur le trône.

Léridant, interpellé le 18 ventôse dernier, à la préfecture de police, de dire si

Georges, et les brigands de sa bande qu'il connaissait, ne lui avaient pas fait part du projet d'assassiner le premier Consul ?

A répondu : « Ces messieurs me disaient seulement qu'ils étaient attachés au parti des Bourbons, et qu'ils cherchaient les moyens de les rétablir sur le trône. »

Le 24 pluviôse dernier, Louis Picot a déclaré que : « Les chefs avaient tiré au sort à qui attaquerait le premier Consul ?

Qu'ils voulaient l'enlever, s'ils le rencontraient sur la route de Boulogne ;

Ou l'assassiner en lui présentant une pétition à la parade, ou lorsqu'il irait au spectacle ;

Que c'était pour cela qu'on avait fait faire des uniformes ;

Qu'il y avait des *uniformes de chasseurs, couleur bleue* ;

Qu'il y en avait d'hussards, en vert, chapeau à cornes, avec gances et glands d'argent. »

Le même jour il a dit : Que les chefs avaient fréquemment répété, *dévant lui*, qu'ils étaient fâchés que les princes eussent mis Moreau dans l'affaire.

Interrogé le 24 ventôse, sur la question de savoir : Si tous ceux qui étaient aux ordres de Georges et à sa solde à Paris, pour l'exécu-



tion de son plan, n'avaient pas, comme lui, chacun deux pistolets et un poignard ?

Il a répondu : Je puis au moins l'affirmer pour presque tous.

Dans une déclaration, en date du 10 germinal dernier, Victor Couchery a dit : « Qu'il avait bien à-peu-près connu que Georges et ses gens devaient agir contre le premier Consul. »

Rolland, dans un interrogatoire en date du 29 pluviôse dernier, a dit :

« Je rentrai chez moi vers les dix heures du soir, le jour où Pichegru avait eu avec Moreau la conférence où mon cabriolet l'avait conduit.

Pichegru de retour, me fit alors entendre qu'il avait des projets bien différents de ceux que je lui supposais. Il me dit : Qu'il avait vu les princes en Angleterre ; être chargé de faire à Moreau des ouvertures à cet égard ; avoir causé de cet objet avec lui ; mais que n'étant pas tombés d'accord, il me priait de le voir le lendemain ; de lui demander, déterminément, s'il voulait conduire un mouvement royaliste ; ou, dans le cas contraire, ses gens à lui agissants, s'il voulait s'engager à remettre l'autorité dont il se trouverait investi, en des mains légitimes aussitôt qu'il le pourrait.

Je ne sais si Pichegru s'aperçut de l'effet que produisit sur moi cette ouverture.

J'allais, sans doute, balbutier quelques observations, lorsque réfléchissant qu'un secret de cette nature devait ne pas être impunément contredit, je pris le parti de me retirer sous prétexte de besoin de repos. Certes, il me fut impossible de fermer l'œil de toute la nuit ; j'aperçus le gouffre dans lequel ma confiance m'avait plongé, le danger de faire un pas en avant ou en arrière ; et le jour parut, sans que j'eusse pu prendre une résolution fixe. »

Dans le jour, cependant, il fallut aller faire à Moreau la fameuse ouverture à laquelle je n'osais plus me refuser ; j'espérais, je ne sais pourquoi, que ce général me retirerait d'embarras. Voici à-peu-près la réponse qu'il me fit : Je ne puis me mettre à la tête d'aucun mouvement pour les Bourbons ; ils se sont tous si mal conduits, qu'un essai semblable ne réussirait pas. Si Pichegru fait agir dans un autre sens, et en ce cas je lui ai dit qu'il faudrait que les Consuls et le Gouverneur de Paris disparussent, je crois avoir un parti assez fort dans le Sénat, pour obtenir l'au-

torité ; je m'en servirai aussitôt pour mettre son monde à couvert , ensuite de quoi l'opinion dictera ce qu'il conviendra de faire , mais je ne m'engagerai à rien par écrit. Il me dit en outre dans la conférence , que depuis la première ouverture de Pichegru , il avait parlé à plusieurs de ses amis. »

Lajolais a déclaré , le 27 pluviôse dernier : « Qu'entrant en Angleterre chez Pichegru , il y avait trouvé un Français qui causait avec lui ; que ce Français , sachant qu'il arrivait de France , lui avait demandé des nouvelles ; qu'il lui en avait donné avec assez de négligence ;

Que Couchery , qui était entré en ce moment , lui avait dit qu'il parlait au comte d'Artois ;

Que celui-ci était resté peu de temps ; mais qu'il se rappelait , qu'un moment avant de sortir , et à l'occasion de la France , il lui avait dit : Si nos deux généraux peuvent bien s'entendre , je ne tarderai pas à y arriver ».

» Que Pichegru , revenant du dernier rendez-vous avec Moreau , lui avait paru mécontent , et s'ouvrant un peu , contre son ordinaire , lui avait dit : Il paraît que ce b. . . .-là a aussi

de l'ambition , et qu'il voudrait régner. Eh bien ! je lui souhaite beaucoup de succès ; mais , à mon avis , il n'est pas en état de gouverner la France pendant deux mois. »

Il a ajouté que , « quant à Georges , son but lui avait paru être le rétablissement pur et simple de la monarchie en France.

» Que c'était pour arriver à ce but , qu'il était parti de Londres il y avait plus de six mois ;

» Que , pour réussir dans son projet , il voulait , après avoir assassiné le premier Consul , tuer tout ce qui lui aurait montré de l'opposition ;

» Qu'il avait beaucoup de monde à sa disposition , soit dans Paris , soit dans la Picardie , soit ailleurs ;

» Qu'il avait une valise remplie d'or , sur laquelle il comptait , ainsi que ses affidés , pour l'exécution du plan ; qu'elle avait été enterrée dans le jardin d'une maison de Chaillot ; qu'elle n'avait pas été trouvée , lors de la visite , et qu'elle avait été enlevée deux jours après. »

Le général Moreau est convenu , dans un interrogatoire devant le grand-juge , ministre de la justice , le 29 pluviôse dernier , qu'il y avait quelques mois , Fresnières lui avait dit

qu'une personne qui prétendait l'avoir connu à l'armée, mais qu'il ne connaissait pas, l'avait chargé de lui demander si, à raison de l'oubli et de l'abandon où le laissait le Gouvernement, il ne voulait pas prendre l'engagement avec les princes français, de les servir au premier changement qui pourrait survenir dans le Gouvernement.

Le 9 germinal, il a avoué que Pichegru avait été chez lui, et lui avait parlé des princes et des chances que présentait la descente en Angleterre.

Dans une lettre au premier Consul, datée du Temple, le 17 ventôse, après avoir parlé de Pichegru, il s'exprime ainsi :

« Pendant les deux dernières campagnes d'Allemagne et depuis la paix, il m'a été fait quelquefois des ouvertures assez éloignées, pour savoir s'il était possible de me faire entrer en relation avec les princes français; je trouvais tout cela si ridicule, que je n'y fis pas même de réponse.

« Quant à la conspiration actuelle, je puis vous affirmer également que je suis loin d'y avoir la moindre part, etc.

« Je vous le répète, général; quelque proposition qui m'ait été faite, je l'ai repoussée

par opinion, et regardée comme la plus insigne des folies; et, quand on m'a présenté la chance de la descente en Angleterre comme favorable à un changement de gouvernement, j'ai répondu que le sénat était l'autorité à laquelle tous les Français ne manqueraient pas de se réunir en cas de trouble, et que je serais le premier à me soumettre à ses ordres.

» De pareilles ouvertures faites à moi, particulier isolé, n'ayant voulu conserver nulle relation, ni dans l'armée, dont les neuf dixièmes ont servi sous mes ordres, ni avec aucune autorité constituée, ne pouvaient exiger de ma part qu'un refus: une délation répugnait trop à mon caractère; presque toujours jugée avec sévérité, elle devient odieuse, et imprime un sceau de réprobation sur celui qui s'en est rendu coupable vis-à-vis des personnes à qui on doit de la reconnaissance, ou avec qui on a eu d'anciennes liaisons d'amitié. »

Qui pourrait douter d'une conspiration avouée par ceux mêmes qui avaient intérêt de la contester?

Que l'assassinat du premier Consul dût être le premier acte de l'exécution du plan des



conjurés , c'est un point sur lequel la raison ne permet aucune division.

Quatre témoins entendus devant le magistrat de sûreté du premier arrondissement de Paris , les 12 , 13 , 20 et 30 messidor dernier , se sont d'ailleurs exprimés à cet égard , et en même temps sur le projet de renversement du Gouvernement français , d'une manière bien concordante.

Louis - Augustin Roulier a déclaré « qu'il y avait neuf ans , exerçant son état de tailleur à Rouen , rue Die-Million , il avait connu le nommé Lebourgeois , qui tenait un café dans la même ville , rue Grand-Pont , n<sup>o</sup>. 5 ,

» Que , comme il habitait un très-vilain quartier , Lebourgeois lui avait proposé de venir prendre une chambre chez lui , au deuxième étage ; qu'il y était resté deux ans ; qu'il s'était lié avec Lebourgeois : mais que , comme il y avait chez lui des rassemblements continuels , et que sa maison avait été bientôt notée , il en était sorti , et l'avait perdu de vue ;

« Qu'il y avait environ un an , le citoyen Aubé , curé de son ancienne paroisse d'Alizé , arrivant d'Angleterre , lui avait dit que connaissant parfaitement son état , il pourrait faire de bonnes affaires à Londres en qualité de

tailleur , parce qu'il n'y en avait pas de bons dans cette ville ;

« Qu'il s'était décidé à aller s'y établir avec sa femme et son enfant , après avoir vendu son fonds et son mobilier ; qu'il y était arrivé dans le mois d'août ;

» Qu'un jour du mois de novembre , il avait rencontré , dans une rue , Lebourgeois qui l'avait accosté , et lui avait témoigné sa surprise de le trouver à Londres ;

» Qu'après les compliments d'usage , il avait invité Lebourgeois à venir prendre quelque chose chez lui , et lui avait donné son adresse , et qu'en effet , sept à huit jours après , il était venu dîner avec lui et sa femme ;

« Qu'il n'avait pas parlé cette fois du premier Consul ni du gouvernement ; qu'il lui avait fait beaucoup de questions sur ce qui se passait à Rouen , et sur la manière dont les affaires allaient en France ;

» Que Lebourgeois avait continué de le voir de temps en temps ; qu'un jour il lui avait demandé ce qu'on faisait du petit Bonaparte ; qu'il lui avait répondu qu'il n'en savait rien ; qu'alors Lebourgeois avait ajouté : *Sacré nom d'un Dieu , sous deux mois il*

*sautera, nous devons aller à Paris ; nous le foutons à bas lui et son gouvernement.*

» Qu'un tel propos l'avait fait frémir ; qu'il lui avait observé qu'il avait tort de bâtir de tels châteaux en Espagne ; qu'il ferait mieux de rester tranquille ; que Lebourgeois lui avait répondu : *tu es un foutue bête.*

» Que dès-lors, il avait résolu de s'assurer quels étaient les projets et les complices de Lebourgeois.

» Qu'environ quinze jours après , Lebourgeois était revenu chez lui avec Picot qu'il ne connaissait point, et avec un nommé Chevalier, beau-frère de Picot ; qu'il lui avait présenté ces deux individus comme des pratiques ; et qu'en effet , ils lui avaient commandé chacun un habit complet et un habit de plus pour Picot ; qu'il avait ouï dire que Picot était l'aide-de-camp ou l'adjudant général de Georges, et avait cinq à six schellings par jour du gouvernement anglais , tandis que Lebourgeois n'avait que deux ou trois schellings de secours :

» Que dans ce même temps, Lebourgeois lui avait confié, en présence de Chevalier, qu'ils allaient partir pour la France dans le dessein d'attenter aux jours du premier

Consul ; qu'ils étaient assurés de réussir , et qu'ils reviendraient avec le panache blanc ; qu'il lui avait dit qu'ils avaient besoin d'armes, et lui avait demandé s'il connaîtrait quelques marchands français ou allemands où ils pourraient en acheter ; et qu'il les avait adressés chez un fourbisseur allemand, où ils avaient acheté véritablement des pistolets , et chacun un gros bâton avec un poignard dedans.

» Que les propos qu'il venait de répéter avaient été entendus par sa femme ; qu'ils étaient tous , ainsi que les projets de Picot et Lebourgeois, à la connaissance du nommé Dujardin qui était resté deux ou trois mois à Londres avec Lebourgeois.

» Que ledit Dujardin lui en avait parlé très-souvent et lui avait répété plusieurs fois que Lebourgeois , Chevalier et Picot paraient dans le dessein d'assassiner le premier Consul : Qu'un nommé Roger qui avait fait la machine infernale du trois Nivôse , était encore aux troussees du premier Consul ; qu'il travaillait de nouveau et qu'il devait passer en France quelques jours avant ou quelques jours après Lebourgeois , Picot et Chevalier ; que chacun d'eux parlait de ce complot devant lui sans aucune méfiance.

« Que Dujardin avait ajouté qu'il était persuadé que ces hommes étaient gagnés et mis en avant par les Anglais, et que lui avait regardé cette réflexion comme d'autant plus fondée qu'il avait remarqué que Lebourgeois, Picot et Chevalier étaient sans argent quelques jours auparavant, et que tout-à-coup, et lorsqu'ils avaient été au moment de partir, ils avaient des guinées par centaines.

« Qu'ayant réfléchi aux malheurs que ces hommes pouvaient causer à la France, il s'était empressé d'aller prévenir de cet horrible complot l'Ambassadeur Andréossi, qui après avoir pris des renseignements sur cette affaire, l'avait engagé à passer en France, afin de faire sa déclaration devant une autorité compétente; qu'il y était venu avec plaisir pour s'acquitter de ce devoir de bon citoyen, ajoutant que le nommé Dujardin qu'il avait engagé à venir en France, était instruit de toutes les circonstances de ce complot; que le nommé Marchand, garçon tailleur qui était à Paris, pourrait aussi donner des renseignements, de même que la femme de lui déclarant, qui arrivait de Londres, et qu'il attendait d'un moment à l'autre.

François-Etienne Marchand a déclaré « qu'il

y avait cinq mois qu'il était à Londres, lorsque le Citoyen Roulier était venu demander dans une maison d'appel (c'est-à-dire, dans une maison où les garçons tailleurs vont se faire inscrire lorsqu'ils ont besoin d'une Boutique), un garçon tailleur français.

» Qu'ayant été désigné, le citoyen Roulier le prit.

» Qu'il voyait venir chez le citoyen Roulier, entr'autres personnes, deux français qu'il ne connoissait point, dont l'un s'appelait Lebourgeois, l'autre Picot, ainsi qu'un autre jeune homme nommé Dujardin, aussi français, lequel venait presque tous les soirs.

» Que le 27 ou le 28 décembre, comme il était à son travail, il avait entendu Lebourgeois et Picot dans la chambre du citoyen Roulier, et que Lebourgeois avait dit: sacré nom de Dieu, ce f... Bonaparte a plus vécu qu'il ne vivra; nous verrons, aussi-tôt que nous serons arrivés en France, ce que nous pourrons en faire; qu'il avait entendu en même-temps le citoyen Roulier répondre: cependant le gouvernement français est stable; on peut compter sur lui. Qu'il ne pouvait donner d'autres détails, si ce n'était que ces deux hommes étaient très-pressés de partir pour la France, et qu'ils



tourmentaient beaucoup afin qu'il finît les habits, pantalons et gilets qu'ils firent faire chez le citoyen Roulier; que les propos qu'il avait entendu tenir par Lebourgeois lui ayant inspiré de grands soupçons, il avait demandé à Roulier ce qu'il pouvait savoir.

» Que Roulier lui avait répondu qu'il y avait deux nuits qu'il n'avait pas dormi, et qu'alors il lui avait confié sous le plus grand secret que les deux hommes qu'il avait vus chez lui, c'est-à-dire, Lebourgeois et Picot, avaient formé le complot de passer en France pour attenter aux jours du premier Consul, et qu'ils venaient de partir pour aller l'assassiner; qu'il en était sûr et qu'il pensait même qu'ils étaient payés par le gouvernement anglais; qu'avant de partir il les savait sans argent, puisqu'il avait été obligé de prêter une demi-guinée à Lebourgeois, et qu'un ou deux jours avant leur départ, non-seulement ils avaient fait beaucoup de dépenses, mais qu'il leur avait vû plus de cent guinées à la fois.

» Que Roulier lui avait dit encore qu'ils lui avaient demandé un marchand chez lequel ils pourraient acheter des armes, et qu'ils avaient acheté des pistolets et des gros bâtons dans lesquels il y avait des poignards,

» Qu'en rapprochant ce qu'il avait entendu lui-même de ce que Roulier lui avait dit, il avait vu qu'il n'y avait pas de temps à perdre; qu'en conséquence il avait proposé au citoyen Roulier d'aller déclarer tout cela à l'ambassadeur français; que Roulier y ayant consenti il s'était rendu chez le citoyen Portalis, premier secrétaire de l'ambassadeur, qui, après l'avoir entendu, lui avait dit que la chose était bien délicate et l'avait conduit devant l'ambassadeur auquel il avait répété ce qu'il avait déclaré au secrétaire Portalis.

» Que le général Andréossy lui avait demandé à voir le citoyen Roulier; qu'il avait été le chercher; que celui-ci avait raconté ce qu'il savait, et qu'après leur avoir fait beaucoup de questions à l'un et à l'autre, il leur avait dit qu'il allait envoyer un courier en France et que ces individus seraient arrêtés.

» Qu'aussi-tôt que Roulier et lui eurent parlé à l'ambassadeur, et que la femme dudit Roulier s'en fut apperçue, elle lui avait dit qu'elle avait aussi entendu ces deux individus dire que Bonaparte avait plus vécu qu'il ne vivrait, et qu'aussi-tôt qu'ils seraient arrivés en France, ils verraient ce qu'ils en feraient, et bien d'autres propos qui ne laissaient pas

douter que Picot et Lebourgeois ne fussent bien décidés à attenter à la vie du premier Consul, et qu'ils ne se cachaiet point d'elle pour tenir leurs horribles propos. »

» Françoise-Victoire Guerin, femme Roulier, a déclaré que Lebourgeois avait dit un jour, qu'aussitôt qu'ils auraient porté leur coup sur la personne du premier Consul, ils reviendraient à Londres avec le panache blanc; qu'un autre jour, le même avait dit, en jurant : *le petit Bonaparte a plus vécu qu'il ne vivra. Quand nous serons à Paris, nous verrons ; je ne lui dis pas adieu ; qu'ils l'appelaient une fois le petit Bonaparte ; une autrefois, le petit caporal.*

» Qu'il semblait, à les entendre, qu'aussitôt qu'ils seraient venus à Paris, et qu'ils auraient fait leur coup, ils nageraient dans l'or et l'argent ;

» Que Picot dit une fois, que s'il était possible que le coup manquât, il faudrait inculquer tant de haine, même dans l'esprit de leurs enfants, qu'il se trouverait bientôt quelqu'un qui ferait la même entreprise.

» Qu'il avait ajouté que celui qui avait fait la machine du 3 nivôse, travaillait encore le premier Consul; qu'il en ferait une autre, qui, au besoin, ne manquerait pas ; qu'il l'appelait

Roger, et disait qu'il devait se trouver avec sa nouvelle machine à Paris.

Qu'ils s'entretenaient des armes dont ils auraient besoin, et qu'elle les avait entendus dire, qu'il leur fallait des pistolets, des poignards et des espingoles ; qu'elle avait su ensuite qu'ils en avaient acheté.

» Que tout le monde savait à Londres qu'ils étaient payés par le Gouvernement anglais.

» Que Picot recevait, non seulement pour lui, mais encore pour sa femme et ses enfants, et que Lebourgeois lui avait dit qu'il avait trois louis par mois.

» Qu'ils avaient fait faire des habits à son mari, et que sur la fin, c'est-à-dire, les derniers jours qu'ils étaient restés à Londres avant leur départ pour la France, elle s'était aperçue qu'ils avaient beaucoup d'argent, ce qui l'avait étonnée étrangement.

» Qu'elle était toute étourdie des propos infâmes qu'ils tenaient ; qu'elle ne savait que faire ni que dire, et qu'elle avait été bien contente, lorsqu'elle avait su que son mari et Marchand avaient été trouver l'ambassadeur Andréossy.

François Dujardin a déclaré : « que pendant le séjour qu'il avait fait à Londres, il y avait connu le nommé Tamerlan, ancien chef de

chouans, qu'il avait gardé trente-cinq jours et trente-cinq nuits, pendant une maladie qu'il avait eue, sur l'invitation qui lui avait été faite par un nommé Lebourgeois ; qu'il avait vu chez ledit Tamerlan, un nommé Brigand, aide - de - camp de Georges, le Moyne, Pierre Ville, dit Chandellier, Lamartillière, Roger, Delamarre, Lebourgeois et Picot.

» Qu'ils ne parlaient que de rétablir Louis XVIII sur le trône de France, et que le moyen qu'ils disaient le plus propre à les faire arriver à ce but, était de détruire le *petit Caporal* ; qu'ils avaient vu plusieurs fois l'aide-de-camp de Georges porter des lettres à Tamerlan, de la part de Georges ; qu'on lisait les lettres, mais que, comme Tamerlan ne pouvait pas écrire, il répondait de bouche à l'aide-de-camp, et qu'afin qu'il n'entendît pas, on le faisait sortir ;

« Qu'ils mangeaient tous ensemble dans la même rue où demeurait Tamerlan chez le nommé Félix ; qu'ils se réunissaient presque tous les jours ; qu'ils entraient dans de grandes colères ; que Picot sur-tout semblait un enragé lorsqu'il avait su que le premier Consul avait été à Rouen ; qu'il frappait des pieds en disant que s'il avait été alors à Rouen, il n'aurait pas

manqué son coup ; qu'ils s'entretenaient bien du départ de Lebourgeois, et Picot pour la France, mais qu'ils parlaient à mots couverts et le faisaient souvent sortir.

« Que Lebourgeois et Picot ne cachaient point chez Roulier leur haine pour le Gouvernement Français ni le motif de leur voyage en France ; qu'ils en parlaient toutes les fois qu'ils y venaient ; qu'ils disaient que le premier Consul était un usurpateur ; que sa place ne lui appartenait pas, mais à Louis XVIII ; qu'ils venaient à Paris dans le dessein de le mettre à bas, et que pour cette fois il n'échapperait pas ; qu'ils disaient qu'aussitôt qu'ils seraient à Paris, ce serait Picot qui chercherait à donner un coup de poignard au premier Consul, et que celui-ci ajoutait que, dût-il périr de cette action, il mourrait content, pourvu qu'il eût tué le premier Consul ; qu'ils avaient deux moyens, le poignard et une autre *machine infernale*, faite ou dessinée par Roger, le même qui avait fait celle du trois Nivôse.

« En ajoutant que si on avait eu un *tel* homme en France, il y aurait long-temps qu'il serait guillotiné ou que le Consul n'existerait plus.

Qu'enfin ils disaient qu'ils ne reviendraient en Angleterre qu'avec des panaches blancs.



« Qu'il était assuré que Picot recevait pour lui et pour sa maison douze à quinze schellings par jour, du Gouvernement anglais ; qu'il l'avait entendu lui-même dire chez Tamerlan que Lebourgeois n'en avait que deux ; qu'il avait compris que Picot, qui avait la croix de St. Louis, était très-lié avec Georges ; qu'il allait très-souvent manger chez lui, et qu'il était le plus accredité de son parti auprès du Gouvernement anglais ; qu'il lui avait proposé de lui faire donner un traitement qu'il avait refusé, et qu'il n'ignorait pas qu'il en avait également offert un à Roulier, mais qu'il avait conseillé à sa femme de ne rien accepter.

« Qu'il était sûr que non-seulement le Gouvernement anglais était instruit du voyage et du motif, mais qu'il avait fourni tout l'argent pour l'exécution ; que c'était M. Le Comte de la Chaussée qui donnait l'argent à M. Lamartillière, et que celui-ci le distribuait.

» Que, pour s'en convaincre, il ne fallait que voir leur impatience sur le dernier temps, et les entendre dire qu'on tardait bien à leur donner leur argent ; que s'ils en avaient, ils partiraient tout de suite ;

» Qu'ils n'avaient presque pas été payés les trois derniers mois, et qu'on leur paya tout à la

fois ; qu'ils payèrent toutes leurs dettes, et qu'on leur voyait des *pleines mains* de guinées ;

» Qu'il savait qu'ils avaient acheté des armes à Londres ; qu'il les avait entendus dire chez Roulier qu'il leur fallait des poignards et des pistolets, et que le jour de leur départ, il les avait vus chez Roulier sur les trois heures de l'après-midi ; qu'ils avaient des pistolets à leur ceinture, et chacun un gros bâton, dans le bout duquel il y avait un poignard ;

» Qu'aussitôt qu'il avait su leur arrestation, il avait été chez Tamerlan, qui lui avait dit que c'était leur faute s'ils avaient été arrêtés ; qu'il leur avait permis d'aller passer quinze jours à la campagne, mais non en France, et qu'au surplus, s'ils avaient été en France, c'était pour des affaires de famille ;

» Que voyant que Tamerlan voulait lui donner le change, il avait fait quelques observations ; et qu'alors Tamerlan lui avait dit qu'on était convenu que, dans le cas où ils seraient arrêtés, on dirait qu'on ne leur avait point permis de passer en France, afin d'éviter que leur présence ne donnât des soupçons au gouvernement français.

» Ces quatre témoins ont persisté devant le juge instructeur.

» Pierre-Louis Picot et Charles Lebourgeois ont été condamnés à mort par une commission militaire, le 5 pluviôse dernier.

» Ils s'étaient aussi rendus coupables de correspondance avec les ennemis de l'état.»

Leur jugement a été exécuté.

Mais Deville, dit Tamerlan; mais Roger, dit Loiseau, sont du nombre des conjurés, et les projets dévoilés par les déclarations qui viennent d'être rapportées, ne peuvent se séparer de la conspiration dont elles concourent encore puissamment à établir l'existence

Que de conséquences encore à tirer des armes, de la poudre, des poignards, des uniformes saisis et de la réunion à Paris de tous les sicaires soudoyés par l'Angleterre!!

Des correspondances criminelles avec les ennemis de l'état saisies et arrêtées!!

De l'envoi d'émissaires dans les départements de l'Ouest, pour augmenter le nombre des complices!!!

De la séduction employée pour faciliter aux assassins les moyens d'arriver à Paris!!

Des conférences clandestines qui y ont eu lieu!!

Des rapports des agents avec leurs chefs!!

Des caches préparées pour recéler les conspirateurs!!

De l'audace enfin de ces hommes pour lesquels il n'est pas de patrie, et qui, au moment où la conspiration a éclaté, cherchaient à accréditer toutes les calomnies et toutes les idées désorganisatrices!!

En dire davantage, ce serait révoquer en doute la puissance réelle de l'évidence.

DEUXIÈME POINT.

*Le Gouvernement anglais est l'ame de la conspiration.*

Depuis la naissance de la révolution, il a tout employé pour anéantir la France.

Son or agissait lorsqu'il paraissait étranger aux motifs de guerre avec les autres puissances.

L'homme politique qui en a observé la marche, ne peut s'occuper de lui, sans éprouver un sentiment d'horreur.

Sa devise écrite en caractères ineffaçables dans les annales de toutes les nations, doit être, *rien n'est sacré pour lui que le crime.*

C'est lui, oui c'est lui, qui médita la journée du 3 nivôse.

C'est lui qui, par l'intermédiaire de ses agents principaux, bien dignes de toute sa confiance, fit mettre le feu à la machine infernale.

C'est près de lui et sous sa protection spéciale, que se sont retirés les scélérats que l'instruction criminelle avait signalés, et que le glaive de la loi n'a pu atteindre.

On les retrouve à la tête de la conspiration actuelle.

On dirait que ce Gouvernement sacrilège qui les pensionnait avant, et qui sans doute, leur a fait un traitement plus avantageux depuis, ne les a recueillis que pour les enhardir à de nouveaux forfaits.

Qui pourrait en douter ? c'est lui qui avait envoyé en France, au mois de nivôse an 11, Pierre-Louis Picot et Charles Lebourgeois.

Il faut avoir une idée de la moralité de ces hommes et de leurs liaisons, pour se former encore une opinion plus juste de la turpitude de ce Gouvernement.

Lebourgeois, tenait à Rouen une maison qui était le rendez-vous de tous les contre-révolutionnaires.

Tamerlan et les frères Gaillard, s'y rendaient.

C'est là, qu'on méditait les injures aux autorités, les vols de diligence, les massacres de gendarmerie.

Lebourgeois, fut accusé d'avoir conseillé

le vol de la diligence du Havre ; il fut arrêté. La mort d'un témoin le sauva.

Il se retira à Pont-Audemer, on ne tarda pas à le soupçonner des désordres partiels qui troublaient le département de l'Eure.

Tous ses amis échappés au supplice qu'ils avaient mérité, s'étaient retirés en Angleterre. Il y passa en l'an 10.

Il y trouva Picot, dont les amis avaient eu le même sort que les siens.

Picot, mis en jugement en 1790, pour un vol considérable commis à Rouen, faubourg Saint-Sévère ;

Picot, arrêté relativement à l'assassinat du curé de Catenay ;

Picot, déserteur, enrôlé par les chouans en l'an 2, au moment où il venait de voler la montre et les armes de son capitaine ;

Picot, qui par ses cruautés avait mérité le surnom de boucher des bleus ;

Qui était parti du château de la Pallu, où il était retranché, pour se porter dans la commune de Sap, où il avait fait fusiller douze officiers municipaux ;

Expédition qui lui valut le grade de chef de légion, et qui contribua puissamment à lui faire donner la croix de Saint-Louis, qu'il portait en Angleterre ;



Ce Picot, qui après la pacification, avait paru vouloir profiter de l'indulgence du Gouvernement, s'était soustrait à sa surveillance et s'était empressé de se rendre à Londres.

Ce Picot, qui, condamné à mort par un conseil de guerre, osa offrir par écrit au Gouvernement français, de faire venir sa femme et ses enfants d'Angleterre, de les laisser pour otages, et de se rendre à Londres pour y assassiner Georges.

Le Gouvernement anglais pouvait-il mettre en des mains plus sûres les armes destinées à l'assassinat du premier Consul ?

Il est établi que tous les conjurés arrivés de Londres, recevaient un traitement du Gouvernement Anglais ; qu'il leur a fourni des poignards, des armes de toute nature, de la poudre, de l'or, des billets de banque, des traites et des lettres de crédit, et qu'il les a fait transporter sur des bâtiments à ses ordres ; tous ces faits, ne sont-ils pas une preuve du concert criminel qui règne entre ce Gouvernement et les assassins ?

Ne résulte-t-il pas encore une preuve accablante contre ce Gouvernement, des instructions remises au mois de septembre

1803, par Bertrand de Molleville, ministre de la marine, sous Louis XVI, à un Français qui avait été jugé à Londres assez lâche pour trahir son pays, dans le moment même où il s'occupait de le servir.

Deux passe-ports délivrés à ce français le même jour et sous le même numéro, par le même sous-secrétaire d'État, établissent irrésistiblement que c'est au nom du ministère anglais que ces instructions lui ont été remises.

L'un de ces passe-ports, est sous le vrai nom de ce français qui à raison de la circonstance, est annoncé renvoyé d'Angleterre, comme suspect de jacobinisme.

L'autre, sous le nom de Stanislas Jablonski, gentilhomme Polonais, voyageant pour ses affaires.

Ces instructions sont censées données à Delatouche, surnom de ce français qui se trouve dans un des passe-ports.

Il est impossible de les lire sans rester convaincu que le Gouvernement anglais est disposé à tout oser pour allumer la guerre civile en France.

Elles sont ainsi conçues :

ART. I. « M. D. L. se rendra incessamment en France, et sans aller jusqu'à Paris, trou-

vera le moyen de conférer avec ses associés auxquels il fera connaître, qu'ayant une entière confiance dans leur sagesse, dans la pureté de leurs intentions et de leur patriotisme, on est disposé à leur fournir les moyens pécuniaires qui seront nécessaires pour amener le renversement du Gouvernement actuel, et pour mettre la nation française à portée de choisir enfin la forme de Gouvernement la plus propre à assurer son bonheur et sa tranquillité; choix sur lequel dix ans d'expérience doivent l'avoir assez éclairée. »

ART. II. M. D. L. arrêtera avec ses associés un plan général contenant :

« 1°. Le détail des moyens d'exécution qu'il se propose d'employer successivement.

« 2°. L'aperçu des dépenses qu'ils pourront entraîner, en y apportant toute l'économie possible.

« 3°. L'époque probable à laquelle il sera nécessaire que ces fonds soient payés.

« III. M. D. L. remettra aux associés cinq cents livres sterling pour commencer leurs opérations. Lorsque cette somme sera épuisée

ou au moment de l'être, les moyens de la renouveler seront fournis à M. D. L.

« IV. On desire avoir deux fois par semaine un bulletin de tous les événements intéressants dont les papiers publics français ne parlent pas, ainsi que de ce qui se passe dans les ports et aux armées. Les associés pourront y rendre compte du succès de leurs opérations et de leurs espérances. Ces bulletins doivent être exactement numérotés, afin que s'il y en a quelqu'un qui soit égaré ou soustrait, on puisse s'en appercevoir et en prévenir les associés; ces bulletins doivent aussi, suivant la nature des nouvelles qu'ils contiendront, être écrits partie avec de l'encre noire, et partie avec de l'encre sympathique dont M. D. L. leur donnera la recette. Ceux dont une partie sera écrite avec de l'encre sympathique seront indiqués par une petite goutte d'encre ordinaire jetée au hasard dans le haut de la première page de la lettre. Il est bien essentiel que M. D. L. et ses associés s'assurent des moyens d'être bien instruits de tout ce qui se passera dans les départements des différents ministres ainsi qu'au Sénat, au Conseil-d'Etat, dans l'intérieur du palais, etc. etc. etc.; car si ces bulletins cessaient d'être exacts, la

confiance pourrait s'allarmer et s'affaiblir.

« M. D. L. sera l'intermédiaire unique de la correspondance.

« V. Aussitôt que M. D. L. se sera concerté sur tous ces points avec tous ses associés, il se rendra au lieu de sa destination. »

Ce qui a suivi administre des preuves encore bien plus invincibles et sur l'intention du gouvernement anglais de tout entreprendre pour arriver à son but, et sur la vérité que c'est lui qui se servait du voile sacré d'un traité de paix pour diriger la conspiration avec plus d'audace.

Le français auquel les instructions avaient été remises devait se rendre à Munich pour y conférer avec Drake, ministre du roi d'Angleterre près la cour électorale de Bavière, dont le rôle secret était de recruter des agents d'intrigue, de sédition, de révolte, de brigandage et d'assassinats.

Ce plénipotentiaire, chargé sur-tout de diriger les poignards contre le chef du gouvernement français, avait été prévenu ; il accueillit cet agent.

Aux instructions qui devaient être communiquées au comité, et qu'on appelait paten-

tes, d'autres avaient été jointes qu'on appelait secrètes.

Drake témoigna le desir d'en prendre connaissance.

Après les avoir lues, il crut devoir les supprimer et en remettre d'additionnelles.

Elles sont en dix-huit articles.

Tous ces articles attestent hautement la politique machiavélique de ce plénipotentiaire et de son gouvernement.

En voici le texte :

« I. Il paraît plus convenable que M. D. L. se rende à Paris même ou dans les environs, où la police a bien moins les moyens de surveiller quelqu'un qui sait se cacher, que dans un autre endroit où chaque nouveau visage est remarqué, et où le moindre maire est instruit de tout ce qui arrive, et en rend compte pour s'en faire un mérite. On ne parle pas des soupçons que les allées et venues et le passage des lettres peuvent faire naître, ainsi que de leur interception possible.

« Il est encore bon d'observer que l'on est bien mieux éclairé en parlant séparément aux personnes mêmes, qu'en obtenant d'elles des renseignements écrits qui supposent toujours



une certaine réserve qui n'a pas lieu dans l'abandon de la conversation

« II. Le but principal du voyage de M. D. L. étant le renversement du gouvernement actuel, un des premiers moyens d'y parvenir est d'obtenir la connaissance des plans de l'ennemi : pour cet effet, il est de la plus haute importance de commencer avant tout par établir des correspondances sûres dans les différents bureaux, pour avoir une connaissance exacte de tous les plans, soit pour l'extérieur, soit pour l'intérieur. La connaissance de ces plans fournira les meilleures armes pour les déjouer, et le défaut de succès est un des moyens de discréditer absolument le gouvernement, premier pas vers le but proposé et le plus important : pour cet effet, on tâchera de se ménager des intelligences très-sûres dans les bureaux de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et des cultes. On tâchera aussi de savoir ce qui se passe dans le comité secret que l'on croit établi à St.-Cloud, et composé des amis les plus affidés du Consul. Ces avis doivent être donnés en forme de bulletin, conformément aux instructions du président du comité, et envoyés avec toute la célérité possible à M. D. ( Drake ) de la

manière qui sera convenue. On aura soin de rendre compte des différents projets que B. pourrait avoir relativement à la Turquie et à l'Irlande, et des menées du comité des Irlandais réfugiés; ces points sont très-spécialement recommandés à M. D. L., comme le premier et le plus important en commençant et dans les premiers moments. On fera connaître aussi le déplacement des troupes, des vaisseaux, les constructions et tous les préparatifs militaires.

» Les lettres seront adressées à un ami, à Strasbourg, et de-là, par lui portées à la poste, à Kell. Lorsqu'on aura beaucoup à écrire, on pourra le faire sur le dos d'une ou plusieurs cartes géographiques, avec l'encre sympathique, ou sur la marge de livres imprimés sur papier bien collé, en observant de faire une petite tache d'encre sur la feuille ou l'écriture commence, et on enverra le paquet par un charriot de poste, à l'adresse de madame Franck, ou messieurs Papelier et compagnie, à Strasbourg, avec une lettre signée du nom d'un libraire quelconque, ou l'on priera le correspondant de le faire passer à M. D.

» Ces correspondants étant dans l'usage de faire des commissions pour M. D., ne soupçonneront jamais de quoi il s'agit, ces objets

étant des objets de commerce ordinaire. Ceci n'aura lieu, cependant, que lorsqu'il y aura beaucoup à écrire, et dans le cas où le volume du paquet pourrait éveiller des soupçons à la poste, et alors on prévendra M. D. de cet envoi, dans la première lettre; on observera que la manière d'empaqueter n'ait rien d'affecté. Les adresses de ces paquets seront toujours A. B., avec une lettre d'envoi pour madame Franck ou messieurs Papelier.

III. » On tâchera de fournir à M. D. un aperçu des dépenses qui seront nécessaires, en observant de faire la demande, autant en avance qu'il sera possible, et en expliquant les différents objets. On indiquera à M. D. le nom de convention de la personne en faveur de qui la lettre-de-change doit être tirée, et M. D. aura soin de procurer une lettre, où son nom ne paraîtra pas, et qui ne pourra pas être suspectée.

IV. » Pour mettre la correspondance plus à l'abri d'une découverte, on se servira de noms de convention, même avec l'encre sympathique, de même que pour les noms des villes, qu'on prendra l'une pour l'autre, suivant la feuille numérotée A.

V. » Pour ne pas donner des soupçons, en

écrivant toujours au même nom, M. D. L. s'arrangera avec six, au moins, de ses connaissances les plus sûres, pour pouvoir alterner. Ce moyen est indispensable, en cas d'accident ou de maladies. Chacun de ces messieurs, en écrivant, observera très-exactement l'ordre numérique de la même série, comme si une seule personne eût écrit. Ce qui sera écrit *in claro*, sera relatif ou au commerce ou aux arts et sciences, et paraîtra un compte rendu des nouvelles de Paris. S'il arrive que l'on dise quelque chose du Gouvernement, ce sera toujours dans un sens qui lui soit favorable; on aura soin aussi que ce qui est écrit en encre sympathique, ne soit pas écrit trop fin; il faudra numéroter, avec de l'encre sympathique, et jamais *in claro*, ce qui fait remarquer et observer davantage.

VI. » M. D. L. ayant reçu de M. V. la recette pour la composition de l'encre sympathique, détruira la bouteille qu'il a avec lui, pour ne rien porter en France qui puisse donner le moindre lieu à des soupçons. Il écrira ses instructions secrètes sur le papier blanc de son porte-feuille, à la suite des dépenses de voyages, etc; il détruira toute espèce de papier qui pourrait donner la moindre

lumière sur sa destination , ainsi que les passe-ports qu'il a.

VII. » On pourrait , de concert avec les associés , gagner les employés dans les fabriques de poudre , afin de les faire sauter , quand l'occasion s'en présentera.

VIII. » Il est , sur-tout , nécessaire de s'associer et de s'assurer de la fidélité de quelques imprimeurs et graveurs , pour imprimer et faire tout ce dont l'association aura besoin.

IX. Il serait à désirer que l'on connût au juste l'état des partis en France , et surtout à Paris , et quel serait le résultat le plus favorable , si B. venait à mourir.

X. » On ne parlera au comité , pour le moment actuel , que du renversement du Gouvernement de Bonaparte , hormis à ceux que l'on sait être bien disposés , en attendant que l'on ait quelque chose de certain sur les dispositions du roi , et que l'on connaisse mieux la nature des moyens d'agir dans l'intérieur , ainsi que la disposition générale des esprits. On enverra , par la suite , de nouvelles instructions , tendantes au but qu'on se propose , et qui seront calquées sur les renseignements que l'on recevra.

XI. » On recommande la plus grande circonspection , sur-tout dans les premières démarches , et de ne se confier qu'avec la plus grande réserve , pour éviter les trahisons des faux frères , qui pourraient profiter de cette occasion d'acquérir des droits aux faveurs du gouvernement , et dans aucun cas quelconque , on ne se fiera qu'à des hommes très-prudents. Une manière de sonder l'opinion des gens dont on doute , serait naturellement d'observer que si la République n'est pas possible , il paraît plus simple et plus juste de recourir à la royauté ancienne , que de se dévouer au nouveau despotisme d'un étranger.

XII. » M. D. n'est pas d'avis que M. D. L. quitte la France , à moins d'une nécessité très-urgente , vu la difficulté de passer et repasser les frontières.

XIII. » Il est entendu qu'on emploiera tous les moyens possibles pour désorganiser les armées , soit au dehors , soit au dedans.

XIV » On tâchera d'établir une correspondance plus directe avec l'Angleterre , par la voie de Jersey , ou de quelque point de la côte de France. On pourrait aussi voir s'il y a moyen d'établir une correspondance par la voie de Hollande et d'Emden.



» En attendant, quand on aura des choses à communiquer, d'un intérêt très-majeur et très-pressant, on pourrait adresser ses lettres à M. Harwood, sous enveloppe à MM. Herberger et compagnie, à Husum; mais cette voie pourrait devenir tous les jours moins sûre. On ne manquera pas d'envoyer des duplicata à M. D. Dans le cas qu'on pourrait trouver moyen de communiquer avec le commandant de Jersey, M. D. L. écrira sous un de ses noms de convention, et le commandant de Jersey en sera instruit par le gouverneur anglais.

XV. » M. D. L. fera connaître, au plutôt, à M. D. l'adresse dont M. D. pourrait se servir en lui écrivant à Paris.

XVI. » M. D. L. adressera les lettres, pour le moment, à M. l'abbé Dufresne, conseiller ecclésiastique, à Munich.

XVII. « M. D. L. fera connaître à M. D. les signes par lesquels on pourrait tirer parti des paragraphes qui seront publiés dans le Citoyen français.

XVIII. Dans le cas qu'il deviène nécessaire d'envoyer des associés auprès de M. D., il faut l'en avertir d'avance, et attendre sa réponse

à Ausbourg, dans laquelle M. D. indiquera le lieu de rendez-vous. »

Le Français arrive à Paris.

La correspondance s'ouvre entre lui, sous le nom d'Obreskow, et le plénipotentiaire Drake.

Une lettre de ce ministre, en date du 9 décembre 1804, exige la plus grande attention :

« Je viens de recevoir (dit-il) votre lettre du 26 novembre; et je m'empresse de vous assurer, de la manière la plus formelle, que je n'ai absolument aucune connaissance quelconque de la société de l'existence de laquelle votre comité croit avoir acquis les preuves.

» Au reste, si le fait était avéré, et si vous étiez pleinement convaincu que les vues et le but que cette société se propose, sont d'accord avec les vôtres, je n'hésiterais pas à vous exhorter à faire usage de toute votre habileté et de toute votre discrétion pour combiner vos opérations de manière, non-seulement à ne pas mettre d'obstacles aux travaux et aux entreprises de cette dernière, mais à les favoriser et à tâcher d'assurer ses succès, qui (dans le cas que je suppose) serviraient très-essentiellement à avancer la réussite de vos propres desseins. Je suis per-

suadé qu'il ne sera pas très-difficile de faire goûter ces raisons à votre comité, en partant de la supposition sur laquelle je me fonde.

» Je vous répète, de la manière la plus précise, que je n'ai aucune connaissance de l'existence de cette société; mais je vous répète aussi que si elle existe en effet, je ne doute nullement que vous et vos amis ne preniez toutes les mesures convenables, non-seulement pour ne pas embarrasser, mais pour aider sa marche. *Il importe fort peu par qui l'animal soit terrassé* : il suffit que vous soyez tous prêts à joindre la chasse.

» Les autres objets, dont vous me parlez, seront incessamment pris en considération, et j'aurai soin de vous faire passer les instructions nécessaires; en attendant, je dois vous observer que je ne saurais prendre aucune résolution définitive, sans avoir un tableau plus clair, plus détaillé et plus circonstancié des ressources et des moyens, que la personne que vous qualifiez du titre de général et les chefs de votre association peuvent avoir, ainsi que de la manière dont ils peuvent les employer.»

Dans une lettre du 27 décembre suivant, il dit : « Les renseignements que vous me donnez sur la composition de votre comité, me sul-

fisent, et je ne desirerais connaître les noms des personnes, qu'autant que vous auriez jugé que cette communication pourrait se faire sans entraîner aucun inconvénient, et sans risquer de vous compromettre avec vos amis.

» Je ne conçois pas comment quelques membres de votre comité ont pu imaginer que nous n'avions pas le projet sérieux de les aider à attaquer l'usurpateur, d'autant plus que toutes vos instructions visent à ce but : celle-ci et vos rapports des conversations que vous avez eues avec moi, suffiront, j'espère, pour les désabuser. Vous savez que je ne vous ai recommandé de diriger tous vos soins vers les moyens d'acquérir la connaissance des projets de B., que par la conviction intime dans laquelle je suis que c'est un des moyens les plus efficaces pour sapper, dans ses fondements, l'édifice de la puissance de cet homme. Au reste, vous pourriez les assurer de nouveau, que l'affaire principale sera poursuivie de ma part sans relâche, et de la manière la plus conforme à vos instructions originales. Mais c'est à votre comité à déterminer jusqu'à quel point elles sont praticables, d'après la situation des choses et les dispositions des personnes dans l'intérieur.

» Puisque j'ai touché ce sujet, j'ajouterai par forme de réponse à un article d'un de vos derniers bulletins, que je sais bien que tout se décide au comité secret de Saint-Cloud; mais que je sais aussi que les mesures de détail et d'exécution doivent nécessairement être confiées aux bureaux, et qu'ils sont par conséquent en état de fournir des notions très-précises sur ce qui se fait et sur ce qui doit se faire, etc.

» Je n'ai aucune connaissance de M. Talon, et je vous répète, à cette occasion, que quant à moi, je ne suis lié à aucune agence de Paris, excepté la vôtre. Je ne vous dis pas que je n'y ai aucune correspondance; *il faut bien en avoir pour être plus en mesure de constater l'exactitude des rapports, en les comparant les uns aux autres.*

» Votre comité pourra se servir du canal de Jersey, pour transmettre ses avis directement à Bordeaux, (Londres) de la manière que vous indiquez dans votre lettre du 5, mais seulement dans des cas essentiels; vous concevez bien qu'il serait imprudent de risquer la perte de ce canal pour l'avenir, pour des choses de peu d'importance. »

Le ministre Drake, dans une lettre du 27 janvier dernier, s'exprime en ces termes :

« Je vous ai prévenu, dans ma dernière, que le gouvernement consulaire avait conçu quelques soupçons sur l'existence d'une correspondance entre moi et l'intérieur de la France; c'est à cela qu'il faut attribuer l'insertion dans le *Moniteur*, n°. 115 de cette année, d'un article en forme de note à de prétendues nouvelles de Londres, du 2 janvier, marquant l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Munich, le jour précédent : cette circonstance est de toute fausseté. Au reste, ce n'est pas la première fois que le consul employe cette manœuvre, puisqu'il en fit usage très-peu de temps après mon arrivée à Munich, comme on peut le voir dans le *Moniteur*, n°. 101, du premier janvier 1805. Il paraît qu'il n'a fondé ses soupçons que sur des bases très-vagues : il sait que pendant mon séjour en Italie, j'ai eu des liaisons avec l'intérieur de la France; et il croit qu'il en doit être de même à présent, d'autant plus que je me trouve être, dans ce moment, un des ministres anglais les moins éloignés de la frontière. On voit cependant que tout en voulant faire croire à l'existence de quelques intelligences entre



moi et les mécontents de l'intérieur, le gouvernement consulaire n'a pas même acquis le plus léger indice qui puisse le porter à se douter de notre correspondance, puisque, dans ce cas, il n'aurait pas coupé le fil qui aurait pu conduire à des découvertes ultérieures, en faisant publier des articles qui doivent nous mettre en garde et nous engager, au besoin, à changer le canal de notre communication, afin de dérouter ses calculs.

» Le moyen dont il s'est servi, pour faire quelques découvertes en Allemagne, ne lui a pas réussi, puisque je viens de recevoir des avis positifs que l'émissaire, dont je vous ai parlé, n'a pu se procurer la moindre lumière nulle part.

» Vous pouvez donc être parfaitement tranquille sur cet article.

» Je vous recommanderai, cependant, de ne pas mettre la date ni l'endroit en encre ordinaire dans vos lettres ou bulletins, mais seulement en encre sympathique; vous en concevez la raison, sans que je m'arrête à vous la déduire.

» Je suis extrêmement peiné d'apprendre tous ces mouvements partiels et décousus, dont vous me parlez; et je partage votre con-

viction, qu'ils ne peuvent avoir d'autre effet que celui d'engager le gouvernement à un redoublement de vigilance, et le porter à des mesures de sévérité qui seront funestes à bien des honnêtes gens, qui auraient pu rendre de grands services, s'ils avaient été mieux employés. »

» Le sort du comité dont il est question dans votre lettre du 5, et l'existence duquel je n'ai su que par vous, servira sans doute à vous mettre sur vos gardes contre de faux frères, et doit vous engager à être très-circonspect quant aux personnes auxquelles vous confiez tout votre secret. Le grand art de conduire une opération pareille à celle dont vous êtes chargé, consiste à confier à un chacun précisément ce qu'il faut pour qu'il remplisse le rôle que vous lui assignez, mais rien de plus.

» Quant au desir que votre général a témoigné (d'après le bulletin n°. 13) d'avoir un aperçu de l'époque, quand il faudra s'ébranler, je vous répondrai qu'on se règlera à cet égard sur les notions qui seront reçues du progrès de vos opérations. D'après votre lettre du 25 décembre, vous vous proposez de faire

un éclat dans quatre départements à un jour donné, mais je doute que cette mesure, si elle est isolée, puisse produire un grand effet : elle pourrait causer un moment d'embarras au premier Consul, mais il me paraît impossible qu'elle réussisse à la longue, si l'armée de B... est disponible, ou si l'on ne s'est pas assuré préalablement d'une bonne partie de ses troupes.

» Je vous prie de me faire savoir sur quoi on peut compter quant à ce dernier objet, afin que je puisse régler mes idées et calquer notre marche là-dessus : le point principal, à mon avis, est de chercher à gagner des partisans dans l'armée ; car je suis fermement d'opinion que c'est par l'armée seule, qu'on peut raisonnablement espérer le changement tant désiré ; je souhaite aussi ardemment que vous, de voir arriver l'époque où l'on pourra se montrer ; mais il faut que toute mesure soit arrangée d'avance, afin d'être assuré que le coup ne manquera pas, faute d'être préparé pour tout événement, et que nos moyens ne seront pas dissipés à pure perte : il faudrait d'ailleurs arrêter d'avance la marche que l'on doit suivre aussitôt l'insurrection éclatée ( pour ne pas

errer à l'aventure ), en mettant les royalistes à même de profiter des troubles que les républicains auront ainsi suscités.

Le 14 février, il écrit, toujours de Munich :

» Je vous répète encore une fois, et ce sera pour la dernière, que je n'ai aucune agence en France excepté la vôtre. Quant aux correspondants que je pourrais y avoir, je suis parfaitement à mon aise sur leur compte, malgré tout ce que vous me dites de leur prochaine arrestation, etc.

Je suis excessivement peiné de toutes ces ridicules méfiances, qui, d'après votre rapport, commencent à percer dans votre comité. Vous tâcherez de les faire cesser avant que de partir, et vous pourrez hardiment déclarer à vos amis de ma part, et de la manière la plus solennelle, que je n'ai aucunes connaissances des circonstances et des événements sur lesquels elles paraissent fondées. Au reste, je vous prie de leur faire entrevoir qu'il sera de toute impossibilité pour moi de travailler efficacement avec eux, s'ils se laissent aller à leurs soupçons à chaque nouvel incident qui survient.

Il n'est pas nécessaire de m'envoyer la

quittance du comité, il suffira que vous l'apportiez avec vous. Je ne dois pas oublier de vous prévenir qu'il vous faudra, en partant de Châlons (Paris), prendre vos mesures pour pouvoir y retourner pour le cas que l'état de nos affaires puisse par la suite l'exiger.

Croyez-moi avec les sentiments de la plus parfaite estime,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

Il paraît que le Français qui correspondait avec le plénipotentiaire Drake, lui donna quelques renseignements sur la conspiration.

Sa réponse jète un jour bien précieux.

» Votre lettre du 10, m'est parvenue le 21, et celle du 13 vient de m'arriver dans le moment; il est très-instant que vous vous rendiez ici le plutôt possible, puisque je ne saurais vous donner des instructions ultérieures, sans avoir été préalablement éclairé sur une infinité de points qui ne peuvent être discutés dans tous les détails que de vive voix. D'ailleurs, mon homme fait des difficultés quant au passage de nos lettres, et il nous faudrait établir le mode de communication dont je vous ai entretenu dans ma dernière,

« Je suis prévenu de tous les événements du 16 de ce mois, et je conçois bien que la police aura l'œil sur tous les voyageurs. Par conséquent, vous guèterez le moment propice, afin de ne courir aucun risque. Je n'ai su que par vous les détails relatifs à Georges, etc. Je n'ai d'autre connaissance de ses projets que celle que votre lettre m'a fournie; mais si vous avez les moyens de tirer d'embarras quelques-uns de ses associés, ne manquez pas d'en faire usage. Je vous prie aussi très-instamment de faire dresser et imprimer sur-le-champ une courte adresse à l'armée (officiers et soldats), les interpellant de ne pas laisser périr Moreau, leur frère d'armes, qui les a si souvent menés à la victoire, comme victime de la rage et de la jalousie du premier Consul. Vous pouvez observer dans cette adresse que le mérite de Moreau a, depuis long-temps, offusqué la vue du petit tyran, et que le premier Consul, pour se défaire de son rival, a choisi le moment de l'arrivée des nouvelles du malheureux port de Saint-Domingue, afin de détourner l'attention d'un désastre qui provient uniquement de sa mauvaise conduite. Vous ferez bien de ne pas perdre un moment à faire cette petite adresse, et à la faire circuler par toutes



les armées avec la plus grande diligence , etc .

Drake n'est pas le seul agent de l'Angleterre dont la mission politique soit aussi odieuse.

Il en est un autre , placé dans les états de Wirtemberg , qui paraît également ne s'occuper , depuis son arrivée au lieu de sa résidence , que de moyens de séduction et de soulèvement.

Un rapport fait par le grand juge , ministre de la justice , au premier Consul , démontre qu'il était en correspondance avec un agent existant en Hollande , un autre soldé à Abbeville , dont les pièces ont été saisies , et avec un comité en activité près du ministère anglais.

On va voir l'intelligence qui régnait entre lui et Drake , relativement à la *conspiration*.

Le citoyen Rosey , capitaine au neuvième régiment d'infanterie de ligne , est mis au courant des motifs de la correspondance.

On l'instruit de ce qu'il doit dire et de ce qu'il doit faire , et , en qualité d'aide-de-camp du général français dont on avait parlé au plénipotentiaire , on l'envoie à Munich pour solliciter des fonds nécessaires pour soulever des départemens et s'emparer des places.

Dix mille cent quatorze livres dix-sept sous

six deniers , en papier sur Paris , sont remis à l'aide-de-camp.

Une lettre est écrite à M. Smith , à Stutgard , pour qu'il s'occupe de ramasser de son côté le plus de fonds qu'il pourra , etc.

Une autre est confiée à l'aide-de-camp , pour le général , au nom duquel on avait annoncé les plus grandes espérances.

On y lit :

« Puisque le général montre une telle confiance dans ses moyens ; puisqu'il croit que le moment présent est singulièrement propice pour commencer les opérations ; puisqu'il est d'opinion que si on le laisse échapper , de circonstances également favorables ne se trouveront plus , l'Ami d'ici ne peut qu'obtempérer à ses desirs , en lui promettant toute l'assistance qui dépend de lui. L'Ami doit nécessairement abandonner les détails d'exécution au général qui est sur les lieux , et qui est plus intéressé que tout autre à ce que les mesures soient bien préparées et bien combinées , que le but ne soit pas manqué. Il observera cependant qu'il est de la plus haute importance qu'on s'assure , le plutôt possible , d'une place sur la frontière de la France et de l'Allemagne , afin que l'Ami puisse avoir une communication libre , prompte , active et sûre avec le général ,

pour la transmission de ce qui pourrait devenir nécessaire par la suite. Huningue sera la place la mieux située pour cet effet, d'autant qu'elle est assez rapprochée du champ des opérations principales.

» Il faudra du moins établir des hommes affidés de six lieues en six lieues, depuis Besançon jusqu'à Fribourg, pour porter et rapporter des avis.

» La toute première opération paraît devoir être la saisie de Besançon, qui servira comme place d'armes, et, en cas de malheur, de place de défense. Dans ce dernier cas, une partie des insurgés pourra se jeter sur les Cévennes et les montagnes de l'ancien Vivarais, et s'y soutenir pendant long-temps, pourvu qu'on lui ménage une communication sûre pour recevoir des secours pécuniaires, soit par Huningue, soit par Bâle et la Suisse. Après s'être rendu maître de Besançon, etc., et avoir insurgé les provinces voisines, on ne doit pas perdre un seul moment à agir dans Paris même. Tout doit être préalablement préparé et disposé là, au premier instant de cet embarras et de cette consternation du Gouvernement actuel, lorsqu'il apprendra les mouvements dans les provinces.

» Puisqu'il est bien constaté qu'une très-grande partie de l'armée, tant officiers que soldats, est très-mécontente de l'arrestation de Moreau, il est naturel que le général la satisfasse à cet égard, afin de s'assurer de leur aide dans le moment critique. Le général ne peut que s'apercevoir qu'il lui sera de la plus haute importance et de la dernière nécessité même, d'adopter pour principe général de profiter de l'assistance des mécontents quelconques, et de les réunir tous, pour le premier moment, de quelque parti qu'ils soient, en déclarant que le grand but de l'insurrection étant de mettre fin à la tyrannie qui pèse sur la France et sur l'étranger, tout ce qui est ennemi du Gouvernement actuel sera regardé comme ami par les insurrectionnels, étant très-instant d'ailleurs que toutes les démarches des insurrectionnels soient de la plus grande discrétion, sur-tout envers les partisans du Consul, afin de ne pas réveiller les frayeurs de ce grand nombre de personnes qui se souviennent encore des maux qu'elles ont soufferts à plusieurs époques de la révolution. Le système pourrait être annoncé dans la première proclamation par deux mots : *Liberté et paix pour la France et pour le monde.* Ces réflexions

sont spécialement recommandées à la considération du général, puisqu'une conduite opposée ne pourra pas manquer d'effaroucher le public en général, et par conséquent d'engager le plus grand nombre à se réunir au Gouvernement actuel, tout détesté qu'il est, plutôt que de s'attirer une répétition de scènes révolutionnaires dont le souvenir est encore frais dans leurs esprits.

« L'Ami doit aussi prévenir le général qu'il a acquis la certitude que l'arrestation de Moreau a excité un mécontentement général et très-prononcé en Alsace. Ce général ayant un grand nombre de partisans dans cette contrée, on pourrait tirer un grand parti de cette dissension, en agissant d'après les bases qui viennent d'être indiquées.

« Quant aux secours pécuniaires, l'Ami aurait désiré que le général lui eût présenté un aperçu de ce qui lui sera nécessaire pour les premiers mouvements, ainsi que de ce qui pourrait le devenir par la suite; l'Ami doit prévenir le général que cette ville n'étant pas une ville de commerce, il est toujours difficile, et souvent impossible d'y trouver des lettres de change sur Paris, (surtout des lettres à courte date;) l'Ami est presque

toujours obligé d'en faire chercher loin d'ici quand il en a besoin. Le général aura donc la bonté d'instruire l'Ami sur-le-champ comment cet objet pourrait être arrangé, en lui marquant les sommes qui lui sont nécessaires, auxquelles elles doivent être fournies, par quel canal on doit les transmettre, et si les remises doivent être faites en lettres de change sur Paris, ou en espèces sonnantes. Dans ce dernier cas, on pourrait encore envoyer à l'Ami quelqu'un de confiance, muni d'une autorisation pour les recevoir et pour les porter directement soit à Paris, soit à Besançon, selon les besoins; mais il faut observer qu'il ne sera possible de ramasser une forte somme tout à la fois ni en lettres de change, ni en espèces: il est donc de toute nécessité que l'on indique le plus précisément que faire se pourra les époques auxquelles l'argent sera nécessaire, pour qu'on ait le temps d'en faire la provision; aussitôt que l'Ami aura les indications à cet effet, il prendra les mesures pour que les sommes dont on aura besoin soient déposées chez une personne sûre à Offembourg, à Stutgard et dans quelque autre ville plus rapprochée des frontières, qui les délivrera à celui qui sera envoyé par le général,



à moins que le général ne trouve bon de stationner une personne à lui et dans laquelle il ait une confiance illimitée, à poste fixe, dans une de ces villes, ( ou mieux encore à Fribourg en Brisgau ) expressément pour soigner cette partie, ce qui serait peut-être le plan le plus convenable.

On suppose que le général trouvera quelques fonds dans les caisses de l'état, dont il s'emparera: mais dans le cas ( possible ) qu'on en ait besoin dans l'instant, avant que les remises arrivent, on pourrait remettre des bons payables au porteur, dans les termes de quinze jours ou trois semaines: les remises arrivant avant l'échéance de ce terme, on les acquittera dès lors, et l'exactitude à remplir ses engagements ne manquera pas de donner un grand crédit aux insurrectionnels. Il y a une infinité de détails qu'on ne peut pas toucher dans cette lettre, puisque l'on ne veut pas retenir le voyageur plus longtemps, mais il en sera instruit de bouche.

De nouvelles instructions sont données au capitaine Rosey, qui retourne à Munich.

Une somme de 14976 livres lui est remise; il est envoyé à Stutgard, auprès du ministre Spencer Smith, qui lui donne 113150 livres en

lettres de change, et promet de faire passer ce dont on aura besoin.

Drake écrit une dernière lettre au général, par laquelle il lui dit, entre autre choses:

» Je suis bien charmé d'apprendre que le comité soit d'accord avec moi, quant à l'idée de réunir tous les mécontents sous quelques enseignes qu'ils aient marché jusqu'ici. Comme les vues que vous annoncez sont entièrement conformes aux miennes, et me paraissent devoir parfaitement remplir l'objet de cette conduite, je n'ai pas besoin de m'étendre davantage sur ce point.

Je suis de plus en plus convaincu de l'extrême importance du poste d'Huningue pour vos opérations, puisque, si les autorités constituées de Bonaparte, et le militaire qui se trouve entre la ligne principale de vos opérations et la frontière de Suisse ou d'Allemagne, sont contre vous, il vous sera extrêmement difficile de tirer les secours pécuniaires de Fribourg, et de les faire arriver à Besançon, puisque dans un pareil moment d'alarme et d'embarras, il est à présumer que les routes seront obstruées, et qu'aucun voyageur ne pourra passer.

» La communication la plus courte avec

Fribourg sera de Bâle, qui est sur la droite de la ligne que vous vous proposez d'occuper, en passant ou par Bâle et la frontière de la Suisse, ou par la frontière de l'Alsace; or, si vous trouviez des ennemis sur l'une ou l'autre de ces frontières, le passage deviendrait impraticable pour vos envois; sous ce point de vue donc, la possession d'Huningue me paraît indispensable, puisque vous n'aurez par là que le Rhin à passer pour arriver sur la rive droite de ce fleuve, passage qui vous sera assuré, puisqu'il se trouve sous le canon même de la ville d'Huningue.

Mais si vous croyez que l'entreprise sur Huningue pourrait manquer, si même vous n'êtes pas à peu près sûr qu'elle réussira, je ne voudrais pas qu'elle fût tentée, parce qu'il est de la dernière importance, je dirai même de la dernière nécessité, qu'aucune de vos opérations premières ne vienne à manquer, puisqu'un pareil contre-temps jetterait de la défaveur sur tout votre projet, encouragerait le gouvernement actuel, ferait naître l'idée à vos amis et à vos ennemis que vos moyens sont faibles, exciterait peut-être des doutes parmi vos partisans et découragerait ceux qui sont disposés à se joindre à vous. Il se peut encore que vous regardiez

Huningue comme un peu trop éloigné du siège principal de vos opérations, et il faudra bien se garder de vous affaiblir, en donnant trop d'étendue à votre ligne.

Il est fort à désirer, si cette entreprise se fait, qu'elle se fasse entièrement du côté de la France; et je ne vois pas comment vous pourriez la faire du côté de l'Allemagne, puisque dans ce cas il faudrait passer le Rhin deux fois. Vous êtes apparemment dépourvu de pontons et de bateaux, et comment passeriez-vous cette rivière? Il faut de toute nécessité entrer dans la ville par les portes de France, et je ne puis pas deviner quelle utilité vous pourriez tirer du passage de vos gens sur le territoire d'Allemagne. Au reste, je ne peux pas vous conseiller de commencer vos opérations par une violation de territoire.

Ce sera donc à vous et au comité à peser tous les avantages et tous les inconvénients de cette entreprise, soit qu'elle réussisse ou qu'elle ne réussisse pas; et je ne doute pas que votre décision sur ce point important ne soit pour le mieux; mais dans le cas que vous vous décidiez à ne pas la tenter, il faudrait alors penser à s'assurer d'une autre voie sûre de communication avec Fribourg.

» Quant aux pays qui environnent les villes que vous m'avez indiquées , je n'ai pas besoin de vous faire observer que leur occupation demandant la présence d'une partie de vos forces , il ne serait pas convenable de vous affaiblir , en faisant des détachements pour cet objet , qu'autant que ces pays seraient absolument nécessaires à la marche de vos principales opérations militaires , soit par la position ou par les secours en approvisionnements qu'ils offrent.

» Il ne faut pas penser à la citadelle de Strasbourg ; elle est trop éloignée du pays où vous agirez , et d'ailleurs il ne nous faut pas entreprendre au-delà de nos moyens.

» Pour ce qui regarde le moment propice , pour commencer votre attaque , j'aurais désiré qu'il fut différé de quelques semaines , afin que j'eusse plus de temps pour faire les dispositions nécessaires de mon côté : mais je sens vivement la force des motifs qui vous engagent à agir promptement et sans délai , et je suis entièrement d'accord avec vous , que si vous laissez sacrifier Moreau à la haine et à la jalousie du premier Consul , vous perdrez par là l'assistance de ses nombreux partisans. Je vous conjure cependant de ne pas

vous montrer le moins du monde , avant que vos mesures ne soient toutes préparées et en règle ; tout doit être calculé , combiné et arrêté d'avance , afin que le masque une fois levé , on n'erre pas à l'aventure ; que chacun sache exactement son poste et ce qu'il a à faire , et que le premier coup parti , on agisse d'abord partout , c'est surtout à Paris même , pour ne pas laisser au gouvernement le temps de se remettre de sa première stupeur.

« Quoique vous ne me parliez pas des progrès que vos agents ont faits dans leurs tentatives pour gagner des partisans dans l'armée , je dois supposer que ces tentatives ont complètement réussi , et que vous vous êtes assuré d'une puissante diversion de ce côté là , puisque sans cette aide , vos opérations seront bornées à faire insurger trois ou quatre départements , ce qui ne pourrait guères réussir qu'à la longue , en supposant que le premier consul conserve assez de pouvoir sur ses troupes pour les faire marcher contre vous. Votre aide de camp cependant , m'assure que toutes les mesures sont déjà préparées assez à cet égard , et dans le cas qu'elles soient déjà suffisamment mûries , on pourrait en augmenter l'effet , en proposant aux soldats un petit



surcroît de paye au-delà de ce qu'ils reçoivent du gouvernement actuel.

Quel est l'homme de bonne foi qui puisse, d'après des pièces aussi claires et aussi expressives, révoquer en doute que le cabinet britannique est l'ame de la conspiration?

Non, personne ne s'y trompera; ce n'est pas l'intérêt des Bourbons qui le dirige, il ne les pensionne que pour s'en servir comme d'instruments de haine et de perversité.

C'est la consolidation du Gouvernement français qui l'irrite.

Ce sont les sentiments de reconnaissance, d'admiration et de vénération, dont la France entière est pénétrée pour le premier Consul, qui l'accablent.

Tous ses vœux sont pour que les Français s'entr'égorgent.

Il n'a distribué des poignards pour assassiner le premier Consul, que parce qu'il sent fortement la puissance irrésistible de sa gloire et de ses vertus, même chez les nations étrangères.

### TROISIÈME POINT.

*Tous les individus écroués en vertu de mandats d'arrêts, sont auteurs ou complices de la conspiration, ou coupables de recèlement de conspirateurs, au mépris de la loi du 9 ventôse an 12.*

C'est en examinant successivement la conduite de chacun de ces individus, que cette vérité va s'établir.

#### GEORGES CADOU DAL.

Il est né à Brech, département du Morbihan.

A peine avait-il fini ses études à Vannes, lorsque la révolution commença.

Il est passé dans la Vendée, aussitôt que les troubles de l'Ouest éclatèrent.

Il n'y eut pas de grade distingué.

La déroute du Mans le décida à revenir dans son pays.

Lors du passage de la Loire, il contribua à la formation de quelques rassemblements.

L'ex-comte de Silz qui commandait les révoltés, fut tué dans une action qui eut lieu à

Grandchamp ; cet événement commença à développer son caractère.

A l'affaire de Quiberon , on le vit à la tête d'un corps de paysans armés pour faciliter le débarquement.

On le vit ensuite chouanner avec ceux qui avaient échappé dans cette journée.

Le corps dont il était le chef , se soutint à l'aide d'armes , munitions et d'argent que procura Puisaye.

Ce commandant s'étant retiré à Londres , Georges Cadoudal le remplaça jusqu'à la pacification.

Il alla alors en Angleterre , et eut des relations avec le Gouvernement.

Les ci-devant princes français lui donnèrent la croix de Saint-Louis et le cordon rouge.

Il revint en Bretagne quelque temps avant la dernière insurrection qui eut lieu en brumaire , au 8.

Après s'être battu , il fit une trêve , pendant laquelle ils'occupa de plusieurs débarquements de fusils , sabres , pistolets , canons , obus , munitions , argent et habillement.

Il s'enorgueillissait de ses dispositions , lorsque l'arrivée de Bretagne du général Bruno

avec des forces supérieures l'obligea de mettre bas les armes.

Malgré la pacification , il écrivit et signa l'acte suivant :

» Nous général commandant les départements d'Ile-et-Vilaine , des Côtes-du-Nord , du Finistère et du Morbihan , en vertu des pouvoirs à nous transmis par son Altesse royale Monsieur , frère du roi , nommons monsieur Pierre Guillemot , adjudant-général commandant des légions de Vannes , d'Auray , de Mohon , et celle aujourd'hui sous ses ordres. Nous l'autorisons à y nommer un officier pour l'y remplacer. Nous le chargeons de les diriger en grand et de les disposer de son mieux à l'insurrection. Il correspondra pour celle de Vannes avec Hervé qui en est le major ; pour celle d'Auray avec *Rohu* , et pour celle de Mohon avec Troussier. Il donnera à tous ses officiers l'ordre exprès de ne pas commettre la moindre hostilité , avant le moment propice qu'on leur désignera.

» Donné au quartier-général , ce 8 juillet , 1800 ».

Il était tout à-la-fois général en chef et trésorier des fonds envoyés par l'Angleterre pour soudoyer les rebelles , de ceux volés aux

diligences, et de ceux exigés sous peine de mort, notamment des acquéreurs de domaines nationaux.

On ignore s'il était à Paris à l'époque du 3 nivôse an 9, mais on ne peut douter qu'il ne fût un des chefs de la conspiration qui éclata dans cette journée.

C'est lui qui, le 28 frimaire an 9, quatre jours avant le 3 nivôse, écrivait en ces termes à Pierre Robinault St.-Réjant, dit Pierrot, dit Soyer, qui a mis le feu à la machine infernale, et qui a été condamné à mort :

« Mon cher Soyer, je reçois de tes nouvelles par tes deux amis. Pour toi, tu n'a pas encore appris à écrire. Hélas ! les quinze jours sont passés ; les événements s'avancent d'une manière effrayante ; si les événements continuent, je ne sais ce que nous deviendrons tous. En toi seul est toute notre confiance et toute notre espérance. Tes amis se rappellent à ton souvenir et te recommandent leur sort. Adieu, ton sincère ami. »

Ce billet est signé, GÉDÉON.

Au-dessous est écrit : nous attendons à tous les couriers de tes nouvelles.

Une vérification légale a établi qu'il était réellement l'auteur de cet écrit, qui fut le signal d'ordre donné par le chef des conjurés.

Le 26 nivôse an 9, il écrivit la lettre suivante, qui n'exige pas moins d'attention.

« Mon cher comte, je viens de recevoir votre lettre du 10 décembre ; elle n'est pas fort consolante, sur-tout après celle dont vous aviez chargé P.

» Dans la première, vous donniez pour ainsi dire des certitudes, et dans celle-ci vous ne donnez que de faibles espérances ; vous devez sentir cependant que notre position demande du positif, et cela promptement. Nous sommes ici à chaque minute exposés aux poignards des assassins. Notre devoir, les instructions reçues, et l'espérance de voir encore se renouer quelque chose, nous y retiennent ; pas un de nous n'en bougera avant de recevoir des ordres : vous devez juger avec quelle impatience nous les attendons.

» Je ne vous parlerai pas de la position des armées de l'Autriche, ni de l'armistice existante entre elles et celles de la république ; seulement je vous observerai que tout annonce ici la paix comme assurée, et d'après les apparences cette fâcheuse nouvelle n'a malheureusement que trop de fondement. Dans le cas où elle se confirmât, de quels moyens veut-on que nous nous servions pour conser-



ver encore au roi des sujets fidèles dans l'Ouest? Après y avoir mûrement réfléchi, voici les deux seuls moyens que je crois les plus propres à parvenir à ce but. ( Je suppose la paix faite avec l'empereur et que les puissances du Nord ne se déclareront pas contre l'usurpateur ). Premier moyen : obtenir du gouvernement britannique de prendre à son service, sur le pied des régiments anglais, deux à trois régiments de royalistes de l'intérieur. On composerait ces corps des hommes les plus datants dans toute la Bretagne, et dès que les circonstances leur permettraient de s'y jeter, il est hors de doute qu'ils parviendraient à insurger cette province ; mais les chefs, avant de faire cette démarche, exigeraient du gouvernement la promesse formelle par écrit que ces corps ne seraient point licenciés, quels que fussent les événements. Si les circonstances ne permettaient pas au gouvernement britannique d'adopter le premier moyen, qui est sans contredit le plus sûr, voici le second qui peut aussi réussir, mais qui offrira bien des difficultés aux acteurs.

» Permettre aux chefs de légion et même à quelques adjudants généraux tous dévoués, qui ne sont pas encore extrêmement compro-

mis, de s'arranger avec l'usurpateur, d'en obtenir des sûretés qui leur permettent de vivre tranquillement dans leur pays, et les mettront à même de communiquer librement avec leurs officiers fidèles, qui, d'après les instructions qu'ils en recevront, maintiendront certainement ce pays. Que son Altesse royale, Monsieur, adopte dans sa sagesse celui de ces moyens qu'il croira le plus convenable : mais je vous en prie, mon cher comte, de vous presser de nous faire connaître celui qu'il aura choisi. Dans tous les cas, prévenez, je vous en prie, son Altesse royale que je serai obligé de faire banqueroute, si dans vingt-cinq jours au plus tard je ne reçois quatre mille louis. On m'avait promis cette somme par mois, sans comprendre Bt. qui me coûte aussi infiniment, et depuis que je suis rentré, je n'ai reçu que 4000 livres.... Sur-tout réponse en poste ; vous sentez notre position. Si on n'adopte pas le premier moyen, je me verrai forcé de passer avec cinq à six officiers. Je me flatte qu'on leur accordera un traitement honnête. Réponse positive à cet article..

» Mes commissaires sont de retour de C. : d'après leurs rapports, je ne réponds pas absolument du succès..... mais j'ai de grandes

espérances de réussir.... les évènements permettant de donner de l'enthousiasme. Vous savez l'expédition dont parle la lettre du général Maitland que j'ai laissée à son Altesse royale. J'ai pris les mesures les plus justes pour la faire réussir : la garnison est presque toute composée d'hommes à moi. Soutenu des voltigeurs, et sans peut-être être soutenu de forces étrangères, je pourrais tenter cette opération. Si elle réussissait, elle nous mettrait à même d'attendre les évènements ; nous recrutons considérablement. Il faudrait seulement être protégé par les voltigeurs et soldé par le Gouvernement. Surtout décision prompte : vous n'ignorez pas que la grande correspondance a éclaté maladroitement : elle est heureusement renouée..... Je la presse d'agir ; mais les fonds ne sont nullement suffisants..... J'ai vu les seconds de C. et de D....., ils sont bien intentionnés, et ils comptent beaucoup sur leur pays. Anne tergiverse toujours ; je crains qu'elle n'ait perverti B....t ; on le dit à Paris prêt à faire la courbette..... Toutes ces démarches sont heureusement décorées de beaux prétextes. C'est par de tels moyens qu'on doit parvenir au véritable but : moi et bien d'autres nous pensons autrement.

» Si on est forcé d'adopter le second moyen, pour le faire réussir, il faudra que j'aye quelques fonds disponibles à remettre aux officiers restants pour l'instruction de leurs subordonnés les plus capables et les plus fidèles.

» J'espère que la grande correspondance jouera encore bientôt.

» J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute estime et la plus parfaite considération, votre très-humble et très-obéissant serviteur ; elle est signée Georges. »

C'est au comte de la Chaussée, à Londres, que cette lettre était adressée.

Une de la même date et sous la même enveloppe, écrite au ci-devant prince de Bouillon, par Georges, ne permet pas d'en douter.

Elles ont été trouvées dans le porte-manteau d'un nommé Lemercier, second de Georges, tué la nuit du 30 nivôse an 9, dans une rencontre près de Loudeac.

Lorsque Georges y parle d'espérance de voir encore renouer quelque chose, il est clair qu'il s'agit d'un nouveau plan.

C'est de Brest dont il y est question pour la dépense.

On ne pouvait y avoir des intelligences,

pour tâcher de faire livrer cette place , sans de grands sacrifices.

C'est à Belle-Isle que des agents avaient été envoyés par lui pour embaucher , et avaient été arrêtés.

Lorsqu'il dit que la grande correspondance a maladroitement éclaté , et qu'elle est heureusement renouée, il est de toute évidence qu'il est question de la machine infernale.

Sauvé en Angleterre, il y médite avec les chefs de ce gouvernement , avec tous ses complices échappés au glaive de la loi , avec les intimes des ci-devant princes français, avec Pichegru et ses adhérents , les plans d'assassinat du premier Consul et de renversement du Gouvernement français.

C'est lui qui avait fait partir en avant Picot et Lebourgeois.

C'est également lui qui avait fait partir Roger , dit Loyseau , qui est passé par la Bretagne pour remplir la mission qui lui avait été confiée.

C'est lui qui était en relation avec les émissaires envoyés dans l'Ouest , et surtout avec Debar , qui lui écrivait , le 12 novembre 1803 :

Général ,

» Je travaille sans cesse à voir les individus les plus propres à l'opération dont nous avons parlé ; je les trouve très-apatiques et très-allarmés des surveillances et des recherches que l'on fait sur le compte de chaque voyageur arrivant à P.... et dans les environs ; ces comptes que l'on prend sur eux dans la commune dont ils sont partis , etc. , etc. ; enfin , votre dernière résolution sur cet objet.

» Je ne douterai jamais de former un noyau d'insurrection au moment favorable , malgré l'indifférence du clergé et de la noblesse ; un prince , avec une force imposante , enlèvera toujours la nation entière , ce que cent mille royalistes réunis ne pourront faire ; alors je crois voir déjà que je pourrai préalablement fournir un petit contingent.

» Quand j'aurai fini ma mission , si je ne reçois de nouveaux ordres de vous , je me rendrai au lieu d'où je suis parti. Les rhumatismes me tracassent grandement ; j'irai jusqu'à tomber sur les dents. Ne doutez jamais de mon zèle , de mon attachement et de mon dévouement. Salut d'amitié respectueuse ,

Signé, *Gaspard.*



» *P. S.* J'emploie le plus utilement possible la petite somme que vous m'avez confiée ; je ne la ménage pas ; aujourd'hui on ne peut rien faire sans beaucoup d'argent.

Cette lettre porte pour suscription : *Au Papa.*

Georges Cadoudal a fait, comme il a été annoncé, partie d'un débarquement effectué à la falaise de Beville, le 21 août dernier.

Il était à Paris, au moment où Debar lui écrivait. Il y était venu par une des lignes sur lesquelles des stations avaient été disposées par Jean-Marie, dit Lemaire, arrivé par Boulogne sur un paquebot, dans les premiers jours de prairial, et par Raoul Gaillard, dit Saint-Vincent, venu en France par Hambourg, qui, après avoir été secondés par Bouvet et d'autres initiés, étaient retournés en Angleterre.

La première de ces stations, à partir de Beville, était à Guillemecourt, chez Pajot.

La seconde, commune de Saint-Remy, ferme de la Poterie, hameau d'Hautelimont, chez les Détrimont ;

La troisième, à Preusseville, chez Loizel :

Là, se forment trois lignes particulières, en direction sur Paris.

A gauche, la quatrième station était à Aumale, chez Monnier ;

La cinquième, à Feuquières, chez Boniface Coliaux ;

La sixième, au Monceau, commune de St-Omer, chez Leclerc ;

La septième, à Auteuil, chez Quentin Rigaud ;

La huitième, à Saint-Lubin, commune de Remonville, chez Jean-Baptiste Massignon, et à Jouy-le-Peuple, chez Nicolas Massignon ;

La neuvième, à Saint-Leu-Taverny, chez Lamotte ;

A prendre au point d'embranchement, ligne du milieu. La quatrième station était à Gilles-Fontaine, chez la veuve Lesueur ;

La cinquième, à St.-Clair, chez Dache ;

La sixième, à Gournay, chez la veuve Caqueray ;

A remonter toujours audit embranchement, la quatrième station était à Forges et à Roncherolles, chez les Gambu ;

La cinquième, à St.-Crépin, commune de Lorlot, chez Bertengles ;

La sixième, à Estrepagny, chez Damonville et son fermier ;

La septième, à Vauréal, chez Bouvet, dit Larivière ;

Et la huitième, à Aubonne, dans une maison confiée par un des affidés à Hyvonnet.

C'est la ligne à gauche, en partant de la falaise, que Georges avait suivie.

Joyaux, dit Villeneuve ; Jean-Marie, dit Lemaire ; Raoul-Guillaume, dit Et-Vincent ; Querelle, La Bonté, Picot, et Troche fils, étaient débarqués avec lui.

Charles d'Hozier et Dessoles étaient venus au-devant de lui et de ceux qui l'accompagnaient jusqu'à St.-Leu-Taverny.

Il était monté avec Joyaux, Jean-Marie, dit Lemaire, et Dessoles, dans une voiture que d'Hozier avait conduite en cocher.

Il avait logé, dans les premiers jours, chez Denand, marchand de vin, rue du Bacq, au coin de celle de Varennes, où Desol avait été placé, depuis environ quinze mois, par Charles d'Hozier.

Cette maison était le rendez-vous de presque tous les affidés.

C'est vers ce temps qu'il l'a quittée, pour

aller habiter, quai de Chaillot, une maison, n°. 6, que Bouvet avait fait louer.

Il demeura ensuite rue de Carême-Prenant, n°. 21, dans un logement loué à l'instigation de Spin un des agents de Charles d'Hozier, par la femme Dubuisson, sous le nom de femme Berry.

Ce Spin avait présidé à l'arrangement du local, avait eu l'attention d'y travailler seul à la construction d'une cache, qu'il prévoyait pouvoir être utile à Georges Cadoudal et aux autres conjurés.

Des motifs de crainte déterminèrent sans doute Georges à abandonner cette habitation, pour en choisir une près du jardin des Plantes, rue du Puits-l'Hermite, n°. 8, chez Verdet.

Il y était encore, lorsque Picot, son domestique, arrêté le 18 pluviôse dernier chez Denand, tira un coup de pistolet, pour tâcher de s'évader et pour donner le signal aux conspirateurs.

Il se hâta d'abandonner cette retraite et d'en faire chercher une autre ; Charles d'Hozier lui en céda une, trouvée pour lui par la fille Hizay, rue et montagne Sainte - Geneviève, maison n°. 32.

C'est là qu'il était encore avec Joyaut et

Burban , deux de ses complices , lorsque , le 18 ventôse , se disposant sans doute à chercher un autre asyle , parce qu'il s'était aperçu qu'il était cerné de toutes parts , il monta , armé de pistolets , muni de cartouches et d'un poignard , dans un cabriolet conduit par Lérissant.

A peine y fut-il , qu'il entendit des cris qui le signalaient. Il commanda à Lérissant de fouetter et d'aller au hasard , et le plus vite possible.

Poursuivi par les agents de la police qui étaient partout en embuscade , deux se précipitèrent sur le braucard du cabriolet , rue de l'Égalité , près celle des Quatre-Vents. Il tenait ses deux pistolets armés : il dirigea le premier coup à droite sur l'un d'eux , nommé Buffet , qui fut tué.

Descendu , il tira son second coup sur l'autre agent , nommé Caniolle , qui reçut la balle dans les viscères du côté gauche.

Deux officiers de paix le saisirent par devant , l'un à droite et l'autre à gauche.

Plusieurs citoyens le saisirent en même temps par derrière.

Une grande réunion de forces se forma

bientôt. Il fut conduit à la préfecture de police.

Traduit à l'instant même devant le magistrat chargé de l'instruction , il déclara , comme on l'a vu , qu'il était à la tête de la conspiration.

Il a reconnu pour être anglais , et lui appartenir , un poignard trouvé sur lui.

Il a assisté de sang froid à la reconnaissance du corps de l'agent qu'il avait assassiné.

Les déclarations des témoins de son crime ne l'ont point intimidé.

Il a répété qu'il était vrai qu'il avait tiré deux coups de pistolet , et qu'il était possible qu'il eût donné la mort à l'individu dont le corps lui était représenté.

Il eût assisté sans aucun frémissement aux opérations des officiers de santé , pour extraire la balle , afin de vérifier le calibre , et de savoir si elle n'avait pas été mâchée.

Il entendit avec sang froid la lecture du rapport fait par ces officiers , relativement à l'assassinat de l'autre agent.

La férocité de cet homme avait droit d'étonner , autant que l'audace de la conspiration à laquelle il appartenait.

Inutile , sans doute , de s'occuper en ce mo-



ment de toutes ses relations avec les sicaires soudoyés par l'Angleterre , arrivés aussi pour l'assassinat du premier consul , et le renversement du gouvernement.

Ses aveux sont assez expressifs. Sa présence à Paris parle assez haut. Il en sera question d'ailleurs , à mesure qu'on s'occupera des conjurés qui correspondaient avec lui.

Il n'en est qu'un dont il puisse être question dans cet instant ; c'est l'ex-général Pichegru , qui , comme si le crime avait aussi quelquefois sa justice , ne voyant plus que l'image de ses trahisons , et que la masse accablante des preuves de ses forfaits , s'est suicidé tour du Temple.

C'est Georges qui a été au-devant de cet homme infâme , qui conspirait contre son pays , dans le moment où il était élevé aux plus hautes dignités , et y recevait les témoignages du plus grand attachement ; de cet homme , dont le tableau des faits , mis sous les yeux du tribunal , présente avec modération la série des crimes , jusqu'à l'instant où il revenait en France pour se mettre à la tête des brigands qui devaient y allumer la guerre civile.

L'union de ces deux hommes devrait éton-

ner l'Europe entière , si leur turpitude , déjà connue , ne se trouvait pas aujourd'hui entièrement dévoilée.

On ne peut le contester , puisque des témoins respectables l'ont unanimement attesté , et que des conjurés l'ont eux-mêmes déclaré.

Pour être plus en mesure d'exécuter le plan infernal qu'ils avaient adopté , ils ne se sont pas contentés d'avoir des agents actifs , intelligents et initiés. On les a vus habiter ensemble maison de Chaillot , et à Paris , rues de Carême-prenant , et du Puits-de-l'Hermitte.

La crainte seule des foudres de la justice les avait séparés ; on les a saisis dans les mêmes déterminations , tous deux armés de pistolets , tous deux armés d'un poignard pareil , fabriqués en Angleterre , qu'ils avaient reçus du gouvernement britannique , par la main des ci-devant princes français.

L'existence à Paris de ces deux chefs de brigands , leurs relations , leurs réunions dans les mêmes domiciles , effaceraient tous les doutes sur la conspiration , s'il pouvait en être resté.

Ils le seraient encore par le contact de ces deux chefs avec les autres conjurés.

Ses aveux sont clairs. S'il a mis en avant

un fanatisme d'opinion, c'est sans doute pour tâcher d'affaiblir les sentiments d'indignation et d'horreur que ses crimes inspirent.

### BOUVET DE LOZIER.

C'est un ancien officier, qui a été mis sur la liste des émigrés.

Il s'est rangé à Londres sous l'étendard de ceux qui conspiraient contre la France.

On savait qu'il pouvait rendre de grands services en France; on l'y envoya, avec le grade d'adjutant général de l'armée royale.

Il s'occupa de disposer les esprits.

C'est lui qui recevait la correspondance anglaise. Picot le déclare formellement.

C'est lui aussi qui a fait préparer une partie des stations pour les conjurés.

Il a fait louer, par la dame de Saint-Léger, la maison de Chaillot, n°. 6, où Georges a demeuré.

Le concierge choisi n'y est entré que de son aveu.

Il a fourni l'argent pour payer six mois d'avance.

Il a été fréquemment y voir Georges Ca-

doudal, Pichegru, et les autres conjurés qui ont pu y loger ou y venir.

Picot dit que c'est lui qui devait aller au-devant du prince.

Il n'a pas contesté ses relations avec les conspirateurs, dont plusieurs l'ont reconnu. Il a été arrêté le 19 pluviôse, dans une maison rue Saint-Sauveur, n°. 36, où il a un logement.

On a arrêté en même-temps la femme Verdet, chez laquelle se trouvaient encore logés Georges et autres conjurés, rue du Puits-l'Hermitte, près le Jardin-des-Plantes. Elle lui apportait, sous le nom d'Hyacinthe, un billet par lequel Saint-Vincent l'invitait, au nom de ses amis, de vouloir bien se rendre de suite à l'endroit où il les avait vus la dernière fois.

Picot avait été arrêté la veille rue du Bac, maison de Denand, marchand de vin. On avait à craindre ses révélations; il fallait aviser au parti le plus sage et s'entendre sur-tout; la réunion était d'une nécessité frappante.

Ce billet, l'état dans lequel se trouva la femme Verdet; sa déclaration qu'elle ne dirait rien, crainte qu'il ne lui arrivât de plus grands

malheurs , ne pouvaient que confirmer l'opinion que la police s'était formée de lui.

Interrogé à la préfecture de police , ses réponses furent évasives.

La dame de Saint Léger avoua qu'elle avait conçu les plus violents soupçons sur sa conduite , d'après ses allées et ses venues , et qu'elle s'était fortement doutée que lui et plusieurs autres , machinaient quelque chose contre le Gouvernement , sans avoir néanmoins rien su de positif.

Conduit à la tour du Temple , il essaya de se détruire ; une circonstance extraordinaire fit entrer dans sa chambre un porte-clefs , qui lui sauva la vie.

Ayant repris ses sens , il a annoncé qu'il avait des révélations importantes à faire. Il a demandé à parler au grand juge.

Transféré au ministère de la police et de la justice , il a fait la déclaration , mise sous les yeux du tribunal comme devant concourir à administrer la preuve de la conspiration.

Il n'y a point dissimulé , qu'il était venu d'Angleterre en France , pour y soutenir la cause des Bourbons ; qu'il était dans la voiture avec Georges et Pichegru , sur le bou-

levard de la Madeleine , lors de leur première entrevue avec le général Moreau.

Sous sa signature , il n'a pas hésité d'ajouter sa qualité d'adjudant-général de l'armée royale.

Interrogé le 30 pluviôse par le conseiller d'État Réal , il a donné de nouveaux renseignements sur les projets des conjurés.

Ils ont été aussi présentés au tribunal , dans le recueil des preuves de la conspiration.

Devant le magistrat chargé de l'instruction , il a perseveré.

Confronté avec Lajolais , il ne s'est pas démenti.

Il n'a jamais cherché à se justifier sur l'intention de contribuer à un changement de Gouvernement.

Il ne s'est occupé que de tâcher d'imprimer l'idée qu'il n'entendait se mêler que d'une attaque loyale , sous les yeux d'un ci-devant prince français.

Lié avec les chefs , avec les agents et les complices , il est bien difficile d'admettre , qu'il n'ait point partagé leurs sentiments.

Il ne l'est pas moins , d'admettre qu'il fût



délicat sur le choix des moyens pour la réussite de la conspiration.

### R U S I L L I O N .

Il fut arrêté en Suisse en l'an 6, et conduit à Paris.

Il était accusé d'être recruteur Anglo-Bernois.

De favoriser les émigrés, qui faisaient des voyages continuels de France en Suisse.

De protéger la correspondance des agents de Louis XVIII.

De leur servir de bureau d'adresse et de correspondance.

Des notes reçues d'Helvétie étaient concordantes sur ce point.

Il n'avait pas dissimulé qu'il recevait des émigrés.

Envoyé au Temple, il parvint à faire faire des démarches en sa faveur par les plénipotentiaires de Suisse.

Les circonstances politiques lui étaient favorables ; les preuves ne furent pas jugées suffisantes, il fut mis en liberté.

Il retourna en Suisse.

Des désagréments le déterminèrent à passer à Londres.

Il avait connu Pichegru, et avait eu beaucoup de rapports avec un de ses confidants.

Il alla voir l'ex-général qui, sachant quelle était son opinion, ne manqua pas de l'accueillir.

Avec la fortune dont il jouit, il lui fut facile de se procurer à Londres une existence assez agréable.

On le vit d'ailleurs faire de fréquents voyages en Allemagne, à Munich, Francfort et autres endroits de la Souabe.

Instruit par Pichegru du plan formé pour s'emparer de l'autorité en France, et de l'intelligence qui existait entre lui, Georges et Moreau, il n'hésita pas de se réunir.

Il fut présenté au ci-devant comte d'Artois qui l'encouragea.

Plein de confiance dans la bienveillance du prince et dans les chefs de la conspiration, il se disposa à la traversée.

Il fit avec Pichegru partie du troisième débarquement qui s'effectua à la falaise de Béziville, le 16 Janvier dernier, à l'aide d'un cutter anglais dont le capitaine était Thomas Righth.

Sa route pour arriver à Paris fut celle marquée pour tous les conjurés.

Il fut reçu aux mêmes stations.

Il a été généralement reconnu.

A Paris, il a vu habituellement Georges, Pichegru, Rochelle, l'ex-marquis de Rivière, Lajolais, les frères Polignac, et presque tous les agents et complices de la conspiration.

Il a logé dans quelques-uns des repaires préparés pour les conjurés.

Il a logé trois à quatre jours avec Pichegru chez Georges à Chaillot.

Si on l'en croit, il a souvent couché chez les filles.

Signalé à la police, à force de recherches, on l'arrêta le 15 Ventôse dernier, rue du Mûrier St. Victor, chez la Dame veuve Avril, ancienne gouvernante de l'abbé de Bourbon.

Il y était avec Rochelle qui soutient connaître le fils de cette femme pour avoir fait ses études avec lui.

Mené à la préfecture, il a avoué, comme on l'a vu, qu'il était du nombre des conspirateurs, et que c'était Pichegru qui l'avait décidé ; il s'est expliqué nettement sur les intentions criminelles des conjurés.

Il a dit que Pichegru, Georges et Moreau étaient les chefs de la conspiration.

C'est lui qui a déclaré que Lajolais, de retour à Londres, avait assuré que Moreau, mécontent du Gouvernement du premier Consul, désirait et voulait aider de tout son pouvoir à le renverser.

Il est du nombre de ceux qui ont attesté que Moreau avait vu Georges et Pichegru depuis leur arrivée à Paris.

Il a persisté devant le magistrat chargé de l'instruction, et a ajouté que Moreau avait toujours été considéré, avant le départ de Londres, comme l'homme sur lequel on devait principalement compter.

Ses interrogatoires ne présentent pour défense que la franchise de ses aveux.

### R O C H E L L E.

Après avoir fini ses études au collège des Grassins, il est entré en qualité de cadet, en 1787, dans le premier régiment de chasseurs.

Il quitta ce corps en 1788 pour s'attacher à l'étude du droit.

Il travaillait chez un procureur au Châtelet lorsque la révolution commença.

Au moment où il fut question de former des bataillons à Paris, il se présenta et fut nommé capitaine.

On sait que ces bataillons ont été à différentes époques fondus dans d'autres.

Il était lieutenant au 102<sup>e</sup> en l'an trois, lorsqu'il déserta pour passer à l'ennemi.

Une note portée sur le registre du corps établit ce fait ; le ministre de la guerre, par une lettre en date du 19 Germinal dernier, en a informé le magistrat chargé de l'instruction.

Prévenu d'avoir, depuis sa désertion, commandé des avant-postes de rebelles ; d'avoir envoyé plusieurs fois à Paris des ordres de Louis XVIII ; et enfin d'avoir formé un projet criminel contre un membre du Directoire, le ministre de la police générale, instruit qu'il était à Paris, donna, au mois de messidor an 6, les ordres les plus précis de le rechercher et de l'arrêter.

On découvrit qu'il logeait rue Xaintonge, chez la fille Lebault ; la maison fut investie ; il y fut saisi ; on trouva sur lui des pistolets et un signe de ralliement.

Un ami qui se trouvait avec lui, et auquel il avait avoué qu'il avait fait des recrues pour l'armée de Condé, fut aussi arrêté.

Il était au Temple, lorsqu'une commission militaire fut formée pour le juger ; averti qu'il allait être traduit devant elle, il se brisa une bouteille sur la tête, et s'ouvrit le crâne.

Une folie simulée le fit conduire à l'Hôtel-Dieu pour y être traité.

Des démarches déterminèrent à avoir pour lui les plus grands soins. On parvint, à l'aide d'une personne qu'on sut prendre par la friandise et le vin, à lui procurer des moyens d'évasion dont il s'empessa de profiter.

Après être resté quelque temps caché en France, il repassa en Allemagne, où probablement il porta encore les armes contre son pays.

A la paix, il passa en Angleterre où il savait qu'on formait des rassemblements de rebelles de l'Ouest, et qu'on accueillait les émigrés et les ennemis de la France.

Il avait des titres évidents pour être bien reçu par les conspirateurs, et pour avoir promptement de l'emploi.

Aussi voit-on dans un interrogatoire par lui subi le 25 ventôse, qu'il fut envoyé de Londres à Paris vers le mois d'août dernier, pour remettre à Lajolais qui s'y occupait de la conspiration, une lettre dont l'avait chargé Berthe-



sier, français transfuge, et qui déterminâ sur le champ Lajolais à repasser à Londres avec lui.

Il a fait partie du troisième débarquement, avec Pichegru, Rusillon, Lajolais et autres.

Arrivé à Paris par l'une des lignes tracées pour les conjurés, il a vu habituellement les agents de la conspiration.

Il avait sur-tout des rendez-vous particuliers avec Lajolais, qui lui assurait, ainsi qu'il l'a déclaré, que le général Moreau était toujours dans les meilleures dispositions pour l'exécution du plan.

Arrêté le 15 ventôse dans une maison où demeurait un de ses amis, rue du Mûrier St-Victor, il n'a point dissimulé son nom, mais il s'est tû sur celui de Rusillon, qui croyait pouvoir encore utilement ne pas dire le sien.

Il a été reconnu par ceux qui étaient du même débarquement que lui.

Il les a reconnus lui-même.

Il a aussi reconnu des personnes chez lesquelles il avait été dans les lignes des stations, et qui hésitaient de dire la vérité.

Il ne faut pas oublier la déclaration formelle qu'il a faite sur le but que se proposaient les conspirateurs, et sur l'enthousiasme qu'inspira

en Angleterre le rapport de Lajolais aux ci-devant comte d'Artois et duc de Berry.

La personne arrêtée avec lui en l'an 6 a rendu compte, le 3 germinal dernier, des faits dont il l'avait instruit en Suisse.

La fille Lebault Dumesnil, sœur de celle qui l'a logé en l'an 6, est convenue qu'elle avait aussi logé les deux frères Polignac, dont elle n'avait sûrement fait la connaissance que par lui.

Elle a rendu compte des circonstances de son évasion, lors de son arrestation en l'an 6.

Confronté avec Lajolais, il a persisté dans les déclarations qu'il avait faites contre lui.

Comment pourrait-on ne pas le placer sur la ligne des conjurés, lorsqu'il est convenu lui-même qu'il appartenait à la conspiration, et que toutes les circonstances se réunissent pour démontrer qu'il lui appartient réellement?

Accablé sous le poids des preuves, il a tâché de se faire considérer comme une victime de l'erreur dans laquelle Lajolais l'avait plongé.

**P O L I G N A C ( Armand ).**

Lors de son émigration avec ses parents, il avait environ 16 ans.

Il prétend être établi en Russie.

Il ne peut dissimuler son attachement aux ci-devant princes français , et notamment au ci-devant comte d'Artois.

Il est venu en France , il y a environ un an.

Il était arrivé d'Angleterre , par la Hollande.

Il a fait partie du second débarquement.

Il a logé à Paris , avec Georges , quai de Chaillot , n°. 6.

Il a logé avec Georges , à Paris , rue du Paits-l'Hermitte , près le jardin des plantes , chez Verdet.

Il a logé pendant huit jours avec Polignac ( Jules ) son frère , et l'ex-marquis de Rivière , chez Dubuisson , rue Jean-Robert.

Il a été arrêté , rue saint-Denis , chez la fille Lebault-Dumesnil , ancienne connaissance de Rochelle.

La sœur de Rochelle s'est trouvée dans le même appartement.

Elle est convenue qu'elle connaissait les deux frères Polignac depuis environ 15 jours ; que tous deux lui faisaient la cour ; que tous deux avaient couché dans ledit appartement la nuit précédente.

Il a déclaré , qu'il avait couché quatre fois

avec son frère , chez la fille Rochelle , rue Saint-Germain-des-Prés.

On a trouvé sur lui un poignard à lame quarrée , un pistolet , deux ceintures en cuir dans lesquelles se trouvaient , entre autres objets , huit cartouches à balles.

Interrogé le lendemain , au ministère de la police , il est convenu qu'il y avait près de deux ans qu'il était en Angleterre.

Il est convenu de son voyage à Paris , il y a un an.

Il a avoué être arrivé , il y a environ quatre mois.

Il a dit qu'il avait été au-devant de son frère Jules ;

Que ce frère logeait avec lui , rue Saint-Denis.

Il a prétendu n'avoir vu Georges qu'une fois.

Il a dit , que si Georges et les siens étaient en France d'après les ordres du ci-devant comte d'Artois , ils n'auraient rien entrepris sans qu'il fût arrivé ; qu'alors il y aurait eu un engagement personnel entre le prince soutenu de ses partisans , et le premier Consul.

Il a dit , qu'il avait vu beaucoup Pichegru , chez le ci-devant comte d'Artois , à Londres.

Qu'il imaginait d'après son retour à la famille des Bourbons, qu'il aurait été avec le prince.

Que quant à Moreau, il ne le connaissait pas, et qu'il n'avait pas oui dire qu'il se fût déclaré positivement.

Devant le magistrat chargé de l'instruction, il est convenu que lorsqu'il était parti la dernière fois de Londres, il connaissait les projets du ci-devant comte d'Artois.

Que son plan était d'arriver en France, de proposer au premier consul d'abandonner les rênes du gouvernement, afin qu'il pût en saisir le prétendant.

Que si le premier Consul eût rejeté cette proposition, il était décidé à engager une attaque de vive force, pour tâcher de reconquérir les droits qu'il regardait comme appartenants à sa famille.

Que c'était le ci-devant comte qui l'avait déterminé à passer sur le premier bâtiment.

Il a dit avoir vu trois fois Georges et trois fois Pichegru à Paris;

Avoir été chez Lajolais lorsque Pichegru y demeurait;

Avoir été chez Georges à Chaillot et dans une maison près le Boulevard du Temple.

Il est convenu avoir couché chez Georges à Chaillot;

Avoir vu Pichegru et Georges ensemble chez Lajolais.

Il a déclaré qu'il était sûr qu'ils s'étaient vus dans la maison N<sup>o</sup>. 6 à Chaillot.

Il pouvait l'affirmer, puisqu'il y avait demeuré avec eux.

Il pouvait également affirmer les avoir vus ensemble chez Verdet, puisqu'il y avait logé avec eux.

Il a déclaré qu'il y avait eu une conférence très-sérieuse à Chaillot entre Georges, Moreau et Pichegru;

Que Georges avait dit au général Moreau, après différentes explications : *si vous voulez je vous laisserai avec Pichegru et peut-être finirez-vous par vous entendre*;

Que le résultat n'avait laissé que des incertitudes désagréables, attendu que Georges et Pichegru paraissaient bien fidèles à la cause du Prince, mais que Moreau restait indécis et faisait paraître des vues d'intérêt particulier;

Que depuis, il avait su qu'il y avait eu d'autres conférences entre Moreau et Pichegru.

Confronté avec Pichegru, il a persisté, et Pichegru n'a rien contesté.



Il a été reconnu par la femme Verdet, par Dubuisson et sa femme, par la fille Lebault, et par la fille Rochelle ;

Il l'a été par Rivet et sa femme, chez lesquels il a logé, ainsi que Rochelle, Rusillion, Lajolais et Polignac (Jules), son frère.

En réfléchissant sur tous les faits qui lui sont personnels, on ne peut douter qu'il ne fût du nombre des conjurés.

Il prétend que ses intentions ont toujours été loyales; c'est une erreur qui tient au système même qui l'a fait entrer dans la conspiration.

#### *P O L I G N A C ( Jules ).*

Il a fait partie du troisième débarquement.

Avant de partir d'Angleterre, il connaissait aussi bien que son frère les projets qui étaient formés contre la France.

Il savait quelles étaient les résolutions de ceux qui l'accompagnaient.

Son frère a été au devant de lui avec Georges.

Il s'est arrêté aux lieux marqués par le crime pour servir de stations.

C'est sous les auspices de deux chefs de brigands qu'il est arrivé à Paris.

Il les y a vus.

Il a vu une autre partie des agents de la conspiration.

Il a logé avec son frère chez Dubuisson où l'on a trouvé Joyaut, Burban et Detry.

Il a logé avec son frère chez la fille Rochelle, rue Saint-Germain-des-Prés, et rue Saint-Denis.

Il a été arrêté dans la même maison que de Rivière.

Il était porteur d'un pistolet de poche chargé, semblable à ceux de son frère.

Interrogé au ministère de la police, il a dit : Qu'il ne pouvait dissimuler qu'il avait entendu transpirer quelque chose en Angleterre relativement à un changement de Gouvernement; mais qu'il ignorait quels moyens on devait employer ;

Qu'il se rappelait que, deux ou trois mois avant son départ, le comte d'Artois lui avait parlé vaguement de ce changement, sans aucun détail, même sur les moyens qui pourraient l'amener.

Il est convenu avoir vu deux fois Georges à Paris : une fois dans une rue près celle Saint-Antoine, une autre fois dans une rue près Sainte-Pélagie.

Il est convenu qu'ils avaient parlé ensemble

de la manière dont on pourrait rappeler le roi ;

Qu'il lui avait demandé quelle était leur position , et qu'il lui avait répondu qu'elle était toujours bonne.

Il a dit : Que ce qu'on desirait faire , ne paraissant pas , à lui et à son frère , aussi noble qu'ils devaient naturellement l'espérer , ils avaient parlé , il y avait environ quinze jours , de se retirer en Hollande.

Engagé à s'expliquer sur ce point , il a répondu qu'il soupçonnait , ainsi que son frère , qu'au lieu de remplir une mission quelconque relative à un changement de Gouvernement , il s'agissait d'agir contre un seul individu.

Il n'a pas contesté avoir vu Pichegru à Paris ;

Il a confessé avoir vu Georges avec Pichegru ;

Il a déclaré avoir entendu dire à Pichegru , qu'il croyait que Moreau ne travaillerait pas pour les Bourbons ;

Qu'on avait parlé vaguement sur ce texte ;

Qu'il avait demandé quel était le but que Moreau se proposait ; et qu'à ce qu'il croyait ,

Pichegru lui avait répondu qu'on ne pouvait le deviner.

Devant le Magistrat chargé de l'instruction , il a persisté.

Il a été reconnu par Dubuisson et sa femme , par les filles Rochelle et Lebault.

Il est impossible de ne pas voir en lui , et en son frère , les mêmes pensées , les mêmes motifs pour arriver en France , la même marche et la même direction ;

Ils doivent donc , dans le présent acte , être placés sur la même ligne.

### CHARLES D'HOZIER.

Il a été nommé page des grandes écuries , en 1789 ;

Il a commencé son service en 1790 , et l'a fini au mois d'août 1792 ;

Il resta long-temps à Chartres ;

Il y contracta beaucoup de dettes ;

Il annonça , en 1799 , l'intention de passer à Saint-Domingue ; il obtint même un passeport ; mais au lieu de s'embarquer , il se jeta dans la chouannerie ;

Il a servi sous Limoëlan , dont le nom connu était alors : *Pour le Roi* ;

Il a servi aussi sous la Prévalaye.

C'est sous ses ordres qu'il a été commandant en second de la légion de la Guerche.

Après la pacification, il a été chargé du licenciement de différents corps, et s'est rendu à Rennes, pour s'occuper de la liquidation des dettes du corps de la Prévalaye. Il paraît qu'il continua d'y recevoir des fonds pour la paye des jeunes gens enrôlés.

On prétend que toutes les dettes payées, il est resté plus de 60,000 fr., qui ont été versés entre les mains de Georges.

Ses intrigues à Rennes excitèrent la surveillance de la Police générale.

Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui, au mois de janvier 1801.

Une actrice, nommée Richardi, sachant qu'on devait l'arrêter à la sortie du spectacle, trouva le moyen de le faire évader.

Il se cacha long-temps à Rennes, et partit enfin pour Paris.

Il y resta quelque temps, sans rien faire.

Il fit un voyage à Londres, où il vit Coster-St.-Victor, et les autres chefs de chouans et rebelles, qui s'y étaient réfugiés.

Revenu en France, il acheta des chevaux et des voitures, qu'il fit valoir.

La première destination de ces chevaux et de ces voitures était, sans doute, de faciliter les transports et les communications des ennemis de la tranquillité de la France.

L'établissement fut d'abord fixé rue Sainte-Apolline; il le fut ensuite, vicille rue du Temple.

Charles d'Hozier vit de son propre aveu, Bouvet, qui lui demanda s'il ne pourrait pas procurer des logements à quelques émigrés qui passeraient d'Angleterre en France.

Il vit aussi Raoul Gaillard, dit St.-Vincent, et Jean Marie, dit Lemaire, qui lui parlèrent également de logements.

Les dernières résolutions des conjurés lui furent communiquées; il promit de s'occuper, et s'occupa réellement de faire préparer des endroits pour recevoir les sicaires qui devaient débarquer d'Angleterre.

C'est lui qui corrompit Spin, et l'attacha à la conspiration.

C'est à son instigation, que cet homme a fait louer par la femme Dubuisson, sous le nom de femme Berry, rue de Carême-Prenant, n°. 21, l'appartement où Georges a logé avec Picot son domestique et Joyaut, dit Villeneuve, son aide-de-camp. Spin n'y



eût pas fait une cache, s'il n'eût pas été instruit des motifs de la location.

C'est encore lui qui a fait louer le logement où était placé Michelot, rue de Bussy, faubourg St.-Germain, et c'est toujours Spin qui s'en est mêlé, et qui a fait une cache, que Michelot et sa femme prétendent même n'avoir jamais connue.

C'est lui qui a payé la location de ce dernier appartement, et des travaux qui y ont été faits.

Qui pourrait douter que c'est encore à sa sollicitation, que Spin a fait louer, sous le nom de Dubuisson, la maison rue Jean-Robert, où avait été préparé un nouveau repaire pour les brigands?

Il a été, lors du premier débarquement, avec Desol, au-devant de Georges et de ceux qui l'accompagnaient; il l'a ramené de St.-Léon-Taverny dans sa voiture.

Il avait fait louer pour son compte, le local de la fruitière, rue et montagne Ste.-Geneviève. C'est lui qui l'a cédé à Georges, Joyaut et Burban.

Il a été habituellement voir Datry, chez Dubuisson et chez Michelot.

Il l'avait placé avant chez Hizay.

Il n'a pu disconvenir de tous ces faits, lors de son arrestation.

Il a été obligé d'avouer qu'il avait vu Raoul Gaillard chez Georges, à Chaillot, et rue de Carême-Prenant, et qu'il l'avait également vu chez Dubuisson.

Il a été forcé de convenir qu'il avait vu Georges à Chaillot, et rue de Carême-Prenant, et que dans une conversation, présence de Villeneuve-St.-Hilaire, Georges et autres, il avait entendu dire qu'on pourrait tenter un changement de Gouvernement.

Il a ajouté qu'il avait cru qu'on entendait remplacer un Bourbon sur le trône, qu'on devait réunir le plus de monde possible, et que les ci-devant princes français devaient venir en France.

Enfin, il n'a pu dénier qu'il connaissait depuis deux ans la fille Hizay, qui a joué un rôle marquant dans la conspiration, et que c'était lui qui, étant lié avec la fille Bédigié, avait fait placer chez sa mère un sac renfermant des uniformes, trois sabres commandés et fabriqués à Paris, et des effets, dont partie a été reconnue pour être à Raoul, à Armand Gaillard, et à Tamerlan.

On a entendu celui qui avait fait découvrir

ce sac, et qui savait que c'était Charles d'Hozier qui l'avait fait déposer.

On a entendu un armurier, qui a déclaré qu'un des sabres avait été commandé par Roger, et d'Hozier est convenu qu'un de ces sabres lui appartenait.

Ses liaisons avec Desol sont connues ; c'est lui qui l'avait placé chez la femme Denand.

Ses liaisons avec la fille Mallet le sont aussi.

On n'ignore pas l'intérêt qu'il a toujours porté aux conjurés poursuivis par la justice.

Il est établi, par l'instruction, qu'après avoir fait louer, par la fille Bedigié, rue Saint-Martin, un local qui a été meublé à ses frais, au lieu de l'habiter, il s'est retranché dans un grenier.

Il est établi qu'il avait pris toutes les mesures pour tâcher qu'on ne vit dans cette maison, dont Gallais est propriétaire, aucunes traces de son existence.

Il l'est, qu'on lui a trouvé une paire de pistolets de poche chargés.

Il a été généralement reconnu dans les confrontations.

Toutes ces vérités ne l'ont point empêché

de soutenir qu'il était innocent, et incapable de s'unir à des assassins.

### DE RIVIERE.

Il a été officier aux gardes-françaises ;

Il a même fait partie de l'état-major ;

Il a émigré ;

Il était à Mittaw en 1799 ;

Il est premier aide-de-camp du ci-devant comte d'Artois ;

Il est son confident ;

Ses fréquents voyages en France, pour la contre-révolution, sont connus ;

Il a fait partie du troisième débarquement ;

Il était lié, à Londres, avec Georges et Pichegru ;

Il l'était aussi avec Lajolais ;

Il a logé pendant environ huit jours avec les deux frères Polignac, dans le repaire préparé aux conjurés, chez Dubuisson, rue Jean-Robert ;

Il a été arrêté, le 13 ventôse, rue des Quatre-Fils, n°. 8, chez un nommé La Bruyère, qui prétend avoir été long-temps son domestique.

Il y logeait avec Polignac (*Jules*).

On lui a trouvé deux pistolets chargés, une croix de Saint-Louis, des lettres-de-change, écrites en anglais, payables à Hambourg.

Il y avait trois jours qu'il était dans cette maison garnie, avec Polignac (*Jules*), et aucune déclaration n'avait été faite à la police.

On a trouvé son portrait dans le secrétaire de la Bruyère, qui prétendit qu'il lui en avait fait présent, en reconnaissance, sans doute, des services du même genre qu'il lui avait rendus.

Dans le nombre des effets saisis comme lui appartenants, était une boîte renfermant un portrait.

Derrière ce portrait est écrit ce qui suit :

*Paroles de Monseigneur.*

« Conserve-toi pour tes amis, et contre nos ennemis communs. »

22 octobre 1796.

*Donné par Monseigneur le comte d'Artois, à son fidèle de Rivière, son aide-de-camp, au retour de plusieurs voyages dangereux à Paris et à la Vendée.*

Le portrait est celui du ci-devant comte

d'Artois. Les expressions recueillies prouvent l'attachement qu'il a pour son aide-de-camp.

C'est de Rivière qui a écrit lui-même ce qu'on lit derrière ce portrait.

La conséquence juste est qu'il a eu, dans la Vendée et à Paris, des missions concordantes avec la dernière qu'il venait remplir en France.

Interrogé, le 16 ventôse dernier, au ministère de la police, il n'a pu contester qu'il était débarqué à l'aide d'un bâtiment anglais, capitaine Right.

Il a fait sur le surplus, des réponses évasives et négatives.

Il n'a pu cependant dissimuler qu'il avait vu Pichegru et Rusillon.

Ne voulant pas faire un aveu complet sur l'objet de son voyage, il a prétendu qu'il avait voulu s'assurer de l'état des choses et de la situation politique de l'intérieur de la France, afin d'en faire part aux princes, qui auraient jugé d'après ses observations, s'il était de leur intérêt de venir en France ou de rester en Angleterre.

Il n'a pu nier qu'il connaissait Rochelle, dit Richemont, porté sur la liste des brigands.



Le 21, il a avoué avoir vu Georges en Bretagne.

Il a dit que ne commandant ni n'obéissant à personne, il ne pouvait influencer, ni agir sur la détermination de Georges.

Il n'a pu continuer de soutenir, comme il l'avait fait dans son premier interrogatoire, qu'il n'avait pas vu Georges à Paris.

Il a prétendu lui avoir trouvé beaucoup d'indécision.

Il a dit qu'il croyait que le moyen qu'on devait employer pour opérer le rétablissement désiré par les princes était la réunion d'une force assez imposante pour s'attirer des partisans.

Il a été reconnu par Dubuisson et sa femme.

Il a été obligé d'avouer le 8 germinal, qu'il avait logé chez eux avec les frères Polignac.

Il a été reconnu par Couchery, qui a attesté l'avoir vu chez Lajolais, rue Culture-Sainte-Catherine, depuis le débarquement.

Par Couchery, qui a déclaré l'avoir trouvé souvent avec Pichegru, chez la fille Gilles, rue des Noyers, et l'avoir toujours considéré comme ayant toute la confiance de cet ex-général.

Sa présence à Paris, ses rapports avec plu-

sieurs des chefs, et des agents de la conspiration, ses anciens voyages en France, et leur but, sa qualité d'aide-de-camp et de confident du ci-devant comte d'Artois, son débarquement avec des hommes à la solde de l'Angleterre, et qui arrivaient armés de poignards, démontrent que c'est avec raison qu'il a été signalé sur la liste des conspirateurs.

### LOUIS DUCORPS.

Il a servi en 1796 dans l'armée des rebelles, à Sancerre, sous le commandement d'un nommé Mallet.

Il fut arrêté et condamné à Bourges, par une commission militaire, à dix années de fers.

Au bout de treize mois, il s'évada des prisons et se retira à Orléans.

Quatre ou cinq mois après, Mallet découvrit sa demeure et le fit venir à Rouen. Mallet avait auprès de lui deux jeunes gens, nommés Louis et Auguste, qui paraissaient commander sous ses ordres.

Un de ces jeunes gens le plaça chez Monnier, maître de pension, qui demeurait alors à Rouen.

Sa mission était d'enrôler pour l'armée royale ; il recruta trente jeunes gens ; il avait deux louis par mois.

Monnier quitta Rouen pour s'établir à Aumale, où il pouvait servir plus utilement le parti des rebelles.

Louis Ducorps le suivit et demeura chez lui.

Plusieurs années après, il reçut de Mallet, prenant la qualité de commandant en chef pour le roi, un brevet de capitaine, ainsi conçu :

« Au nom du roi,

» En vertu de l'autorisation spéciale de son Altesse royale,

Monsieur, frère du roi, lieutenant-général du royaume ;

» Nous, François de Mallet, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre du mérite militaire, commandant en chef provisoirement pour le roi, dans l'arrondissement de Haute-Normandie et sur la rive droite de la Seine.

» En raison des bons et loyaux services rendus par monsieur Louis Ducorps ; de son expérience et vigilance à la guerre ; de son

attachement aux principes de la religion et de la monarchie, nous l'avons nommé et nommons provisoirement, par ces présentes, capitaine d'infanterie dans la quatrième division, pour prendre rang, en cette qualité, parmi les autres capitaines des armées royales, et pour jouir des droits, titres et prérogatives, accordés à cet emploi.

» Ordonnons à tous les fidèles sujets de sa majesté de le reconnaître en cette qualité et de lui obéir en tout ce qu'il commandera pour le bien du service.

» Donné à notre quartier-général de Rouen, le 7 décembre de l'an de grâce 1799.

» Signé de *Mallet* »

Les débarquements successifs des conspirateurs eurent lieu, et ce fut Louis Ducorps qui fut chargé de les conduire de Preusseville à Aumale, et d'Aumale à Feuquières, et même à Gaille-Fontaine. Il faisait leurs commissions ; il allait dans ces différents endroits prévenir de leur arrivée, et ensuite il leur servait de guide.

Il avait acheté pour ces sortes de commissions et pour le transport des paquets, un che-

val moyennant la somme de 500 livres, qui lui avait été fournie par Lemaire.

Il lui était payé quatre à cinq louis par mois.

Les conspirateurs ne lui avaient pas laissé ignorer que leur projet était de renverser le Gouvernement, et de mettre un Bourbon sur le trône.

Parmi les conjurés qu'il a vus chez Monnier, et auxquels il a servi de guide, il a indiqué Georges, Lemaire, Raoul, Jules et Armand Polignac, Armand Gaillard, Lemercier, Lelan, Jean Pierre, Jean Louis, Tamerlan et Picot sous le nom de Joseph.

Il a reconnu également Lemercier et Jean Louis pour les avoir conduits à Gaille-Fontaine chez la femme Lesueur, et leur avoir porté du linge qui lui avait été donné pour eux chez Monnier.

Il a fait un voyage à Paris. Il a été chez Demand, rue du Bac, pour remettre, de la part de Lemaire, une lettre à Raoul Gaillard.

Il n'eût pas manqué de se trouver à Paris pour l'action. Il a quitté la maison de Monnier et de sa femme, quand ils ont été arrêtés, et il l'a été lui-même le 22 germinal, chez sa mère, à Saint-Piat, où il s'était réfugié.

Il a d'abord nié tous les faits, ensuite il les a avoués, et a déclaré que c'était Mallét qui l'avait entraîné.

Il prétend qu'on a dans le principe abusé de son inexpérience, et ensuite de sa misère et de ses malheurs.

### L E R I D A N T.

Il a servi en qualité de conscrit dans le 1<sup>er</sup> bataillon de la légion de l'Ouest.

Par acte passé devant notaire à Rennes, le 5 germinal an 8, il a traité avec le nommé Sevestre pour le remplacer.

Le même jour, Sevestre a été agréé par le conseil d'administration.

Muni de son congé et d'un passeport, Lericourt s'est rendu à Paris, pour y apprendre le commerce.

Il paraît qu'il est resté longtemps chez le cit. Willermay, négociant, rue Michel Lepelletier.

Il avait connu Georges Cadoudal lors de la pacification, parce qu'il avait un frère qui était son aide de camp.

Raoul Gaillard, dit St. Vincent, l'avait découvert à Paris, et avait été le voir.

Après le premier débarquement, Joyaut,



auquel St. Vincent en avait parlé, alla le trouver.

Le cit. Willermay ayant manqué, il restait sans place. Georges et ses agents, qui probablement lui connaissaient déjà quelques dispositions à les servir, pensèrent que c'était le moment de se l'attacher: on le chargea de différentes commissions.

Il alla habituellement où était Georges, et vit les agents qui l'entouraient.

Joyaut l'envoya, au mois de brumaire, porter dix louis à Versailles, à la demoiselle Brossard, ex-religieuse.

A la fin du même mois, il a été envoyé par Georges, à Rennes, pour porter trois cents louis à Lahaye St.-Hilaire, dit Raoul, un des agents de la conspiration.

C'est Burban Malabry qu'il trouva à Rennes, qui le conduisit au milieu de la nuit à travers champ à une petite maison où demeurait St.-Hilaire, dans un village peu distant de Rennes.

De retour à Paris, il a continué de voir Georges et ses complices.

Il a échangé pour Joyaut un nombre considérable de pièces d'or étrangères.

Il a touché chez un banquier une somme de onze mille livres pour lui.

Il est convenu, qu'à l'exception du temps de ses voyages, il voyait Georges environ trois fois par semaine.

Qu'il avait été chez lui, rue de Carême-Prenant, à Chaillot, et rue du Puits l'Hermitte.

Il savait qu'elle avait été la conduite de Georges et celle de Joyaut dans les guerres de l'Ouest; il savait également qu'elle avait été celle de Burban, avec lequel il avait fait ses études.

Il connaissait celle d'une autre partie des agents de Georges, qu'il voyait, ou dont il entendait parler; et par conséquent il ne pouvait douter que leur réunion n'eût un objet criminel; cependant rien ne l'arrêta.

C'est lui qui, au nom de Joyaut, porta une lettre à Fresnières, secrétaire de Moreau, qu'il atteste être venu deux fois voir Joyaut.

On ne l'eût point chargé de faire des voyages et des commissions, qui exigeaient la plus grande discrétion, s'il ne fût pas devenu un des agents de l'exécution du plan.

La publication par les papiers publics de la conspiration dont Georges était signalé comme le chef, ne l'empêcha pas de le voir, ainsi que ses affidés.

Il continua, malgré l'arrestation de Picot,

de Moreau, de Lajolais, de Coster et de Roger.

Il continua , malgré la désignation formelle de ceux avec lesquels il communiquait.

C'est à lui que Joyaut s'adressa, le 17 ventôse, pour le prier de lui procurer , ainsi qu'à Georges et à Burban , un autre logement que celui où ils étaient, montagne Ste.-Geneviève.

C'est à lui qu'il confia les inquiétudes qu'ils avaient.

Il est constant qu'il a été avec Joyau reconnaître le lieu où il devait, le 18, conduire un cabriolet pour les enlever.

Il n'a pu disconvenir que le 16 il s'était trouvé sur le boulevard Saint-Antoine avec Joyaut, et qu'ils avaient vu une femme nommée Julie, que Joyaut avait engagée à lui procurer un logement pour lui et un ami.

Il a réellement loué un cabriolet le 18, et, malgré la publication de la loi contre ceux mêmes qui recevraient Georges et ses complices, il s'est rendu, heure marquée, au lieu convenu.

Il était dans ce cabriolet avec Georges, lorsque deux inspecteurs de police se jetèrent sur les brancards, rue de l'Égalité, près celle des Quatre-Vents.

Il y était lorsque fut tiré le coup de pistolet qui tua Buffet.

Il se sauvait , lorsque le second coup de pistolet fut tiré par Georges sur Caillole.

Il a été suivi et arrêté presque à l'instant.

Conduit devant un magistrat de sûreté, il fit des réponses évasives ; mais bientôt à la préfecture de police et devant le juge chargé de l'instruction, il commença à faire des aveux , et on ne tarda pas à avoir de lui tous les renseignements qu'il pouvait administrer.

Il ne put contester que les brigands disaient qu'ils étaient attachés au parti des Bourbons , et qu'ils chercheraient les moyens de les rétablir sur le trône.

Il a prétendu ne pas être instruit des moyens qu'ils comptaient employer.

Malgré tous les faits dont on vient de rendre compte , et qu'il a été obligé d'avouer , il a soutenu qu'il était étranger à la conspiration.

#### P I C O T.

Il a servi dans les chouans.

Après le traité d'Amiens, il a été à Jersey.

Il est passé ensuite à Londres.

En Angleterre, il a été enrégimenté sous

Georges, qui lui a fait donner le grade de capitaine, et se l'est attaché pour son service domestique.

Il recevait du gouvernement britannique deux schellings de paye par jour.

Il en est convenu.

Il a aussi déclaré que beaucoup d'autres passés comme lui, avaient été enrégimentés et recevaient solde.

Il a même attesté qu'il y en avait en France qui n'avaient pas cessé de recevoir, quoique restés dans leurs foyers.

Il faisait partie du premier débarquement. On conçoit qu'il ne devait pas se séparer de Georges.

Il est arrivé comme lui par une des échelles formées pour les affidés. Comme lui, il n'a pas cessé de voir les conjurés dont il connaissait les projets.

Il a logé à Chaillot, n°. 6, rue de Carême-Prenant, n°. 21, et rue du Puits-l'Hermite, chez Verdet.

Il logeait encore rue du Puits l'Hermite, lorsque le 18 pluviôse, au moment même où, par ordre de police, on faisait une perquisition chez Denand, marchand de vin, rue du Bac, il se présente, il s'aperçoit que

des inspecteurs l'examinent ; il voit qu'on le tourne et qu'il va être arrêté ; pour tâcher de se soustraire, et pour prévenir les autres conspirateurs, il tire un coup de pistolet.

On le saisit, on s'empare du pistolet tiré, d'un autre chargé et amorcé, et d'un poignard à lame carrée et bronzée, garni en argent.

On trouve sur lui cinq cartouches à balles, calibre de pistolet, une poire à poudre, garnie en cuivre, demi-pleine, et six balles à pistolets.

On arrête dans la même maison, MÉRILLE et RUBIN Lagrimaudière.

Les pistolets et le poignard lui avaient été donnés par Georges.

Il dit, lorsqu'on l'arrêta et qu'on le questionna sur le poignard dont il était porteur, qu'il était pour assassiner Bonaparte.

Il le répéta le lendemain devant le préfet de police.

Il ajouta qu'il voulait être fusillé, qu'il le méritait, qu'il voulait mourir pour sa religion et pour son roi.

Le 20, il donna le signalement de Georges, et dit qu'il avait une demeure à Chaillot.



Le 24, il avoua connaître la femme Verdet, qui avait été arrêtée.

Il déclara que Georges avait logé chez elle, que très-souvent la correspondance se faisait par la femme Denand ;

Que le soir où il avait été arrêté, il était suivi par Raoul Gaillard, dit Saint-Vincent ;

Que Joyaut dit Villeneuve ne devait pas être loin ;

Qu'il était entré chez Denand pour savoir où on en était ;

Que Bouvet était le chef de la correspondance anglaise ;

Que Georges brûlait les papiers aussitôt qu'il les avait lus ;

Que Georges avait demeuré rue de Carême-Prenant ;

Que dans les chevaux saisis et appartenants à Charles d'Hozier, il y en avait un au duc de Berry, ou du moins venant de lui.

Il promit d'indiquer les lieux où on se réunissait pour attaquer le premier Consul.

Il dit que les chefs avaient tiré au sort à qui l'attaquerait.

Qu'ils voulaient l'enlever s'ils le rencontraient sur la route de Boulogne, ou l'assassiner

en lui présentant une pétition à la parade, ou lorsqu'il irait au spectacle.

Que c'était pour cela qu'on avait fait faire des uniformes.

Il fit la description des uniformes.

Le même jour il a encore déclaré que les chefs avaient répété fréquemment devant lui qu'ils étaient fâchés que les princes eussent mis Moreau dans l'affaire ;

Qu'il y avait une cache chez Denand ;

Qu'il avait entendu dire plus d'une fois aux chefs, en cas d'évènement, mettez tout dans la cache et sauvez-nous.

Le 25 il est convenu que Pichegru, qui était du troisième débarquement, sous le nom de Charles, avait logé avec Georges, à Chaillot, chez Verdet.

Il est aussi convenu que Rusillon avait logé chez Verdet.

Il a donné des renseignements sur des assassins qui étaient dans différents départements.

Il a continué le 27.

Il en a encore donné le premier ventôse.

Il a indiqué des stations ; il a indiqué des lieux où des chevaux avaient été placés ; il a signalé une partie des conjurés.

Il a reconnu une grande partie des conspira-

teurs dont il a été également reconnu ; il n'a pas cessé d'administrer les renseignements qu'il pouvait donner.

Une déclaration par lui faite le 10 floréal an 12 , prouve que le Gouvernement britannique n'a pas discontinué de fournir la solde des rebelles de l'Ouest.

Elle établit que les vols de diligences se faisaient par les ordres de ce Gouvernement , transmis à Georges.

Elle établit que c'était lui aussi qui commandait à Georges de faire contribuer particulièrement les acquéreurs de domaines nationaux , et ceux qui ne se déclaraient pas les ennemis de leur pays , ou de les faire assassiner.

Elle prouve enfin qu'on versait dans une caisse , dont Georges était le directeur général , tout ce qui n'était pas soustrait par les brigands chargés des expéditions.

#### C O U C H E R Y .

Il a été employé à Paris dans les bureaux du général Moncey.

Il en a été éloigné sous prétexte de correspondance avec Pichegru , très-lié avec son frère , ex-député.

Sa correspondance était bien avec son frère , mais il paraît aussi que ce qu'elle renfermait intéressait quelquefois Pichegru.

Il a écrit à Londres depuis la paix.

C'est Lajolais qui a été chargé de sa lettre. Il a envoyé un aperçu de ce qui s'est passé en France depuis la rupture.

Le général Lajolais lui avait dit qu'il était envoyé par Pichegru à Paris , pour savoir si le général Moreau était toujours dans les dispositions qu'il avait manifestées à David.

Il savait ce qui s'était passé.

Il connaissait la dénonciation de Pichegru par Moreau.

Il avait assez de sens pour voir que tout accord entre Pichegru et Moreau ne pouvait exister que pour le malheur de son pays.

Cependant Lajolais de retour , étant venu chez lui , il l'embrasse lorsqu'il lui annonce que Pichegru doit être le même soir à Paris.

Il le reçoit le lendemain dans sa maison , presqu'en même temps que Raoul Gaillard dit Saint-Vincent , homme couvert de crimes , un des agents principaux de la conspiration.

Raoul apportait , il est vrai , un billet de Pichegru à Lajolais ; mais qui lui avait dit que Lajolais était chez lui ?

Qui lui avait donné son adresse ?

Si Pichegru savait déjà où demeurait Couchery, il fallait qu'il fût bien sûr de ses dispositions, pour envoyer Raoul Gaillard à son domicile.

S'il l'ignorait, c'est donc que Raoul Gaillard était déjà en relation avec Couchery.

Ce qui le fait présumer, c'est que ce fut cet homme qui lui donna un rendez-vous pour le jour suivant, entre sept et huit heures du soir, dans un café à côté de l'hôtel de Bordeaux, rue de Grenelle-Saint-Honoré, afin d'y voir Pichegru.

C'est que ce fut le même homme qui vint le prendre au café où il s'était rendu avec Lajolais, pour le conduire à un fiacre, où se trouvait Pichegru avec deux autres individus, dont un était Georges.

S'il n'eût pas été dévoué à la conspiration, on ne l'eût pas mené le même soir rue de Carême-Prenant, dans la demeure de Georges.

S'il ne l'eût pas été, pourquoi Pichegru lui aurait-il remis dix louis en le quittant ?

Arrêté comme un des agents de la conspiration, il n'a pu contester qu'il était retourné plusieurs fois chez Georges avec Lajolais ;

Qu'il avait été instruit d'entrevues qui avaient

eu lieu clandestinement entre Pichegru et Moreau ;

Qu'il avait connu les révélations de Querrelle ;

Que néanmoins un jour lui et Lajolais avaient accompagné Pichegru chez le général Moreau, pour qu'ils eussent une conférence.

Il a été obligé d'avouer qu'il avait été avec Lajolais chez Georges, à Chaillot ;

Qu'il avait conduit, avec Lajolais, Pichegru chez Rolland.

Que le jour même de l'arrestation de Lajolais, il avait été chez lui.

Que sachant qu'il avait un rendez-vous avec Fresnières, il avait été au lieu convenu pour l'instruire, et que Fresnières lui avait appris en échange l'arrestation de Moreau.

Il n'a pu disconvenir que Pichegru avait craint qu'il n'y eût pas trop de sûreté pour lui de rester chez Lajolais ;

Qu'il l'avait prié de tâcher de lui trouver un autre asyle.

Il a déclaré qu'étant ami de Janson, ancien maire de Besançon, il l'avait vu ;

Qu'il lui avait demandé si son frère et Pichegru venant à Paris, il voudrait les recevoir ;



Que Janson avait répondu que c'était bien délicat, à cause de la proscription;

Qu'il avait insisté;

Que Janson avait résisté;

Qu'il avait observé qu'il faudrait d'ailleurs faire des dépenses, et qu'il n'était pas en état;

Qu'il lui avait répondu qu'il ne pensait pas qu'on voulût lui être à charge;

Qu'il avait paru consentir;

Que sur le compte par lui rendu à Pichegru de cette conversation, il lui avait remis cent louis qu'il avait portés à Janson;

Qu'il s'était occupé avec Janson des moyens de tout arranger;

Que le moyen le plus prompt selon eux, avait été de conduire Pichegru chez la demoiselle Gilles, demeurant rue des Noyers, et de lui taire son nom;

Qu'on avait acheté quelques meubles, et que quelques jours après, ( le lundi gras ) il avait pris une voiture avec Lajolais, et qu'ils avaient conduit Pichegru chez cette demoiselle sous le nom de Prévôt;

Interrogé s'il avait été souvent voir Pichegru chez la demoiselle Gilles?

Il a répondu qu'il y était retourné le lendemain;

Qu'il y avait été quatre fois.

Il a ajouté que la demoiselle Gilles n'avait réellement su que c'était Pichegru que le jour de sa sortie.

Tous ces faits avoués et d'ailleurs justifiés, ne sont-ils pas autant de preuves de sa culpabilité ?

Il mangeait habituellement chez Lajolais, avec Pichegru, et on se fût bien gardé de l'y inviter, si on eût dû craindre son indiscretion.

De son propre aveu, outre Raoul Gaillard, il y a vu Polignac ( Jules ) qui ne pouvait se trouver à Paris que pour conspirer.

Il y a vu aussi l'ex-marquis de Rivière, qui ne pouvait être venu avec de meilleures intentions.

L'ex-marquis de Rivière, avec lequel Pichegru sortait souvent, quand il logeait chez la demoiselle Gilles.

Enfin pendant que tout se méditait, il a reçu de Francfort une lettre signée Rodolphe, contenant pour douze mille livres de lettres de change.

Le paquet renfermait aussi une lettre de son

frère, qui lui disait d'employer cinquante louis pour lui, et de tenir le reste en réserve.

Rien ne pouvait être plus clair.

Il était si persuadé de la destination criminelle de l'envoi, qu'aussitôt la découverte de la conspiration et l'arrestation de Lajolais, il s'empressa de brûler les effets qui lui restaient.

Au lieu de se borner à déclarer qu'il avait bien à-peu-près connu que Georges et ses gens devaient agir contre le premier Consul, il eût pu s'expliquer nettement sur toutes les parties du plan.

C'est évidemment la crainte qu'on ne révélât ce qui le concerne qui l'a empêché de dévoiler tout ce qui regarde les autres.

Il soutient qu'il est innocent ; que la situation malheureuse de Pichegru, ami de son frère, l'a intéressé ; qu'il ne l'a vu, ainsi que Lajolais, que par sentiment d'amitié ; et que sa conduite dans les bureaux du général Moncey a été pure.

#### ROLLAND.

Il a été entrepreneur général des vivres.

Il a connu Pichegru à l'armée.

Il avait vu chez lui Lajolais.

Il avait aussi connu Moreau à l'armée, et

savait qu'il avait dénoncé Pichegru en l'an 5, comme coupable de trahison.

Lajolais, dans ses différents voyages à Paris, n'avait pas manqué de l'aller voir.

Vers la fin de l'an 11, Lajolais lui dit qu'il partait pour Strasbourg, et qu'il ne tarderait point à voir Pichegru.

Il lui fit espérer que lui-même le verrait aussi bientôt.

Il lui assura que la réconciliation de cet ex-général avec Moreau était scellée.

Après le départ de Lajolais, il fut chez le général Moreau, et lui témoigna la satisfaction qu'il avait d'avoir appris sa réconciliation avec Pichegru.

Lajolais, de retour à Paris, alla le voir le 6 pluviôse dernier.

Il lui parla de Pichegru, lui dit des choses honnêtes de sa part, et l'assura qu'il jouissait d'une bonne santé.

Une personne qui survint l'empêcha d'en dire davantage.

Lajolais retourna chez lui le 9, lui apprit que Pichegru était à Paris, et lui annonça qu'il aurait beaucoup de plaisir à le voir.

L'air mystérieux avec lequel Lajolais lui ap-

prit cette nouvelle eût dû lui faire une forte impression.

Il se borna à lui répondre qu'il éprouverait une grande jouissance en l'embrassant.

Le lendemain il eut encore la visite de Lajolais. Il lui témoigna de l'étonnement de ne pas voir Pichegru l'accompagner. Lajolais lui répondit que Pichegru ne pouvait pas encore se montrer, et qu'il l'avait chargé de le prier de lui procurer, pour quelques jours, un logement où il ne fût pas exposé à être reconnu.

Qu'il l'avait aussi chargé de le prier de devenir intermédiaire entre lui et Moreau, pour les choses qu'ils auraient à se communiquer.

Du 12 au 14, Rolland a été chez le général Moreau pour lui faire part de cette conversation. Moreau lui dit qu'il logerait volontiers lui-même Pichegru, s'il n'avait à craindre que ses domestiques ne le reconnussent.

En sortant de chez Moreau, il alla rue Culture Sainte-Catherine, pour rendre compte à Lajolais de cette entrevue; et il lui dit que ne pouvant procurer à Pichegru un logement chez un étranger, il était libre de disposer d'un lit chez lui.

Lajolais instruisit Pichegru de cette offre.

Le 15, il prévint Rolland de son acceptation. Le soir même, il l'amena chez lui.

Couchery le jeune les accompagnait. Aussitôt qu'ils furent retirés, Pichegru ne lui dissimula pas que c'était la nuit qu'il avait marché pour arriver à Paris, dans la crainte d'être reconnu.

Il le pria de voir Moreau le lendemain, et de lui demander un rendez-vous pour le soir.

Il fit la commission.

Moreau promit de recevoir Pichegru, et envoya son secrétaire le chercher.

Ils montèrent dans le cabriolet de Rolland, et se rendirent à la maison de ce général.

Pichegru, de retour, lui dit qu'il avait vu les princes en Angleterre, et qu'il avait été chargé de faire des ouvertures à Moreau; qu'ils avaient causé de cet objet ensemble, et qu'ils n'étaient point tombés d'accord.

Il le pria de voir Moreau le lendemain, et de lui demander déterminément s'il voulait conduire un mouvement royaliste, et dans l'hypothèse où ses gens agiraient, s'il voulait s'engager à remettre en des mains légitimes l'autorité dont il se trouverait investi.

Il alla réellement le lendemain faire cette ouverture criminelle à Moreau, qui lui dit,



qu'il avait déjà répondu à Pichegru, que si on voulait agir dans un sens qui paraissait pouvoir réussir, il fallait que les consuls et le gouverneur de Paris disparussent; et qu'alors il croyait avoir un parti assez fort pour obtenir l'autorité.

Malgré cette réponse, qui ne pouvait laisser aucun doute sur l'existence d'une conspiration dont il devait être convaincu d'ailleurs par la présence de Pichegru à Paris, et par sa réconciliation avec Moreau, il n'a pas cessé de voir ces deux hommes; il n'a pas cessé non plus de voir Lajolais, qu'il avait su aussi avoir été dénoncé par Moreau, et dont le rôle d'intermédiaire avait dû lui faire naître de violents soupçons.

Arrêté le 25, et conduit au ministère de la police, il a avoué avoir logé Pichegru; mais il n'a pas donné les renseignements qu'il dépendait de lui d'administrer.

Ce n'est que le 29 qu'il s'est clairement expliqué et qu'il a rendu compte de tous les faits qui viennent d'être exposés, sauf quelques nuances que son intérêt personnel lui commandait d'ajouter.

Confronté avec Pichegru et Moreau, il a persisté.

Il prétend avoir été douloureusement affecté, lorsque Pichegru l'a chargé de la mission qu'il a remplie près de Moreau.

Il prétend l'avoir été encore plus, après l'avoir remplie, et s'être servi d'un stratagème pour tâcher d'éloigner Pichegru, et pour faire cesser tous rapports.

### L A J O L A I S.

Le général Moreau, dans sa lettre au citoyen Barthélemy, membre du directoire exécutif, datée de Strasbourg, 19 fructidor an 5, après avoir dénoncé la trahison de Pichegru, avait dit : *Je soupçonne la famille Lajolais d'être dans cette intrigue.*

Ces expressions avaient fait prendre des mesures sévères contre Lajolais.

Cependant, on le voit s'empresse de remplacer David, et de devenir intermédiaire entre l'ex-général Pichegru et le général Moreau.

Cette conduite ne peut s'expliquer que par les motifs qu'on a été obligé d'attribuer à celle de Pichegru, à l'égard de Moreau.

Lajolais a vu Pichegru l'été dernier, il en convient; et, à ce moment, il était déjà l'agent de la conspiration, dont les plans ont pu successivement recevoir des modifications, mais dont le but était toujours l'assassinat du premier consul et l'envahissement du pouvoir.

Il l'a vu, et il ne dissimule pas qu'il s'était chargé de lui procurer une entrevue avec Moreau.

A quoi donc devait servir cette entrevue, si ce n'était pour s'expliquer avec plus de détail sur les moyens d'exécution?

Est-ce que sans un motif aussi fort, Moreau eût pu engager Pichegru à venir sur un territoire dont il était banni, et dans lequel, au premier pas, il devait trouver la mort?

C'est lui (plusieurs conjurés en ont déposé), c'est lui qui, par son rapport sur la situation politique de la France, et sur l'assurance qu'il avait donnée de la disposition générale des esprits, les a déterminés à presser l'exécution des dernières résolutions.

Il a fait avec Pichegru, partie du troisième débarquement, au devant duquel Georges et d'autres conjurés ont été, et a suivi avec Rochelle une des lignes indiquées.

On l'a reconnu.

A peine fut-il à Paris, qu'il s'est empressé d'aller chez Moreau, pour le prévenir de l'arrivée de Pichegru, et lui demander un rendez-vous pour l'ex-général.

Il était au boulevard de la Magdeleine, à l'heure marquée pour l'entrevue.

Il a conduit Pichegru à l'allée où était Moreau.

Il a su les démarches premières de Joyaut, près de Fresnières, secrétaire de Moreau; il en a connu les causes.

Il était chez Rolland, lorsque Pichegru est monté en voiture avec Fresnières, pour aller conférer avec Moreau, dans sa propre maison.

Il a été dans la rue attendre la sortie de Pichegru, et l'a rejoint aussitôt chez Rolland.

Accompagné de Couchery, il a conduit Pichegru chez Moreau, pour une conférence convenue.

Il a eu l'attention de rester avec Couchery, dans une chambre particulière, pour qu'ils fussent plus libres de s'expliquer.

Georges a été chez lui rue Culture-Sainte-Catherine.

Il a reçu Polignac (Jules), Rivière et Couchery.

Il a logé Pichegru, qu'il a conduit ensuite chez Rolland.

C'est lui et Couchery qui ont accompagné Pichegru, lorsqu'il a été demeurer rue des Noyers, chez la demoiselle Gilles.

Il sait tout ce qui s'est passé à cet égard.

Il ne peut contester qu'il était toujours près de ce chef de conspiration.

Il savait ce que pensaient, ce que faisaient, ce que tramaient presque tous les conjurés.

Ses réponses dans ses interrogatoires et dans ses confrontations sont précises.

Ses déclarations sur les projets sont positives.

Qui pourrait donc n'être pas convaincu qu'il est du nombre des conspirateurs ?

On a trouvé dans ses pièces, un passe-port du 6 fructidor an 11, supposé délivré par le maire de la commune de Saint-Romain, arrondissement d'Amiens; et le citoyen de Fayfrocourt, maire de cette commune, auquel il a été représenté, a déclaré affirmativement qu'il n'avait point été délivré par lui.

Il a soutenu également, qu'il n'avait écrit ni signé le visa qui est au dos.

Lajolais, confondu sur ce point, a prétendu que c'était Rochelle qui l'avait con-

duit à Saint-Romain, où il avait des parents; Rochelle a avoué avoir été avec lui dans cet endroit, mais a fortement nié qu'il se fût occupé du passe-port.

Il devait en coûter peu à un conspirateur de devenir faussaire.

Lajolais, qui avait besoin de ce passe-port pour voyager dans l'intérieur, et qui savait bien les moyens qu'il pouvait employer aux frontières, est évidemment le fabricant ou le complice de la fabrication de ce passe-port.

On n'avait pas besoin de ce trait pour être en mesure d'apprécier sa moralité; mais il est cependant bon à relever, pour que la France connaisse de plus en plus les hommes qui voulaient régler ses destinées.

Il soutient qu'il n'a jamais eu d'intentions criminelles.

#### M O R E A U.

Lorsqu'il s'agit de conspiration contre l'État, aucune considération ne doit arrêter l'homme de bien.

La dénonciation devient une obligation sacrée; s'y soustraire est un crime.

Ce que l'intérêt national commande à tous, il le commande bien plus impérieusement en-



core à ceux qui occupent des places de haute confiance, et qui sont chargés de veiller au salut de la patrie.

Le général Moreau, à la tête de l'armée du Rhin, ne pouvait donc garder le silence sur la découverte des preuves que Pichegru était un chef de conspiration, sans se rendre coupable de crime de lèse-nation.

L'influence que Pichegru, devenu représentant du peuple, paraissait exercer sur une partie des membres du corps législatif, était un motif de plus pour se hâter d'éclairer le Gouvernement.

Cependant il a été quatre mois et demi sans rien dire de cette découverte, et il n'en a parlé qu'au moment où il a su que le directoire avait arraché le masque du corrompu, et que sa déportation avait été donnée ?

Tout homme accoutumé à réfléchir sur les événements et à juger, est donc obligé de se dire : Si après le 18 fructidor, Moreau a dénoncé Pichegru, ce n'a été que pour détourner des soupçons qui devaient le perdre lui-même, sans sauver son ami.

Il faut, au surplus, examiner sa conduite après la dénonciation.

Dans sa lettre portant la date du 19 fructidor an 5, adressée au citoyen Barthélemy, alors membre du directoire, Moreau avait présenté Pichegru comme très-compromis dans la correspondance de Klinglin, saisie à Offembourg, le 2 floréal précédent.

Il l'avait présenté comme destiné à jouer un grand rôle dans le rappel du Prétendant.

Il avait dit que la guerre civile ne pouvait qu'être le but de *ses projets*.

Dans une proclamation du 25 faite à l'armée de Rhin et Moselle, il s'exprime en ces termes :

*Il n'est que trop vrai que Pichegru a trahi la confiance de la France entière.*

*J'ai instruit un des membres du directoire, le 17 de ce mois, qu'il m'était tombé entre les mains une correspondance avec Condé et d'autres agents du Prétendant, qui ne laisse aucun doute sur cette trahison.*

*Qu'ans sa lettre au directoire, en date du 27 Nivôse an 7, en parlant de Pichegru, il dit : Nous avons été amis pendant que nous avons défendu la même cause ; et nous avons cessé de l'être, quand j'ai eu la preuve qu'il était l'ennemi de la République française.*

Il ne devait donc avoir qu'un sentiment d'horreur pour Pichegru.

Pichegru, de son côté, ne devait avoir qu'un sentiment de haine pour lui.

Dès ce moment, une barrière insurmontable devait donc les séparer pour jamais.

S'il est constant, malgré ces vérités, qu'une réconciliation ait été scellée ;

S'il l'est que ces deux hommes aient eu des intermédiaires, pour s'entendre de Londres à Paris, et de Paris à Londres ;

S'il l'est qu'ils aient eu des conférences à Paris,

On doit le dire sans hésiter ; la cause extraordinaire de cette violation de toutes les lois de l'honneur, ne peut se trouver que dans un pacte sacrilège formé entre eux, pour la réussite d'une conspiration.

Eh bien ! il existe des preuves irrésistibles de la réconciliation, de la correspondance, des conférences.

La réconciliation a été scellée par l'intermédiaire de David, un des complices de la conspiration.

Tout en dépose dans l'instruction. On en trouve l'aveu dans un interrogatoire par lui

subi, devant le préfet de police de Paris, le 25 frimaire an 11.

On le trouve encore dans une lettre à un de ses amis, en date du 29 octobre 1802. Il a même l'attention d'inviter cet ami à se taire.

Lajolais a déclaré, le 25 pluviôse an 12, qu'il avait su, par l'intermédiaire d'un ami commun (l'abbé David), que Pichegru et Moreau, long-temps divisés, s'étaient enfin réconciliés.

Moreau n'en voulait certainement plus à Pichegru, lorsque, postérieurement au 14 messidor an 10, en parlant de lui, il disait à David, dans une lettre : au surplus, citoyen, sa situation me fait infiniment de peine, et je saisirai toujours avec plaisir l'occasion de lui être utile.

Il ne lui en voulait plus, lorsqu'il ajoutait : *Vous avez fait entendre à mon secrétaire, que jem'étais opposé à sa rentrée en France ; soyez certain que cela est d'autant plus faux, que si l'autorité me faisait dire que je suis le seul obstacle à sa rentrée, je me hâterais de le faire cesser.*

A l'égard de la correspondance entre Moreau et Pichegru, de Paris à Londres et de

Londres à Paris, par intermédiaire, elle est prouvée par les pièces saisies lors de l'arrestation de David, et par celles saisies lors de l'arrestation de Moreau.

On y voit clairement que c'est David qui a été chargé de la réconciliation honteuse qui a été effectuée.

Qu'il envoyait à Pichegru copie des lettres qu'il recevait de Moreau, et sans doute celles qui étaient pour lui;

Qu'il lui envoyait même copie de ses propres lettres à Moreau;

Qu'il envoyait à Moreau copie des lettres qu'il recevait de Pichegru, et sans doute celles qui étaient pour lui.

Une lettre de Pichegru annonce nettement que c'est lui qui faisait partir David pour Londres, et qui avait envoyé l'argent pour le voyage.

David devait être, en se rendant à Londres, la correspondance vivante, comme Lajolais l'a été ensuite entre Pichegru et Moreau.

Il n'y a donc plus qu'une démonstration à faire, c'est celle de l'existence des preuves des conférences à Paris entre Pichegru et Moreau.

Lajolais a avoué dans son interrogatoire du 25 pluviôse, que l'été dernier, il avait eu des

conférences à Paris avec Moreau, relativement à Pichegru; que Moreau lui avait témoigné le désir d'avoir une entrevue avec Pichegru, et qu'il s'était chargé de la procurer.

Que, passé en Angleterre, Pichegru lui avait exprimé le même désir.

Le 26, il a dit qu'arrivé à Paris avec Pichegru, il avait été en prévenir le général Moreau.

Qu'il avait été une autre fois chez lui, un matin, pour lui demander un rendez-vous;

Qu'il lui avait indiqué le boulevard de la Madeleine, depuis la rue de Caumartin jusqu'à l'église de la Madeleine, pour neuf heures précises du soir;

Qu'il lui avait assuré qu'il y serait en habit bleu et chapeau rond; qu'il frapperait la terre de quelques coups de canne; qu'il viendrait par le boulevard, du côté de la rue Caumartin;

Qu'il n'avait qu'à venir du côté opposé;

Qu'en effet, à neuf heures précises, il l'avait rencontré au milieu de ce boulevard;

Qu'il avait prévenu le soir même Pichegru, maison de Chaillot, n°. 6.

Que Pichegru lui avait dit qu'à la même heure il se trouverait en fiacre dans la rue Basse que borde le boulevard;



Qu'une seconde avant de rencontrer Moreau, quelqu'un qui l'avait reconnu, lui avait dit : *Le général est arrivé, il est dans ce fiacre-là*, en indiquant du doigt la voiture ;

Qu'à l'instant il avait rencontré Moreau, auquel il avait dit : *Le général est arrivé* ;

Qu'alors Moreau lui avait indiqué l'allée du côté de la rue des Capucines, où la lune donnait moins, en le priant d'y faire passer le général Pichegru ;

Qu'il s'était rendu à la portière ; que Pichegru était précisément du côté par lequel il arrivait ; qu'il lui avait semblé qu'il n'était pas seul ;

Qu'à l'instant Pichegru avait ouvert la portière, et l'avait suivi sur l'autre côté du boulevard ;

Que, les ayant réunis tous deux, il s'était retiré, sans savoir si Pichegru était ou n'était pas suivi de ceux qui pouvaient être avec lui dans sa voiture ;

Qu'il n'avait pas eu la curiosité de demander, soit à l'un, soit à l'autre, le résultat de leur conférence.

Couchery (Victor) a dit dans sa déclaration, avoir eu connaissance de cette entrevue.

Il a ajouté qu'ayant été chercher Pichegru

avec Lajolais, pour le conduire à une autre conférence, Georges lui avait dit : *Aujourd'hui Moreau ne se plaindra pas ; je n'y serai point.*

Bouvet de Lozier a déclaré que, lorsque Lajolais avait été prendre Georges et Pichegru pour les conduire à Moreau, il était dans la voiture avec eux, boulevard de la Madeleine.

Polignac (Armand) qui a logé à Chaillot avec Georges et Pichegru, a déclaré qu'il avait su qu'il y avait eu une conférence très-sérieuse à Chaillot, maison n°. 6, entre Georges, Pichegru et Moreau.

Moreau, confronté à Lajolais, a prétendu qu'il avait refusé constamment de se trouver aux rendez-vous qui lui avaient été indiqués ; mais cette dénégation ne peut atténuer une vérité aussi bien établie.

Louis Picot a déclaré que, le 13 ou le 14 pluviôse dernier, il s'était rendu, vers les neuf heures du soir, avec Villeneuve et Pichegru dit Charles, dans l'avenue le long de la rivière, aux Champs-Élysées ;

Qu'ils y avaient passé fort tranquillement à côté d'une patrouille ; que Pichegru attendait quelqu'un qui ne vint pas ;

Qu'ils étaient tous armés ; que Pichegru avait

de longs pistolets garnis en argent , et un poignard , qui était l'arme de tous ;

Qu'ils étaient retournés à Chaillot.

Que Moreau ait manqué au rendez-vous , on peut le croire ; mais on ne l'eût pas attendu , s'il n'eût pas promis.

Lajolais a déclaré , le 27 pluviôse , que Joyaut dit Villeneuve , lié avec le secrétaire de Moreau , nommé Fresnières , s'était , à la sollicitation de Georges , adressé à ce secrétaire , pour tâcher de faire sonder Moreau.

Léridant a dit le 19 ventôse , à la préfecture de police , qu'il avait connu Fresnières , parce qu'un jour , Joyaut l'avait chargé de lui porter une lettre ; que la lettre invitait Fresnières à se rendre de suite auprès de Joyaut , où il l'avait conduit , rue de Carême-Prenant.

Le général Moreau est convenu qu'il avait été fait des propositions à son secrétaire , qui lui en avait rendu compte.

Ces propositions étaient faites par Joyaut dit Villeneuve , accusé d'être un des auteurs de la journée du 3 nivôse.

Par Joyaut , aide-de-Camp de Georges , et Moreau , qui n'a pas instruit le gouvernement ,

serait étranger aux combinaisons d'assassinat et de subversion !!

Rolland a déclaré , le 29 pluviôse dernier , que Lajolais lui avait dit que Pichegru , dont il lui avait annoncé l'arrivée , l'avait chargé de l'inviter à lui procurer un logement pour quelques jours , et de devenir intermédiaire entre Moreau et lui , pour les choses qu'ils auraient à se communiquer ;

Qu'il avait été chez le général Moreau , qui lui avait dit qu'il logerait volontiers Pichegru , s'il n'avait à craindre une quantité de domestiques qui pourraient le reconnaître ;

Qu'il s'était rendu rue Culture-Sainte-Catherine , pour faire une visite à Lajolais , et qu'il lui avait dit , que ne pouvant procurer à Pichegru un logement étranger , il était libre de disposer d'un lit chez lui ;

Que le 15 , Lajolais avait été lui annoncer que son ami acceptait ce lit avec reconnaissance ;

Que le soir même , il lui avait amené Pichegru ;

Que Pichegru , après différentes explications , l'avait prié de voir Moreau le lendemain , et de lui donner un rendez-vous pour le soir ;

Qu'il avait fait la commission ;  
 Que Moreau lui avait dit qu'il le recevrait ;  
 Que son secrétaire était venu le chercher le soir.

Qu'on lui avait demandé son cabriolet, et que pendant l'absence de Pichegru, il avait été faire ses affaires ;

Que Pichegru de retour, lui avait fait entendre que Moreau avait des projets bien autres que ceux qu'il lui supposait ;

Qu'il lui avait dit qu'il avait vu les princes en Angleterre ; qu'il avait été chargé de faire à Moreau des ouvertures ; qu'il avait causé de cet objet avec lui, mais qu'ils n'étaient pas tombés d'accord.

Lemaire, domestique de Rolland, en désignant un individu, qui est bien Pichegru, a dit que le second jour qu'il avait couché chez son maître, il l'avait conduit dans le cabriolet avec un autre, rue de la Ville - l'Evêque, contre la rue de la Madeleine ;

Qu'il était descendu à pied, en lui disant de rester là à l'attendre ;

Que celui qui l'accompagnait et qu'il avait pris dans la cour même de l'hôtel, avait été avec lui ;

Qu'une heure s'était passée sans qu'il revît ni l'un ni l'autre ;

Qu'au bout d'une heure, l'individu logeant chez son maître était revenu, était remonté dans le cabriolet, et était rentré à environ neuf heures.

Lajolais, dans un interrogatoire du 26 pluviôse, a déclaré que c'était Fresnières qui était dans le cabriolet de Rolland avec Pichegru ;

Que lui, avait attendu Pichegru ; qu'il l'avait trouvé revenant de la conférence de chez Moreau ; qu'il l'avait laissé continuer sa route, jusque chez Rolland, dans le cabriolet ;

Qu'il l'avait rejoint chez Rolland, et avait causé avec lui environ un quart-d'heure.

Confronté avec Rolland le neuf germinal dernier, Moreau n'a pas pu contester que Pichegru avait été chez lui le soir indiqué.

Il a prétendu qu'au lieu d'avoir envoyé Fresnières pour le chercher, il l'avait seulement envoyé pour savoir ce qu'il voulait ;

Comme si Fresnières eût amené Pichegru sans en avoir l'ordre précis !

Comme si, en admettant que Moreau ne fût pas d'accord, il eût gardé Pichegru une heure dans sa maison !



Bouvet a parlé d'une seconde conférence, dans laquelle Moreau avait donné à entendre qu'il était nécessaire, pour réussir, de le nommer dictateur.

Il a encore été déclaré, par Rolland, que le lendemain de l'entrevue dont on vient de parler, il avait été pour Pichegru chez Moreau, et on en connaît le motif.

Enfin, il a été attesté par Lajolais, que pour une autre conférence il avait été prendre Pichegru à Chaillot, sur les sept heures et demie;

Que c'était un jour que Moreau devait avoir assemblée ;

Que ce rendez-vous avait été indiqué par Moreau lui-même, dans sa maison ;

Qu'il paraissait que personne n'était encore arrivé ;

Qu'ils étaient passés ensemble dans le salon de Moreau, où lui, Lajolais, était resté par discrétion ;

Que Pichegru et Moreau s'étaient retirés dans la bibliothèque ; que la conférence avait duré environ une demi-heure ;

Que Pichegru avait pris un fiacre pour retourner probablement à Chaillot.

Couchery a dit qu'il avait accompagné Pi-

chegru avec Lajolais, et qu'il était resté avec ce dernier pendant la conférence.

Moreau n'a pu nier que Lajolais, Couchery et Pichegru avaient été chez lui ensemble.

Il a tenté d'accréditer l'idée qu'il n'avait pas voulu avoir de conférence avec Pichegru, et Couchery a soutenu que Pichegru était resté chez Moreau environ un quart-d'heure, et Lajolais a attesté qu'il y était resté une demi-heure.

Est-il un être raisonnable qui puisse maintenant révoquer en doute ces conférences ?

En est-il un qui puisse se tromper sur la cause ?

On n'a pas oublié toutes les déclarations accablantes contre Moreau, qui ont été relevées dans les preuves sur l'existence de la conspiration.

On se souvient que Rusillon a déclaré qu'on lui avait indiqué Georges, Pichegru et Moreau, comme en étant les chefs.

Qu'il a dit qu'ils s'étaient vus à Paris ;  
 Qu'il a attesté que Lajolais, en arrivant à Londres, avait assuré que Moreau, mécontent du gouvernement du premier Consul, désirait et voulait aider de tout son pouvoir à le renverser ;

On se rappelle que Bouvet a présenté Moreau sous les mêmes couleurs ; qu'il a dit qu'il n'avait aucun doute que l'arrivée de Lajolais à Londres n'eût décidé le départ de Pichegru pour la France ;

Que Lajolais avait confirmé toutes les espérances que l'on avait conçues sur Moreau ;

Que Rochelle a attesté qu'à Londres on comptait sur Moreau, et que Lajolais, à Paris, lui avait toujours dit que Moreau était dans les meilleures dispositions pour l'exécution du plan.

On se souvient également des dépositions des quatre témoins qui ont affirmé que Roger dit Loiseau, leur avait dit que Moreau, Pichegru et Georges, étaient les trois chefs de la conspiration.

On n'a pas perdu de vue la fameuse ouverture faite par Rolland, au nom de Pichegru, à Moreau, pour avoir une réponse définitive.

Et encore moins cette réponse de Moreau : *Je ne puis me mettre à la tête d'aucun mouvement pour les Bourbons ; ils se sont tous si mal conduits, qu'un essai semblable ne réussirait pas. Si Pichegru fait agir dans un autre sens, et en ce cas je lui ai dit qu'il*

FAUDRAIT QUE LES CONSULS ET LE GOU

VERNEUR DE PARIS DISPARUSSENT ; *je crois avoir un parti assez fort dans le sénat pour obtenir l'autorité ; je m'en servirai aussitôt pour mettre son monde à couvert, ensuite de quoi l'opinion dictera ce qu'il conviendra de faire ; mais je ne m'engagerai à rien par écrit.*

On n'a pas plus perdu de vue la déclaration du ci-devant comte d'Artois à Lajolais, que si les deux généraux pouvaient bien s'entendre, il serait bientôt en France.

Celle de Lajolais, que Pichegru revenant d'un rendez-vous avec Moreau, lui avait semblé mécontent, et qu'il lui avait dit : Il paraît que ce B...là a aussi de l'ambition, et qu'il voudrait régner ;

Celle de Picot, à qui les chefs avaient souvent répété qu'ils étaient fâchés que les princes eussent mis Moreau dans l'affaire ;

Celle encore de Bouvet, que Moreau ferait présenter *le Prince aux Armées* ;

L'aveu enfin de Moreau, consigné dans sa lettre au premier Consul, en date du 17 ventôse dernier, réitéré dans son interrogatoire, qu'il lui a été fait des ouvertures : .... Que faut-il donc de plus pour avoir la conviction que Moreau est réellement l'un des chefs de la conspiration ?

S'il n'eût pas été coupable, aurait-il, dans son premier interrogatoire devant le grand-juge, soutenu qu'il ne savait pas même que Pichegru était à Paris ?

Aurait-il dissimulé qu'il l'avait reçu chez lui ?

Aurait-il nié qu'il eût été jamais question de réconciliation entre eux ?

Eût-il, après de longues réflexions, persisté devant le magistrat chargé de l'instruction ?

La vérité est toujours respectée par l'homme qui n'a point à redouter qu'elle soit connue, et le crime seul est intéressé à la déguiser.

Ses dénégations avaient été concertées à l'avance avec Pichegru qui affecta de paraître indigné, lorsqu'on lui demanda s'il s'était réconcilié avec lui, et dit que *la réconciliation n'avait lieu entre militaires que lorsqu'ils s'étaient arrangés, et qu'ils n'en avaient pas eu l'occasion.*

Sa conduite devait être et a été la même à l'égard de Georges. Il a nié l'avoir jamais vu, et l'instruction administre une masse de preuves de leurs entrevues, de leurs conférences et de leurs rapports.

Les conséquences à tirer sont terribles ; la justice saura les saisir. Elle restera convaincue

que si l'assassinat du premier Consul n'a point été commis, que si la guerre civile n'est pas allumée en France, c'est parce que Moreau a voulu la dictature, sauf à nous remettre ensuite sous un joug brisé depuis douze années, en rappelant une dynastie abattue par ses fautes et ses vices, et pros- crite à jamais par la volonté nationale.

Il a présenté, comme moyens justificatifs, qu'il avait servi sous les ordres de Pichegru, et qu'il eût été couvert de honte s'il l'eût dénoncé.

Mais est-ce qu'il ne l'a pas dénoncé en l'an 5, comme coupable de trahison et de conspiration ?

Est-ce qu'il n'a pas proclamé ses crimes à la tête des armées ?

Est-ce que depuis, au lieu d'abjurer ses torts, Pichegru, au su de toute l'Europe, ne s'était pas sans cesse occupé de les aggraver ?

Est-ce que d'ailleurs les projets qu'il lui confiait, et l'image de sa patrie couverte de monceaux de cendre et de cadavres ensan- glantés, pouvaient lui permettre de balancer, s'il n'eût pas juré fidélité entre les mains des conspirateurs ?



## D A V I D.

Il fut long-temps curé de Pompadour.

En 89 il jouissait d'une cure à portion congrue dans le département de la Corrèze.

Il se montra, dans les premiers moments, chaud partisan de la révolution.

On le vit figurer dans l'administration départementale.

Il est oncle, à la mode de Bretagne, d'un général.

En 1792, vers le mois de janvier, quelques contrariétés le déterminèrent à se rendre près de lui à l'armée.

Il resta jusqu'en 1796, armée du Nord et du Rhin.

Il faisait des écrits pour les états-majors, et corrigeait ceux qu'on soumettait à sa censure.

Il avait réuni beaucoup de matériaux sur les campagnes de Pichegru, dont il devait bien connaître les trahisons; il s'occupa de l'ouvrage historique de ses batailles.

Toujours remuant, il trouva le moyen de se faire attacher, en 1797, à une petite légation, qui fut envoyée dans le Valais pour traiter avec le roi de Sardaigne.

Le citoyen Durand était chef de cette légation.

Elle fut rappelée, puis renvoyée en Valais, et revint enfin sans avoir été d'aucune utilité.

David prétend avoir été ensuite à Pompadour, et y être resté jusqu'au 18 fructidor.

Il soutient aussi avoir été signalé, après le 18 fructidor, à cause de ses relations avec Pichegru.

Son neveu qui avait été destitué après cette journée, ayant été réintégré, il le suivit.

Il resta à l'armée de Mayence jusqu'au passage du Rhin.

Il joignit alors celle de Masséna, et devint garde-magasin dans le Valais.

Il était à Zurich à l'époque du 18 brumaire. Il crut que cet événement pourrait être favorable à son ambition; il arriva à Paris pour faire solliciter.

Il fut nommé secrétaire-général du département des Pyrénées-Orientales.

Au bout de quatorze mois la place ne lui convint plus.

Il voulut reprendre les fonctions sacerdotales.

L'évêque de Limoges le nomma son vicaire-général.

Au lieu d'aller à son poste, il vint à Paris, et loua un logement rue de Beaune.

Quoiqu'il en puisse dire, il n'a jamais perdu de vue l'ex-général Pichegru; il n'avait pas plus oublié ses projets.

Il avait vu aux Tuileries Badonville, son ancien adjudant-général, qui était resté chez lui près d'un mois à Londres.

Il voyait tout ce qui pouvait être en relation avec cet ex-général; il était instruit de ses dernières résolutions, lorsqu'il écrivit le billet suivant au général Moreau, le 6 prairial an 10.

« J'ai à vous dire quelque chose en particulier qui vous intéresse beaucoup. Puis-je espérer que vous m'accorderez six minutes d'audience? Si vous vous décidez à cela, je vous prie de m'assigner le jour, l'heure et le lieu où il vous plaira de m'accorder cette grace.

» Je loge rue de Beaune, hôtel d'Irlande, n°. 627.

» Je vous salue avec respect, Signé *David*.

Le mystère dont ce billet est environné, l'importance du secret pour le général Moreau, n'annonçaient pas une intention simple et bénévolement conçue de réconciliation.

David sait écrire et dire avec précision ce qu'il veut; il ne se trompe pas sur le choix des expressions.

Il a déclaré, le 25 frimaire an 11, que Moreau lui avait envoyé son secrétaire pour lui donner sur ce billet un rendez-vous chez lui, maison de sa belle-mère.

Qu'il y avait été, qu'il y était resté un quart d'heure, et qu'il l'avait trouvé fort peu disposé à une réconciliation.

Il fallait un prétexte; David s'était probablement servi de cette idée, et avait suspendu, pour s'ouvrir sur le point essentiel, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à effacer toutes les impressions défavorables.

Après cette entrevue, il écrivit à Pichegru.

« Vous avez beaucoup d'amis dans le militaire et presque pas d'ennemis. Je pense que le Breton n'est votre ennemi qu'accidentellement; si votre présence ne l'accusait pas, il ne vous haïrait pas; mais vous savez qu'il est plus difficile de pardonner le mal qu'on a fait que celui qu'on a souffert ».

C'eût été un coup de maître d'opérer tout à la fois la réconciliation, l'intelligence et la rentrée en France.

David l'avait évidemment pensé, et s'occupait de ces trois choses.

Dans ses démarches pour la rentrée, on n'avait pas manqué de lui parler de la dénonciation du général Moreau et de ses dispositions. Il avait écrit au général Moreau afin d'avoir une réponse ostensible.

Depuis l'entrevue, maison de la belle-mère de ce général, il avait eu la liberté de le voir; il avait vu aussi particulièrement son secrétaire Fresnières, qu'il savait avoir de l'ascendant sur lui; il connaissait sa dernière pensée. Voici, en effet, la réponse qui lui fut faite.

« J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 14 messidor relative au général Pichegru; vous m'y parlez d'un événement dont je ne veux nullement me justifier.

» Si quelqu'un peut me faire des reproches d'avoir gardé pendant quatre mois des papiers pris à un état-major ennemi; c'est sûrement le gouvernement qui avait droit de les exiger tout de suite, et non le général Pichegru que je croyais y voir impliqué, et que je voulais soustraire à une accusation.

» J'ai bien regretté que le parti qu'il a

pris dans les trois dernières campagnes ait confirmé cette opinion.

» Au surplus, croyez que sa situation me fait infiniment de peine, et que je saisirai toujours avec plaisir l'occasion de lui être utile.

» Vous avez fait entendre à mon secrétaire que je m'étais opposé à sa rentrée en France; soyez certain que cela est d'autant plus faux, que si l'autorité me faisait dire que je suis le seul obstacle à sa rentrée, je me hâterais de le faire cesser.

» Recevez l'assurance de la considération avec laquelle je suis. »

S'il fallait un nouvel aveu de la trahison de Moreau, en ne dénonçant pas Pichegru comme conspirateur; s'il fallait une nouvelle preuve de son intention de le sauver, ne les trouverait-on pas dans cette réponse dont la minute, de la propre main de Moreau, a été saisie dans ses papiers?

Ce fut après cette lettre, qui eût bien mis David en état d'apprécier les deux généraux, que se fit et que devait se faire l'ouverture. Celui qui a étudié les hommes, ne peut s'y tromper.

Une correspondance suivie eut lieu alors entre David et Moreau.



David lui envoya copie de toutes les lettres qu'il reçut de Pichegru et de toutes celles qu'il écrivit à ce dernier, comme il envoya à Pichegru copie de toutes ses lettres à Moreau, et de toutes celles qu'il en reçut.

On en trouve la preuve dans une lettre à Pichegru, sous le nom de Wallis, à Londres, datée du 21 août 1802.

Il est convenu que c'était sous ce nom qu'il lui écrivait.

Que cette lettre ait été envoyée ou non, peu importe; elle n'est pas moins expressive sur les faits. Malgré l'intrigue qu'il suivait et les espérances qu'elle lui avait fait naître, David pensant que les projets de Pichegru pouvaient ne pas réussir, avait cru bon de solliciter un évêché; il avait déterminé le général Moreau à écrire en sa faveur.

Il avait surtout convoité celui de Troyes, afin, disait-il à ce général, d'être sur sa route.

Sa demande n'ayant pas été écoutée, on conçoit qu'alors il devait avoir encore plus de zèle pour la contre-révolution.

Il était dans cet état de dépit, lorsque Pichegru, qui regardait les moments comme infiniment pressants, ne pouvant s'expliquer

assez clairement avec lui par lettre, et désirant le voir à Londres, lui écrivit, le 27 octobre, la lettre qui suit :

« C'est une maladresse de ma part, mon cher ami, de n'avoir pas prévu que le nom manquant, la chose devait être difficile à trouver; mais voici un moyen d'y pourvoir.

» Mon frère vient de m'informer qu'il a touché quelques louis pour moi : je joins ici un mot pour qu'il en remette douze au porteur. Comme je ne fais mention d'aucuns noms, vous serez le maître de les aller prendre vous-même ou d'y envoyer quelqu'un; dans ce dernier cas, vous n'auriez qu'à plier et cacheter la dernière feuille de cette lettre.

» Vous ne m'avez pas reparlé de L...; lui avez-vous envoyé une petite lettre? Je m'attendais à en recevoir réponse.

» Allons, mon cher ami, je vous attends avec impatience; prévenez-moi deux à trois jours à l'avance de votre départ. Si vous pouviez m'apporter un petit mot de l'ami, cela me ferait grand plaisir. »

Cette lettre lui fut adressée rue de Beaune, n°. 627, à Paris.

Il ne l'avait pas encore reçue lorsque, le 27,

il disait dans un *post scriptum*, à un de ses amis :

« J'ai fait une bonne œuvre, j'ai réconcilié Moreau avec Pichegru ; l'un et l'autre étaient mes amis, l'un et l'autre sont de braves gens ; ils s'étaient désunis faute de s'être expliqués : je les ai rapprochés. Ceci ne doit pas être public.

On conçoit bien que l'invitation de Pichegru était décisive.

David touche l'argent ; il va voir Moreau : on s'explique de nouveau sur toutes les circonstances.

Il part.

Ses indiscretions avaient fixé l'attention de la police, ses démarches avaient été suivies, des rapports avaient éclairé ; on l'arrête à Calais.

Le 5 frimaire, il écrit au grand-juge.

On lit dans cette lettre, entre autres choses : *J'allais en Angleterre chercher un ami qui m'a sauvé la vie et la liberté ; je m'étais conformé aux lois sur les passeports.*

A la fin :

*Si vous voulez savoir le sujet de mon voyage, les généraux Donzelot, Lieber, Macdonald, etc., vous le diront. Je n'allais*

*en Angleterre que pour y chercher Pichegru, pour le déterminer à quitter l'Angleterre, et pour tâcher de lui faire obtenir sa rentrée : si c'est un crime, c'est l'amitié et la reconnaissance qui me l'ont fait commettre ; et quelque chose qui arrive, je n'en aurai jamais de remords.*

Le même jour, il écrit au général Macdonald, lui marque qu'on n'a pas saisi un bout de papier qui pût le compromettre, et l'invite à presser une décision.

Il a l'attention d'écrire le lendemain, dans le même sens, au général Moreau.

Il l'invite à le servir de tout le crédit de ses amis pour le faire juger promptement.

Transféré à Paris, on l'interroge le 25 frimaire an 11.

Ce n'est plus pour ramener l'ex-général Pichegru en France qu'il passait à Londres ; c'est, 1°. pour le voir ;

2°. Pour assister de ses avis une dame qui est à Londres, à la suite de la succession d'une de ses sœurs ;

3°. Pour s'y établir, parce qu'on lui a fait espérer une place de 250 livres sterling, la nourriture et le logement, pour faire l'éducation d'un jeune seigneur anglais dont on ne

lui a pas dit le nom ; et l'on n'a rien trouvé dans les pièces saisies qui puisse concorder avec ces allégations.

Il a prétendu que c'était un général français qui lui avait prêté des fonds pour partir, et il n'en avait pas besoin, puisque Pichegru lui en avait fait toucher.

La lettre de Pichegru est accablante contre lui.

Il eût essayé en vain de s'en dissimuler la force ; aussi, en reconnaissant, le 10 floréal an 12, qu'elle était de la main de cet ex-général, a-t-il soutenu qu'elle lui avait été écrite en 1796, lorsque Pichegru était du côté du Jura ; mais l'imposture était sensible, et d'ailleurs facile à faire constater.

Il a été reconnu à l'administration des postes, et constaté authentiquement par le directeur-général, le 11 floréal an 12, qu'elle venait d'Angleterre, et qu'elle avait été délivrée en l'an 11.

Le timbre du lieu parle ; et on lit sur un autre, à côté, les mots : *an onze*.

Cette imposture affectée achève de tout décèler ; elle dissipe tous les nuages dont la vérité pourrait encore être enveloppée.

L'innocence ne connaît que les aveux naïfs.

Qui pourrait maintenant contester, qu'au moment où David reçut la lettre du 27 octobre, il jouait à Paris, près de Moreau et des affidés de Pichegru, le même rôle que Lajolais a joué après ?

Cette lettre, qu'il faut relire, prouve que déjà Pichegru l'avait engagé à partir ; mais qu'un nom manquant dans une adresse, il n'avait pu toucher de fonds.

Elle prouve l'impudence.

Lorsque Pichegru dit à David : *Vous me feriez bien plaisir, si vous pouviez m'apporter un petit mot de l'ami*, est-ce qu'il n'est pas de toute évidence, que c'est de Moreau qu'il parle ?

Le général Moreau, prévenu de l'arrestation de David, avait su dissimuler combien elle l'avait affecté.

Il avait eu la politique de ne pas faire de démarches ; mais il avait pensé que le défaut de témoignage d'intérêt, pouvait déterminer David à tout dire et à tout démasquer ; il avait su trouver, par son secrétaire, le moyen de prévenir cet inconvénient.

Lajolais a fait, à cet égard, une déclaration qui jète le plus grand jour.

Dans un interrogatoire du 30 pluviôse an



12, il a déclaré, qu'en remettant à Moreau, l'été dernier, la lettre de Pichegru, qui l'avait chargé de prendre aussi des renseignements près de lui sur la détention de David, Moreau lui avait dit, qu'il avait été arrêté à Calais, au moment où il allait s'embarquer pour l'Angleterre.

Qu'il avait ajouté les expressions suivantes :

« La police a mis la plus grande perfidie dans la manière dont on l'a arrêté ; il a été long-temps sans qu'on ait pu communiquer avec lui ; mais depuis quelque-temps, je reçois assez fréquemment de ses nouvelles, par l'intermédiaire de mon secrétaire, qui connaît un nommé Vitel, neveu de Fauche Borel, qui a la facilité d'entrer au Temple. »

En effet, Fauche Borel est au Temple ; son neveu, qui allait le voir, pouvait aussi parler à David.

Ce neveu a été arrêté, et est au Temple.

Il est prévenu d'avoir facilité l'évasion de son oncle, de la tour du Temple, le premier janvier dernier.

Il est convenu, que ce jour-là David avait dîné avec lui et son oncle au Temple.

La liaison de David avec Fauche Borel, n'a rien qui puisse surprendre ; on sait com-

ment ce Borel figure dans la correspondance saisie dans le chariot de Klinglin, à Offembourg, et qui décèle les trahisons et les projets de Pichegru ;

Que ce jeune homme, voyant qu'il s'agit de conspiration, ne veuille plus avouer ses relations avec Fresnières, c'est une chose à laquelle on devait s'attendre.

Lors de la confrontation de Lajolais avec Moreau, cet interrogatoire a été lu, et le général Moreau, qui a médité et écrit ses réponses avant qu'elles fussent consignées, n'a pas fait une seule observation sur ce point.

Il a donc reconnu formellement, que la déclaration de Lajolais était vraie.

La conséquence à tirer et contre Moreau et contre David, a une force invincible.

Les dénégations en instruction sur conspirations, font et doivent faire peu d'impression, mais les aveux en doivent faire d'ineffaçables.

C'est après ces développements, qu'il convient de jeter les yeux sur une lettre de l'épouse du général Souham, à David.

Elle est du 11 brumaire an 11.

Voici comme elle commence :

*Mon cher David , vous êtes plus mauvaise tête que je ne l'avais jugé ; vous heurtez celles qui sont irritables , au lieu de les calmer : cela n'est pas pardonnable à l'homme de Dieu.*

Elle lui dit plus loin , parlant de son mari : *Ce n'est pas avec des caustiques qu'on adoucit les playes encore vives ; quant à sa conduite d'homme d'Etat , elle est si modérée à l'égard de ses opinions , que c'est presque l'insulter que de lui témoigner des extrêmes : cela le fâche d'autant plus de vous , qu'il vous a vu dans des opinions bien contraires à celles que vous lui faites connaître maintenant.*

Et plus bas , *s'il arrivait des événements orageux et que l'on vît vos lettres , quoiqu'innocent , votre style pourrait le faire paraitre coupable , et vous jugez pour un père et une mère de famille , combien notre position serait douloureuse !*

Il est impossible de n'être pas persuadé en la lisant , que David qui avait pu souvent donner de mauvais conseils à son neveu , cherchait à l'exaspérer , pour le ranger plus facilement du bord des conspirateurs.

Que faudrait-il donc de plus pour achever de se convaincre de l'immoralité de l'homme ,

et de son dévouement sans réserve à la conspiration ?

Pour sa justification , il a allégué que ses intentions étaient pures lorsqu'il avait entrepris et consommé la réconciliation. La justice est en état de juger la cause réelle de ses démarches. Tout semble s'être réuni pour l'éclairer et l'empêcher de prendre le change.

*R O G E R , dit L O I S E A U .*

Il a servi dans les rangs des émigrés et des Autrichiens.

Il s'est jeté ensuite dans les chouans.

Il a servi sous Georges dans le Morbihan.

C'est lui qui commandait la cavalerie.

Beaucoup de soupçons s'élevèrent contre lui , lors de l'affaire du 3 nivôse.

On assure qu'il était en correspondance avec Limoëlan et Saint-Réjant , à Paris.

On assure qu'il l'était aussi avec Georges.

On lui attribue la création de la machine infernale.

Un ordre de l'arrêter fut donné , mais il échappa.

Après être resté quelque temps caché en Bretagne , il passa en Angleterre.

Il y fut soldé comme les autres chefs de chouans.

Initié dans les projets d'assassinats et de subversion, il est repassé en Bretagne, en messidor an 11, pour s'entendre avec les anciens chefs et agents qui y étaient.

C'est lui qui détermina Hervé, brigand bien prononcé, à se rendre à Paris.

Il a logé environ cinq semaines chez Denand, marchand de vin, rue du Bac.

Il en est sorti vers le 8 pluviôse.

Il a vu Georges et tous les conjurés.

Il a commandé un sabre de prix et un habit d'uniforme.

Il a demeuré avec Coster Saint-Victor.

Ils ont été arrêtés dans la même chambre, le 19 pluviôse dernier, rue Xaintonge, maison du citoyen Marchal, ancien marchand épiciier.

Ils y avaient loué une chambre qu'ils avaient meublée.

Rubin de la Grimaudière, arrêté chez Denand, y avait aussi logé. Son portefeuille y a été trouvé.

On a saisi dans la chambre deux paires de pistolets chargés et amorcés.

Conduit à la préfecture, il a soutenu ne pas

connaître la femme Denand, et n'avoir jamais logé chez elle.

Il a dit avoir logé tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre.

Ne pas connaître Rubin de la Grimaudière. Il a soutenu que personne ne lui avait indiqué la maison de Marchal.

Qu'il s'était adressé à lui, parce qu'il savait qu'il était lorrain.

Le 28 ventôse, devant le magistrat chargé de l'instruction, Picot l'a reconnu pour l'avoir vu chez Georges, rue de Carême - prenant, n°. 21.

Il a lui-même reconnu Picot pour être le domestique de Georges.

La femme Denand à laquelle il a été représenté, a dit affirmativement qu'il avait logé chez elle pendant environ cinq semaines, et qu'il en était sorti environ dix jours avant qu'elle fût arrêtée.

Il a été obligé d'avouer qu'il en avait imposé, et que pendant qu'il logeait chez elle, il y prenait presque toujours ses repas.

La femme Denand a attesté que Coster St.-Victor avait été le voir deux fois chez elle, et il n'a pu en disconvenir.

On ne doit pas oublier les desseins que Pi-



et Lebourgeois, qui ont été condamnés à mort par une commission militaire, avaient laissé transpirer à Londres.

On se souvient de leur réunion chez Tamerlan avec d'autres brigands, du nombre desquels se trouvait Roger.

On se souvient encore des déclarations faites devant le magistrat de sûreté du premier arrondissement de Paris, le 12 messidor an 11, par le citoyen Roulier; le 16 dudit mois, par le citoyen Marchand; le 20 du même mois, par la dame Roulier; et enfin le 30 dudit mois, par le citoyen Dujardin.

Ces quatre témoins confrontés avec Roger, ont soutenu qu'ils avaient dit la vérité.

Et Roulier a déclaré qu'il tenait de Dujardin qu'un nommé Roger qui avait fait la machine infernale du 3 nivôse, était encore aux trousseaux du premier Consul; qu'il travaillait de nouveau, et qu'il devait passer en France quelques jours avant ou après Lebourgeois et Picot.

Et la femme dudit Roulier a déclaré que Picot lui avait dit que celui qui avait fait la machine du 3 nivôse travaillait encore le premier Consul; qu'il en ferait une autre qui au besoin ne manquerait pas.

Que Picot appelait l'auteur de cette machine

Roger, et assurait qu'il devait se trouver à Paris aussitôt qu'eux avec sa nouvelle machine.

Et Dujardin, que Lebourgeois et Picot disaient à Londres qu'ils avaient deux moyens pour assassiner le premier Consul, le poignard et une autre machine infernale, faite ou dessinée par Roger, le même qui avait fait celle du 3 nivôse.

Ce témoin, lors de sa confrontation, a reconnu Roger pour l'avoir vu une infinité de fois chez Tamerlan.

Il a ajouté à sa déposition, qu'il avait su que Roger avait fait le plan d'une seconde machine infernale, et qu'il en avait fait une troisième, dont il devait se servir lui-même;

Que les rassemblements chez Tamerlan avaient toujours pour objet des complots et des machinations contre la France.

Un plan qui a été considéré comme pouvant être celui d'une machine infernale, a été réellement trouvé dans les papiers de Picot, condamné.

Ce plan, l'existence de Roger à Paris, ses relations avec les chefs de la conspiration, donnent une force irrésistible à ces déclarations.

On ne peut douter , d'après ces faits , qu'il appartient à la conspiration.

On ne peut en douter sur-tout , lorsqu'il est attesté par quatre gendarmes d'élite , qu'il leur a fait l'aveu qu'il la connaissait , qu'il était du nombre des conjurés , et que Moreau , Pichegru et Georges en étaient les chefs.

Il s'est renfermé dans des dénégations , qui ne peuvent que prouver de plus en plus sa culpabilité.

#### HERVÉ.

Il a été maître cordonnier dans la quarante-unième demi-brigade de ligne.

Il était attaché au ci-devant régiment de la Reine.

Il a servi parmi les chouans.

C'est Roger dit Loiseau , qui l'a fait partir de Rennes pour Paris.

Signalé à la Police , il a été arrêté le 17 ventôse dernier.

Conduit à la Préfecture de Police , il a soutenu ne pas connaître Roger dit Loiseau , et être venu seul par la diligence de Rennes.

Devant le magistrat chargé de l'instruction , il a dit que c'était par erreur qu'il avait annoncé qu'il était venu par la diligence de

Rennes , que c'était au contraire par celle de Caen.

On lui a demandé la représentation de son congé ; sa réponse a été qu'il l'avait perdu.

Le 9 germinal , le citoyen Courtin , chef de brigade , commandant le second bataillon de la première brigade des vétérans en activité , casernée à Versailles , ayant déclaré qu'il avait vu , chez les demoiselles Brossard , il y avait environ deux mois , deux hommes de campagne , dont l'un était à-peu-près de son âge , et l'autre d'environ trente ans , et qu'il avait déjeuné avec eux , d'après les renseignements recueillis , on a fait extraire de la tour du Temple et paraître devant lui , Roger dit Loiseau , et Hervé , et il les a reconnus , à l'instant , pour être ceux dont il venait de parler.

Hervé a persisté à soutenir qu'il était venu directement par Caen.

Le témoin lui a observé qu'il avait encore le pantalon qu'il lui avait vu à Versailles : il a répondu que c'était faux.

Cette naïveté ne pouvait plus laisser de doute.

Hervé eût pu prendre d'ailleurs la diligence de Caen , et , arrivé à Paris , aller à Versailles au-devant de Roger dit Loiseau.

Ce n'est pas la seule circonstance défavorable qui se soit rencontrée dans l'instruction contre cette ex-religieuse.

Léridant a déclaré que Joyaut lui avait remis dix louis, qu'il lui avait portés vers la fin de fructidor dernier, sous le nom de Félix.

Ayant paru devant Léridant, le 27 ventôse dernier, il l'a reconnue.

Elle-même a été obligée d'avouer qu'elle le reconnaissait, et qu'il lui avait porté les dix louis.

On trouve dans ces vérités la raison puissante qui a déterminé Hervé à nier qu'il avait été chez elle.

On la trouve encore dans l'intérêt qu'il avait de se séparer de Roger, qu'il savait déjà avoir été inculpé à raison de la conspiration du trois nivôse.

Il n'a pas osé nier qu'il ait été rue du Bac, chez Denand.

Sa réponse sur ce point, pour avoir été évasive, n'en a eu que plus de force.

Il a été reconnu par Picot.

Il l'a été par Michelot, sa femme et sa fille, pour avoir demeuré chez eux pendant trois jours.

La femme Dubuisson avait déclaré qu'un in-

dividu avait logé chez elle, sous le nom de Major, avec Mérille, pendant dix jours.

Que cet individu lui avait dit qu'il était ancien militaire; qu'il voudrait bien avoir une carte de sûreté; qu'il avait perdu son portefeuille, et n'avait pas de papiers en règle.

Qu'il désirait que son mari se prêtât à lui en procurer une.

On a fait paraître Hervé devant elle, et devant son mari.

Tous deux l'ont reconnu pour être celui qui avait pris le nom de Major.

Il a nié.

Ils ont persisté.

La conséquence juste de toutes ces vérités, est qu'il est évidemment un des agents de la conspiration.

### LE NOBLE.

Il a émigré.

Il est devenu chef de chouans.

Un certificat de l'administration municipale de Port-Brienne, en date du 27 frimaire an 8, établit que le 26 messidor an 4, il a déposé les armes.



Depuis, il a été arrêté, et conduit dans les prisons de Rennes, comme prévenu d'émigration et d'un autre délit.

Craignant les regards de la justice, il s'est occupé de moyens d'évasion.

N'en trouvant pas de faciles, il a hasardé de sauter de très-haut; mais il s'est blessé, a été ramassé, et mis dans un cachot.

Il paraît qu'il est resté dans les prisons de Rennes jusqu'au 12 frimaire an 8, et qu'il ne dut son élargissement qu'à une nouvelle pacification.

Il avait une jambe dans un état déplorable, et était presque hors d'état de se livrer à aucun travail.

Se trouvant sans ressource, on le vit s'adresser aux différents chefs de chouans qu'il avait connus, et à d'autres particuliers, pour solliciter des secours.

Charles d'Hozier a attesté, le 21 germinal, qu'il l'avait vu venir souvent à l'auberge où il logeait, à Rennes, pour en demander, et qu'il lui en avait administré lui-même.

Il a ajouté qu'il croyait lui avoir donné de l'argent lorsqu'il était parti de Rennes pour Paris.

Cet homme prétend qu'arrivé à Paris, il est

devenu le commis d'un entrepreneur de bâtiments.

Il est possible que cet entrepreneur lui ait procuré quelques travaux; mais tout porte à croire qu'il s'est plutôt occupé de servir le parti des chouans.

Un fait attesté par Charles d'Hozier lui-même, c'est qu'il l'a vu; c'est qu'avant même son arrivée, il avait été chez son frère.

On a vu quelle a été la conduite de Charles d'Hozier.

On sait quels sont les motifs qui peuvent avoir déterminé de sa part de nouveaux rapports avec ceux qui avaient servi comme lui dans les chouans.

Le Noble ne paraît pas, à la vérité, à raison de son indisposition, susceptible de jouer un rôle dans une action; mais on peut s'en servir pour des actes particuliers; et son attachement bien prononcé au parti est une garantie de sa discrétion.

C'est sous ce point de vue qu'il paraît avoir été considéré et employé par les agents de la conspiration.

Vers la fin de fructidor dernier, il fut chargé de procurer de la poudre pour les conjurés.

Il était lié d'amitié avec un nommé Poulet,

chez lequel il avait même déposé ses papiers ; il le pria de lui en acheter.

Poulet, qui ne connaissait pas ses intentions, en acheta jusqu'à concurrence de trente-six livres.

Il lui acheta aussi une malle qu'il lui avait demandée.

Prévenu par Poulet, le 4 vendémiaire, qu'il avait la quantité de poudre dont on vient de parler, il témoigna le desir qu'elle lui fût livrée sur-le-champ.

A peine le paquet était-il entre ses mains, qu'il prit une voiture rue du Temple, pour se faire conduire près de la maison d'Hozier, dans laquelle il alla.

La police instruite, le fit arrêter le 6, ainsi que Poulet, et ordonna une perquisition à son domicile.

On en fit une aussi dans la maison d'Hozier : toutes deux ont été infructueuses.

Poulet interrogé, s'est expliqué avec franchise.

Il n'en a pas été de même de Lenoble.

Il a nié avoir acheté de la poudre de Poulet.

Il n'a pu cependant disconvenir qu'il avait loué une voiture le 4 vendémiaire, qui l'avait

conduit rue Saint-François, au Marais, et qu'il allait chez d'Hozier, vieille rue du Temple.

Il n'a pu contester non plus ses relations avec Poulet.

Ce dernier qui n'avait encore fait qu'une déclaration verbale, ayant été confronté avec lui le 8, ne s'est point démenti.

Lui au contraire a persisté dans ses dénégations.

Il a soutenu alors, malgré son aveu positif, qu'il n'avait pas été chez d'Hozier.

Il a voulu persuader qu'il s'était fait conduire à la Grève, et que là il avait renvoyé sa voiture.

Comme si on pouvait croire qu'accoutumé à aller à pied, et se trouvant dans la plus grande indigence, il eût pris une voiture sans une cause extraordinaire.

Il a porté l'impudeur, le 9 pluviôse, au point de contester qu'il connût Charles d'Hozier.

Cette dénégation démontre qu'il n'achetait des poudres que pour faciliter l'exécution du complot formé pour mettre tout en combustion en France.

Il en fallait pour l'emploi des armes que s'étaient procurées les conjurés,

Il en fallait peut-être encore pour une nouvelle machine infernale dont le témoin Dujardin a parlé, et sur l'existence ou non existence de laquelle il est impossible d'avoir des idées fixes.

Lenoble proteste de son innocence.

Il prétend n'avoir été dans la maison d'Hozié, que pour solliciter une place dans la banque d'intervention ; mais cette banque n'a jamais existé qu'en projet.

Cette allégation mensongère ne peut que prouver de plus en plus qu'il est réellement un des hommes de la conspiration.

#### COSTER SAINT-VICTOR.

Il était au mois de janvier 1791, dans le huitième régiment de chasseurs à cheval.

Il a déserté au mois d'août suivant : tout porte à croire qu'il a servi avec les émigrés.

Il a fini par se jeter dans la chouannerie.

Il a servi sous Delbé, Charette, Puisaye et la Prévalaye.

Il a commandé dans le pays de Vitré.

On prétend qu'il y resta après la première pacification pour maintenir la disposition des esprits, et préparer une seconde insurrection.

Il paraît que c'est là qu'il reçut un brevet de chevalier de Saint-Louis, daté d'Edimbourg, 15 juin 1796, signé Charles-Philippe, et plus bas, par le comte de la Chapelle, pour M. le maréchal, duc de Broglie, et en son absence par ordre de Monsieur.

En l'an 5, il fut traduit devant un conseil de guerre, établi à Saint-Brieuc, à raison de désertion, fabrication de faux passe-ports, et de rébellion à la loi.

Il fut déclaré convaincu de désertion ; il ne fut pas de rébellion ni de fabrication de faux passe-ports : et attendu la remise de la peine prononcée par une disposition formelle de loi, il fut ordonné qu'il serait tenu de joindre le dépôt des militaires à Nancy, pour y suivre la destination qui lui serait donnée par le commandant de la force armée de cette place.

On avait trouvé sur lui, lors de son arrestation, des pistolets et un stylet : on y avait aussi trouvé un ruban moiré ponceau, sans doute préparé pour porter la croix.

Il fut ordonné que ces objets demeureraient au greffe du conseil de guerre.

Il trouva à Avranches le moyen d'échapper aux gendarmes qui le conduisaient.



Il fit valoir auprès du ci-devant comte d'Artois, qui prenait alors la qualité de lieutenant-général du royaume de France au nom de Louis XVIII, les services qu'il avait rendus, et les dangers auxquels il avait été exposé, et il obtint au mois de Juin 1798 *le brevet de colonel, chef de division, dans l'armée catholique et royale, provinces de Bretagne et Bas-Maine, pour prendre rang en ladite qualité du premier Juillet 1796, parmi les colonels, chefs de division de la dite armée, et en jouir aux mêmes titres, honneurs, droits, prerogatives et appointements.*

Il a servi dans la dernière guerre des chouans.

Il a avoué avoir profité de l'amnistie après la pacification générale.

Il était à Paris à l'époque du 3 nivôse an 9.

Il y voyait Limoëlan, Joyaut, Soyer (Saint-Réjant) et autres initiés dans le complot.

Une chose bien singulière, c'est que Bourmont qui paraissait alors vouloir servir la police, l'avait indiqué pour faire rechercher et arrêter Limoëlan.

C'est qu'il lui fut même remis un mandat à cet effet, et qu'aussi-tôt l'arrestation de François Carbon, le 28 nivôse, il s'empessa d'aller prévenir Saint-Réjant, et que ne l'ayant pas

trouvé, il donna pour lui un billet à la veuve Jourdan, en l'invitant de lui recommander de le brûler dès qu'il l'aurait lu.

On conçoit que d'après cette conduite il devait se cacher et tâcher de saisir une occasion favorable pour fuir.

Les préventions résultantes de l'instruction le firent mettre en accusation le vingt trois ventôse an 9.

Ordonnance de prise de corps a été délivrée le même jour contre lui.

Le vingt-cinq dudit mois de ventôse elle lui a été notifiée rue neuve Saint-Eustache, maison du Pérou, et elle a été aussi affichée à la principale porte d'entrée du tribunal criminel et aux principales portes d'entrée du palais de justice.

Cet homme lié en Angleterre avec les chefs et agents de la conspiration devait évidemment arriver avec eux en France.

Il a fait partie du second débarquement.

Il a été plusieurs fois chez la femme Denand, chez laquelle il avait logé à une autre époque.

Il a vu Rubin Lagrimaudière : il s'est réuni à Roger, auteur de la machine infernale.

Il a commandé un sabre au citoyen Juste,

marchand fourbisseur qui le lui a livré le dix-huit nivôse dernier.

Il a commandé au citoyen Genty, marchand tailleur, un frac et un pantalon de drap vert, bouton d'argent, un gillet en soie et un autre pantalon garni de tresses.

Il a commandé aussi une redingote de drap vert dragon, bouton d'argent et un charivary garni en peau.

Ces objets lui ont aussi été livrés, des quittances et des déclarations le prouvent.

On a d'ailleurs saisi chez Thibierge une malle qui contient des effets dont partie a été considérée comme lui appartenant.

On a trouvé chez Denand, depuis son arrestation, et son brevet de chevalier de Saint-Louis, et son brevet de colonel, ce qui prouve qu'il existait toujours des rapports entr'eux.

Lorsqu'on l'arrêta rue Xaintonge, le dix-neuf pluviôse, on le trouva logé avec Roger dit Loiseau, dans une chambre où avait couché Rubin de la Grimaudière.

Une des deux paires de pistolets qu'on y a saisies, était bien certainement à lui.

Conduit à la préfecture de police, interpellé de dire d'où il venait et avec qui il était venu à Paris, on n'a pu tirer de lui d'autres réponses

que celle qu'il ne voulait compromettre personne.

Le lendemain il a dit que ses effets avaient été déposés chez un marchand de vin rue du Bac.

Il a reconnu une partie des objets renfermés dans la malle saisie chez le nommé Thibierge, marchand de meubles et logeur en garni rue de Varennes.

Il a fait le même jour quelques aveux concordants avec tous les faits dont on vient de rendre compte.

Il a nié avoir vu à Paris au trois nivôse an 9, Saint-Réjant, Limoëlan et Bourmont.

Il a dit n'avoir jamais connu Lahaye - Saint-Hilaire.

Il a tâché de colorer sa démarche chez la femme Jourdan.

Il a prétendu qu'il n'avait aucun logement stable, aimant mieux en changer chaque jour que de compromettre personne.

Il est convenu, le dix-huit ventôse, qu'il avait connu Roger et son frère pendant les guerres de Bretagne.

Il a refusé d'indiquer le lieu où il l'avait retrouvé à Paris.

La fille Jourdan , appelée pour rendre hommage à la vérité, l'a reconnu devant le magistrat chargé de l'instruction, et a dit que c'était de lui dont elle avait parlé dans sa déclaration à la préfecture de police, lors des recherches faites contre les auteurs et complices de l'attentat du trois nivôse; et dans sa déclaration devant le directeur du jury.

Que c'était lui qui avait été vingt-trois ou vingt-quatre jours après la détonation de la machine infernale, chez sa mère pour y demander Soyer (Saint-Réjant.)

Que sa mère avait répondu que Soyer était absent;

Qu'il lui avait observé que François était arrêté, et qu'il fallait faire sauver Soyer, son ami, dont le vrai nom était Saint-Réjant;

Que François était capable de tout dire.

Elle a ajouté que Coster Saint-Victor avait remis un billet à sa mère;

Qu'elle avait été avec lui rue du Mail;

Qu'ensuite elle avait été, avec sa mère, où logeait Soyer; que Soyer, après avoir lu l'écrit, avait frappé du pied, avait juré et pâli; qu'il avait reproché vivement d'avoir donné son adresse, et avait dit que Saint-Victor était un mouchard de la police.

Que Saint-Victor, dans la voiture, avait dit à sa mère : *Gardez-vous bien de dire que Soyer a logé chez vous. Au surplus, si on vous condamne à une amende, je la payerai. Je repasserai sous quelques jours, pour savoir ce qui aura été fait.*

Coster a fait de nouveaux efforts pour justifier sa démarche; mais toutes les nuances du crime sont restées.

### RUBIN LAGRIMAUDIÈRE.

Il a émigré.

Revenu en France, il s'est rangé sous les bannières des rebelles de l'Ouest.

Il a été officier sous de la Prévalaye.

Malgré son opinion, il a réclamé le bénéfice de la loi du 6 floréal an 10.

Le deuxième jour complémentaire an onze, le préfet du département d'Ile-et-Vilaine lui a donné un passeport pour venir à Paris, pour affaires particulières, sous la condition qu'il y resterait sous la surveillance du préfet de police, auquel il serait tenu de se présenter, à son arrivée.

Il a déposé ce passeport, le 3 vendémiaire



an douze , à la préfecture de police ; a déclaré être logé rue de l'Oseille , n°. 408 , et a demandé une passe , qui lui a été accordée pour deux mois.

Sa passe n'était pas renouvelée , et cependant il était encore à Paris , lorsque , le 18 pluviôse , au moment de l'explosion du coup de pistolet de Picot , de son arrestation et de celle de Mérille , ancien officier de rebelles , il frappe , en signe de reconnaissance , à un des carreaux de la boutique de Denand.

On l'arrête ;

On lui demande sa demeure ?

Sa réponse est qu'il n'en a point , qu'il loge tantôt d'un côté , tantôt de l'autre , et qu'il a des raisons pour ne point indiquer son domicile.

Conduit à la préfecture , sa réponse , sur le même point , est qu'il n'a pas encore de domicile à Paris , et qu'il arrive le jour même de Versailles.

On lui demande depuis quel temps il est à Versailles , et où il a logé ;

Il répond qu'il est parti il y a huit jours , et qu'il ne sait pas le nom de la rue où il a logé.

On lui fait observer le ridicule de sa réponse , il persiste.

On lui parle de ses effets ;

Il dit que , comptant partir , il les a renvoyés à Rennes.

On veut savoir s'il connaît la femme Denand ;

Sa réponse est affirmative.

Il dit même qu'il a bu chez elle il y a quelques jours.

On lui observe qu'il ne paraît pas être un homme de cabaret.

Il dit qu'il a été rarement chez la femme Denand.

On lui demande pourquoi il y a frappé à un carreau en signe de reconnaissance ?

Il répond que c'était pour prévenir qu'il allait monter dans une petite chambre où il avait coutume d'entrer.

Interpellé de déclarer s'il connaît Charles d'Hozier ;

Il dit qu'il le connaît depuis le mois de vendémiaire dernier ;

Qu'il a été recommandé au frère d'Hozier à raison d'une banque d'intervention ;

Il convient avoir couché chez Charles d'Hozier en arrivant à Paris , et dit que c'est chez lui qu'on lui a indiqué la maison où il a logé rue de l'Oseille.

Il n'eût pas certainement descendu chez

Charles d'Hozier, s'il ne l'eût pas connu dans l'Ouest, et s'il n'eût pas été instruit de ses dispositions.

On le presse pour savoir où il a couché la veille ?

Il ne parle plus de Versailles ; il dit que c'est son secret ; qu'il ne peut le confier ; qu'il a logé dans une maison garnie.

Il avait couché chez un nommé Marchal, marchand épicier, rue Xaintonge, dont l'adresse s'est trouvée dans les papiers de Denand.

Il y avait logé trois jours, sous le nom de Dumesnil. La preuve en fut acquise le lendemain, lorsqu'on arrêta, dans la même chambre, Roger dit Loiseau, et Coster Saint-Victor. On y trouva son portefeuille.

Elle fut confirmée par son propre aveu, le 26 ventôse dernier.

Les rapports de Rubin de la Grimaudière, avec ces deux hommes, achèvent de donner la mesure de sa moralité.

Ils concourent aussi fortement que la fréquentation de la maison Denand, et la nature de ses réponses, à démontrer qu'il est du nombre des conjurés.

### *DEVILLE, dit TAMERLAN.*

Il a pris successivement les divers noms de Tamerlan, Duroc et Tata.

Il avait, dans la Vendée, la qualité d'adjudant-général, sous les ordres de Sépeaux.

Après la première pacification, il prit parti dans la chouannerie.

On prétend qu'il fut chef de plusieurs expéditions de brigandage, notamment de la bande qui effectua l'attaque de la diligence du Havre à Rouen, en l'an 8.

On dit que ce fut lui qui coupa les traits des chevaux, qui donna l'ordre du pillage aux brigands qui lui étaient subordonnés, et qui partagea les objets volés, avec Raoul-Gaillard.

Etant passé en Angleterre, il se rapprocha de Georges Cadoudal, qu'il avait connu en Bretagne.

Il apprend lui-même qu'il obtint, après son arrivée à Londres, quatre schellings par jour, en qualité de chef de division ; le gouvernement anglais faisant payer aux chouans et rebelles un traitement en raison de leur grade.

Il déclare que ce traitement lui a été exac-

tement payé jusqu'à son départ, par un anglais chargé par le gouvernement de solder les Français à ses gages.

Pendant son séjour en Angleterre, il fréquentait habituellement Georges Cadoudal, Picot, Lebourgeois, Roger et plusieurs autres individus qui ont pris part à la conspiration.

En partant d'Angleterre, il reçut, de son aveu, 40 à 50 louis.

Il fit partie du deuxième débarquement à la falaise de Bévillie.

Arrivé à Paris, il fréquenta les autres conspirateurs.

Après la découverte du complot, il se cacha et parvint enfin à s'évader avec les frères Gaillard.

Il passa une nuit dans la forêt de Montmorency. Il échappa d'abord aux gendarmes qui étaient au poste du bac de Méry, ainsi qu'à la poursuite des habitants de Mériel et de l'île Adam.

Il se réfugia chez un particulier de la commune d'Andilly, qui cédant à un premier sentiment d'humanité, lui donna asyle, mais qui fit le lendemain une déclaration devant l'adjoint de la commune, pour satisfaire à la loi.

Après avoir dit qu'il n'avait ni passeport, ni papiers, il refusa de répondre aux interpellations qui lui furent faites; on trouva sur lui une paire de pistolets. Le capitaine de gendarmerie Manginot, étant survenu à la tête d'une patrouille, il déclara son nom, convint qu'il s'était enfui de Paris avec les frères Gaillard.

Il a été reconnu à la confrontation par Pierre-Jean Cadoudal, Lemercier, Picot, ainsi que par Monnier, qui l'a logé lors de son passage à Aumale, et par Dujardin, qui l'a soigné à Londres pendant une maladie.

Il paraît que l'une des valises que Charles d'Hozier a fait déposer chez la mère d'Éléonore Bédigié, lui appartenait. Cette valise contenait entre autres objets, un frac de drap vert, à boutons blancs, un pantalon galonné en argent, un gilet, des pierres de pistolet et des balles.

Il a nié que ces objets fussent à lui, mais en lui faisant essayer le frac, le pantalon et le gilet, il a été reconnu que ces vêtements allaient très-bien à sa taille.

Son plan de défense est indiqué par ses dénégations.



## ARMAND GAILLARD.

Il avait deux frères.

L'aîné, connu sous les noms de Raoul-Gaillard, Saint-Vincent, Houvel et Duval, a porté les armes dans la Vendée, sous les ordres de Sepeaux. Il se mêla ensuite parmi les chouans et les voleurs de diligence. On prétend qu'il était du nombre de ceux qui attaquèrent celle du Havre.

On dit qu'en l'an 8, il avait établi un dépôt de munitions de guerre chez Pierre Gaillard, son cousin, où il se rendait pour fondre les balles et fabriquer les cartouches dont il se servait.

Après la pacification, il passa en Angleterre avec ses deux frères, et ils reçurent la solde que le gouvernement anglais accorde à ceux qui se dévouent à ses criminelles machinations.

Ce Raoul-Gaillard s'était rendu, par Hambourg, à Paris, dès le mois de juillet an 11. Il avait concouru à préparer les gîtes depuis la ferme de la Poterie jusqu'à Paris.

Il fréquenta les autres brigands à mesure qu'ils arrivèrent, et après la découverte de

la conspiration, il resta caché jusqu'au moment où les barrières de Paris furent ouvertes.

Armand prétend qu'étant parti en 1792, dans un bataillon de volontaires, où il servit vingt mois, il revint auprès de sa mère à Rouen, et fut employé dans la maison de commerce du citoyen Lecomte, pendant près de deux ans.

Il paraît qu'il ne fut point étranger aux brigandages des rebelles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir vendu, conjointement avec ses frères, la succession de leur père, et en avoir dissipé le prix, il passa avec son frère Raoul en Angleterre.

Il convient qu'ayant été placé dans le dépôt du régiment de la Chatre, il reçut d'abord un schelling (neuf sols) et ensuite trois schellings par jour.

Il fut du nombre des brigands qui débarquèrent aux pieds de la falaise de Bévillie, avec Pichegru.

En partant de Londres, il avait reçu des armes et 50 guinées.

Il se rendit à Paris, où il resta caché en attendant le signal, pour exécuter, avec ses complices, l'exécrable complot qui les avait amenés.

Dès que les barrières de Paris furent ouvertes, Raoul et Armand Gaillard sortirent avec Deville, dit Tamerlan, passèrent la nuit dans la forêt de Montmorency, et se présentèrent, le 10 germinal, sur les 3 heures de relevée, au bac de Méry, commune de Mériel, département de Seine-et-Oise, pour traverser la rivière d'Oise.

Le gendarme qui était de service à ce poste, leur ayant demandé leurs papiers, ils répondirent qu'ils n'en avaient pas. Le gendarme leur dit qu'ils ne passeraient pas, et les fit entrer dans la maison du bac. Ils demandèrent de l'eau-de-vie, et observèrent que si le citoyen Eloy était présent, il les ferait passer, parce qu'il les connaissait bien, les ayant vus plusieurs fois.

Après avoir vainement tenté de déterminer le gendarme à les laisser passer, ou à les laisser retourner sur leurs pas, ils profitèrent de l'ouverture d'une porte sur le derrière pour s'échapper. Le gendarme en saisit un au collet, mais les deux autres vinrent sur lui armés de pistolets, le forcèrent à lâcher prise, et ils se sauvèrent tous les trois du côté de la forêt.

Le gendarme cria au voleur et à l'assas-

sin, pour engager les citoyens à les poursuivre. A l'instant un grand nombre d'habitants de Mériel et de l'île Adam, armés de bâtons, de pierres et d'armes à feu, accoururent avec un zèle et un dévouement dignes des plus grands éloges; les trois brigands battirent en retraite et tirèrent plusieurs coups de pistolet, dont l'un aurait atteint le citoyen Cousin, de Mériel, si la balle n'eût frappé un bâton qu'il tenait dans ses mains.

Raoul-Gaillard, blessé par plusieurs coups de feu, fut le premier arrêté; il refusa de fournir aucune réponse précise aux questions qui lui furent faites par le juge de paix de l'île Adam.

Il fut transporté à l'hospice civil de Pontoise, où il est décédé le 13 germinal. Il résulte d'un procès-verbal du même jour, que son corps ayant été représenté à Louis Picot, à Jacques Verdet et à Catherine Monnot Osvalt, son épouse, ils l'ont tous reconnu.

A l'égard d'Armand Gaillard arrêté par les habitants de l'île Adam, on trouva sur lui une paire de pistolets de poche.

Interrogé par le juge de paix de l'île Adam, il dit être parti d'Angleterre, et être

venu à Paris depuis environ deux mois et demi, à l'invitation de son frère Raoul; mais il refusa de déclarer où il avait logé à Paris, et depuis quel temps il en était sorti.

Confronté avec Leclerc, cultivateur à Mousseau, commune de Saint-Omer, il a été reconnu pour être du nombre des 5 à 6 individus qui avaient fait rafraîchir leurs chevaux chez lui. Toute sa défense s'est bornée à nier qu'il eût participé à la conspiration.

### NOËL DUCORPS.

Noël Ducorps a été attaché long-temps au parti des rebelles.

Mallet lui a donné un brevet de lieutenant dans l'armée royale.

Il était en relation avec un nommé Rosay, d'Orléans, qui avait servi dans l'armée des rebelles; cet individu lui donna quinze louis, savoir : cinq pour lui et dix pour son frère.

Il connut Monnier à Rouen en 1793.

Il a logé chez lui à Aumale.

A l'époque où les conspirateurs arrivaient

d'Angleterre en France, il s'est attaché au service de Raoul Gaillard, dit Houvel, qui lui donnait trois livres par jour.

Il a été à Paris avec Boniface Colliaux, et a demeuré avec lui faubourg Saint-Denis.

Il alla ensuite demeurer rue de Varennes, chez Thibierge; il avait soin des chevaux d'Houvel et de Loyseau, dans une écurie située même rue.

Il a accompagné Houvel à Aumale.

C'est lui qui a conduit, d'Aumale à Paris, la fille Payen, pour aller dans la maison de Verdet, qui était un des refuges et des points de ralliement des conspirateurs.

Il avait apporté chez Monnier, à Aumale, une boîte à compartiments qui contenait des balles et des cartouches.

Il a soutenu, lors de son arrestation, qu'il ne venait pas de Paris, qu'il y avait deux jours qu'il était arrivé de chez sa mère, et qu'il devait partir le lendemain pour aller à Paris, chercher de l'ouvrage.

Il a ajouté qu'il était chargé de voyager pour un nommé Duchesne, marchand de pierres à fusil, demeurant à Blois, et les renseignements donnés par les autorités cons-



tituées , annoncent qu'il n'existe pas à Blois , de Duchesne , marchand de pierres à fusil.

Il a fini par avouer tous les faits dont il vient d'être rendu compte , et a dit pour sa défense , que c'était son frère qui l'avait engagé à servir le parti royaliste.

Qu'il lui avait annoncé que le projet de rétablir les Bourbons sur le trône , était d'accord avec Bonaparte.

Il a même poussé le ridicule jusqu'à dire , que quand il avait été arrêté , il croyait que Bonaparte l'était aussi.

#### *JOYAUT, dit VILLENEUVE.*

Il a servi parmi les chouans.

Il est depuis long-temps aide-de-camp de Georges Cadoudal , et paraît lui avoir voué un grand attachement.

Les démarches , les invitations d'une mère éplorée et d'une famille plongée dans la douleur , n'ont pu l'en séparer.

Il était à Paris , à l'époque du 3 nivôse ; il y voyait tous les hommes qui ont été accusés.

C'est lui qui avait contribué à déterminer la femme Guilloux à loger Saint-Rejant , qu'il allait voir souvent.

Il avait connu cette femme au Temple , où il avait été détenu.

Il a passé la nuit du trois au quatre nivôse chez elle , près de Saint-Rejant , avec Bourgeois , un médecin et un prêtre.

Il a été prévenu d'avoir aidé à emporter le deux nivôse , de la poudre qui était chez Saint-Rejant et une blouze bleue de charretier.

Il a été mis en accusation le 23 ventôse an 9.

Une ordonnance de prise-de-corps a été rendue contre lui le même jour.

Elle lui a été notifiée le 25 , à son domicile indiqué , rue d'Argenteuil , N.º 211.

Après s'être long-temps caché , il parvint à s'embarquer pour Jersey , et rejoignit en Angleterre son général , qui n'avait pas eu moins de peine que lui à s'y rendre.

Il a fait avec lui partie du premier débarquement.

Il a logé trois ou quatre jours en arrivant à Paris , chez Denand , marchand de vin , rue du Bac.

Il a logé avec lui quai de Chaillot et à Paris , rue de Carême-Prenant et rue du Puits-l'Hermitte , près le jardin des Plantes.

Ils étaient ensemble chez la fruitière, montagne Sainte-Genéviève.

Il en est parti avec Burban, après l'arrestation de Georges, pour loger chez Caron, parfumeur, rue du Four Saint-Germain, où il est resté dix jours.

Les recherches de la police l'ont forcé de fuir.

Il a choisi pour repaire, la maison de Dubuisson, où avaient logé beaucoup d'autres conjurés.

Le quatre germinal, cette maison fut investie par la force armée.

Il importe de faire connaître ce qui s'est passé.

Dubuisson, qui était à la fenêtre au moment où le commissaire de police arriva, s'est précipitamment retiré.

Il a fermé la porte d'entrée.

Des coups redoublés n'ont pu le déterminer à ouvrir.

Un serrurier a été appelé.

En entrant, on a saisi des effets qu'il a dit ne pas lui appartenir, et que son épouse, qui était sortie et qui rentra quelques minutes après, a dit avoir été apportés par une

femme qu'elle ne connaissait pas, pour un jeune homme, qui était resté chez elle, pendant environ deux heures.

Cette femme interpellée de déclarer si elle avait logé des individus, après plusieurs réponses négatives, est convenue qu'elle avait logé deux frères. Elle a dit ensuite qu'elle avait encore logé deux autres personnes.

Dubuisson interpellé, a déclaré qu'il n'avait logé personne; puis, qu'il avait donné asyle à deux individus. Pressé de dire la vérité, il a déclaré qu'il y avait un individu, qui logeait chez lui, mais que cet individu, dont il ne connaissait pas le nom, était sorti, et qu'il ne rentrerait que vers 8 heures du soir.

Cependant, tout annonçait que des personnes devaient être cachées dans cette maison. On fit toutes les perquisitions possibles. On tâcha de nouveau d'obtenir des aveux, mais ce fut infructueusement.

On allait se retirer, lorsque pour placer une sentinelle, on déranga une fontaine appliquée contre un mur.

On s'aperçut, à quelque mouvement, que la planche à laquelle cette fontaine était attachée, était mobile et laissait apercevoir une

ouverture d'environ soixante-quinze centimètres de haut, sur cinquante de large.

Le citoyen Paques, inspecteur général près le ministère du grand-juge, ayant passé sa main dans cette ouverture, se mit à crier : *Ils sont ici ! à moi, gendarmes ! je viens de toucher une jambe.*

Aussitôt les gendarmes se sont placés au-devant de cette ouverture, par laquelle on a vu le bras d'un homme qui tenait un pistolet.

C'était le bras de Joyaut.

Un gendarme donna un coup de pointe de sabre sur le poignet de Joyaut.

Plusieurs coups de pistolet ont été tirés dans la cache, sans que ceux qui y étaient parussent être blessés, ni disposés à se rendre.

On vit toujours, au contraire, reparaitre à l'ouverture le bras de Joyaut armé d'un pistolet ou d'un poignard.

On ignorait le nombre des individus qui pouvaient être retirés dans cette cache. On fit une réquisition au poste Saint Martin.

Le renfort arrivé, malgré les coups de pistolets tirés de nouveau, les coups de sabres et de baïonnettes lancés dans l'ouverture, la résistance fut longue.

Enfin, Joyaut, qui s'était si souvent présenté armé, annonça qu'il se rendait, mais dans l'instant, il lança un coup de poignard à un fusilier qui fut blessé à la main droite.

Cette action infâme ayant décidé à donner l'ordre d'aller chercher des pompiers, pour inonder les brigands, ils déclarèrent qu'ils n'entendaient plus résister.

Joyaut sortit le premier ; il avait sur lui deux pistolets et un poignard de fabrique anglaise.

Avec lui étaient Burban, également armé de pistolets et de poignard, et Datry, ex-chef de chouans.

On a trouvé dans la cache divers effets qui leur appartenaient, un pain de quatre livres, quatre bouteilles de vin, deux volailles et un jambon cuit.

Joyaut portait deux ceintures garnies de pièces d'or. Il avait aussi des cartouches à balles.

Interrogé, il a prétendu que c'était Datry qu'il avait rencontré, qui l'avait conduit chez Dubuisson, comme si, en sa qualité d'aide-de-camp de Georges, il ne connaissait pas tous les repaires des assassins.

Il était porteur d'un passeport anglais au



nom de Villeneuve, et de billets, de la banque d'Angleterre.

Devant le magistrat chargé de l'instruction, il a dit qu'il ne pouvait affirmer s'il était ou non à Paris au 5 nivôse.

Il est convenu d'avoir vu Saint-Réjant chez la femme Guilloux.

Il a été reconnu par la femme Verdet, et par la femme Denand.

Il l'a été également par la fruitière chez laquelle il a demeuré, Montagne-Sainte-Geneviève, et par sa fille.

Il l'a été par Caron et par une de ses filles de boutique.

Il l'a été par Lérissant, frère d'un ancien aide de camp de Georges, qu'il a attaché à la conspiration ;

Par Lérissant, qui a été partout où il était avec Georges ;

Par Lérissant, qu'il a envoyé porter dix louis à Versailles, à une ex-religieuse qui devait, sans doute, en faire emploi pour loger et nourrir les conjurés ;

Par Lérissant, qu'il a fait envoyer par Georges à Rennes pour porter trois cents louis à Lahaye St. Hilaire, dit Raoul, autre conjuré ;

Par Lérissant, qui, le 16 ventose, l'accompagnait boulevard Antoine, pour rencontrer une fille nommée Julie Bouvet, qu'il pensait pouvoir lui trouver une retraite assurée.

Ses démarches auprès du secrétaire de Moreau, les propositions qu'il l'a chargé de faire, sont connues.

Il avait remis une somme de onze mille et quelques cents livres à un banquier, qu'il a retirée.

Il a présenté au même banquier pour environ cent cinquante mille livres de lettres de change.

Ces fonds appartenaient bien constamment à la conspiration, dont il est un des principaux agents.

#### D A T R Y.

Il a été fourrier dans la marine française ; il a déserté et s'est rangé sous les drapeaux des émigrés.

Il a échappé à Quiberon, et a été fait officier à son retour en Angleterre.

Incorporé dans les volontaires du régiment de Royal émigrant de la Châtre, il a été en Portugal.

Licencié à la suite d'une révolte, il est rentré en France, et s'est jeté dans les chouans du Morbihan.

Il a été fait adjudant de division.

A la pacification, il s'est retiré à Rennes, où l'on prétend qu'il touchait du gouvernement britannique une somme de soixante francs par mois.

Il est passé, il y a environ deux ans, en Angleterre.

Ses liaisons avec Roger dit Loiseau, sont connues.

Il n'a jamais joué un rôle important parmi les révoltés, mais il passe pour être capable de tout par fanatisme d'opinion.

Il a été arrêté avec Burban et Joyaut chez Dubuisson, où la fille Hizay l'allait voir.

On sait quelle a été la résistance des Brigands.

Il avait logé avant chez Michelot, rue de Bussy.

C'était un logement préparé pour les conjurés, comme celui de Dubuisson.

Au ministère de la police il a dit ne pas avoir de domicile.

Il est convenu d'avoir servi sous Georges.

Il a dit avoir connu Burban et Joyaut à Rennes.

Il a dit qu'il y avait huit jours qu'il couchait chez Dubuisson.

Il a avoué que Burban lui avait fait toucher dans cette maison une fois six louis, et une autre fois cinquante louis.

Lorsqu'on lui en a demandé le motif, il a répondu que c'était une gratification dont on l'avait chargé pour lui.

Cette gratification était incontestablement le prix de son serment de fidélité à la conspiration.

Il a été reconnu par Michelot, sa femme, et sa fille, pour avoir logé chez eux.

C'est Spin qui l'y avait conduit, sans doute à l'invitation de Charles d'Hozier, qui l'avait d'abord placé chez Hizay, rue Neuve St. Nicolas.

Au moment de son arrestation, il savait que Joyaut et Burban étaient signalés comme étant du nombre de conspirateurs; on ne l'eût certainement pas trouvé avec eux, s'il n'eût pas été leur complice.

### BURBAN.

Il a servi dans les chouans sous le nom de Barco.

Il été attaché à l'état-major de Georges.

Il passe pour être féroce.

Lors des mouvements qui eurent lieu dans l'Ouest, au mois de septembre 1799, il se joignit à Joyaut et à Lahaye pour recruter.

Il est venu à Paris peu de temps après la journée du 3 nivôse.

La police, instruite de ses liaisons avec un nommé Piogé, le fit arrêter.

Le 16 messidor, il fut interrogé.

Il prétendit qu'il avait fui, parce qu'il avait été poursuivi comme tous les autres royalistes, lors de l'affaire du 3 nivôse, et on soutient au contraire, que c'est lui qui a voulu se servir de cette journée pour faire tourmenter ceux qui n'étaient pas de son opinion.

Il n'a pas dissimulé ses rapports avec Piogé, qui depuis a été prévenu de conspiration.

Interpellé de déclarer sa demeure, il a répondu qu'il ne restait jamais qu'un jour dans chaque hôtel, afin d'avoir plus de sûreté, et qu'il ne pouvait indiquer où il avait logé.

On avait trouvé sur lui une carte de sûreté au nom de Louis Martin; il soutint l'avoir achetée un louis.

Il avoua qu'il avait fabriqué le visa de la municipalité de Questamberg sur son passeport.

et qu'il avait contrefait son écriture autant qu'il avait pu.

Il fut envoyé à Bicêtre, et n'en sortit qu'environ un an après sous la condition qu'il se rendrait à Iffendich pour y vivre sous la surveillance du maire.

Il était à Rennes au mois de brumaire dernier, lorsque Georges Cadoudal envoya de Paris Lérissant le jeune, pour remettre trois cents louis à Lahaye-Saint-Hilaire, dit Raoul.

C'est lui-même, comme on l'a vu, qui l'a conduit au milieu de la nuit, à travers champs dans un petit village distant de Rennes d'environ une lieue, où était alors Lahaye-Saint-Hilaire.

L'attention qu'on avait eue de donner son adresse à Lérissant, prouve qu'il était instruit de la destination des fonds évidemment envoyés pour distribuer à des hommes à dévotion, qui devaient tâcher de déterminer des mouvements dans la Bretagne ou venir joindre les assassins.

Il n'a pas tardé à se mettre en route pour se rendre à Paris.

On l'a vu à Versailles chez l'ex-religieuse Brossard,

Chez l'ex-religieuse Brossard, où l'on a vu également Roger dit Loiseau, et Hervé.



Arrivé à Paris, il s'est empressé de voir Georges Cadoudal, Joyaut, et tous les anciens chefs de rebelles initiés dans la conspiration.

Il a logé trois jours sous le nom de la Serre, chez Verdet, rue du Puits l'Hermitte.

A la sollicitation de la femme Verdet, il a couché une nuit chez la demoiselle Mangeot, chez laquelle on a trouvé le sabre, le fusil et des effets de Georges.

Il a logé avec Georges et Joyaut, pendant environ trois semaines, à la montagne Sainte-Généviève, maison de la fruitière.

Il y était lorsque la découverte de la conspiration fut publiée.

Il y était lorsque partout on s'occupait des conspirateurs.

Toujours inquiet, il ne manquait pas de demander à la fille de la fruitière lorsqu'elle rentrait, ce qu'on disait de nouveau.

Un jour elle lui répondit que le bruit public était que le coquin de Georges était parti en aide-de-camp.

Georges était présent; crainte de se déceler, ils ne se regardèrent même pas.

Joyaut ne fit non plus aucune observation.

Un autre jour elle lui dit qu'on annonçait que le coquin de Georges était sorti dans un cercueil.

Il répondit : Je voudrais bien être *sorti de même*.

Cette réponse qui était bien de nature à inspirer des soupçons, ne fit aucune impression sur la jeune personne, parce qu'on lui avait persuadé qu'il se cachait, ainsi que Georges et Joyaut à cause des dettes qu'ils avaient contractées, et aussi parce qu'ils avaient eu l'attention de changer de nom.

Georges et Joyaut qui étaient présents se gardèrent bien encore de faire aucune réflexion.

Ils eurent tous trois la même prudence lorsqu'un jour la mère de cette jeune personne rentrait chez elle après avoir entendu parler dans différents endroits de la conspiration, leur dit avec l'expresssion réelle de la douleur.....

*Oh mon dieu? vous ne savez pas! on dit que ce malheureux Georges veut nous faire tous périr; si je savais où il est, je le ferais prendre.*

Burban était encore chez cette fruitière avec Georges et Joyaut le 18 ventôse.

C'est lui qui devait monter dans le cabriolet avec Georges Cadoudal.

C'est lui qui, probablement, devait le conduire dans un endroit préparé.

Pensant bien qu'il serait obligé d'abandonner au premier moment le logement de la montagne Sainte-Généviève, il avait été chez le citoyen Caron, connu d'un de ses parents, et l'avait déterminé à le recevoir avec un de ses amis.

Aussitôt la nouvelle de l'arrestation de Georges, il s'y rendit avec Joyaut.

Ils y restèrent dix jours.

Le 30 pluviôse, un agent voulut l'arrêter dans cette maison, mais il lui donna un coup de poignard dans le bras, et s'évada.

Le fil qui avait conduit chez Caron, devait faciliter les moyens d'en trouver un autre pour arriver au repaire où il s'était retiré avec Joyaut.

Des renseignements conduisirent rue Jean-Robert, n°. 24, au domicile de Dubuisson.

On sait ce qui s'est passé avant de pouvoir arrêter les conjurés qui s'y étaient retranchés.

Burban y a été saisi armé de deux pistolets et d'un poignard pareil à celui de Joyaut.

Interrogé au ministère de la police, il n'a pu disconvenir qu'il connaissait Datry arrêté avec lui.

Il n'a pas voulu dire où il avait logé en arrivant à Paris.

Il n'a pas voulu convenir qu'il connaissait Caron.

Il a refusé de déclarer qui lui avait donné l'adresse de Georges.

Il a dit qu'il ne voulait point associer d'autres malheureux à son sort.

Devant le magistrat chargé de l'instruction, il a été reconnu par la fruitière et sa fille.

Il l'a été par la fille Hizay, par Caron, et par une de ses filles de boutique; il l'a été par Dubuisson et sa femme.

A l'entendre, s'il est venu à Paris, c'est parce qu'il était menacé d'être arrêté dans son pays.

Et s'il a vu Georges, c'est simplement parce qu'il lui est très-attaché.

#### LEMERCIER.

Lemercier a servi dans le parti de la chouannerie en l'an 5.

A l'époque de l'amnistie, il a déposé les armes.

Quand la chouannerie s'est formée de nouveau, il y est rentré; il a encore déposé les armes à la seconde pacification, et a travaillé

à Grand Champ dans l'administration municipale, pendant l'espace de dix-huit mois.

Il a ensuite repris ses liaisons avec les chefs des rebelles. Il convient lui-même que Georges lui a donné 24 fr., et que pendant trois mois de suite, il a été payé par deux de ses agents Guillemotte et le Thiais.

Au mois de mai de l'an 1802, il a passé en Angleterre avec environ vingt-cinq individus, parmi lesquels étaient Cadudal, Jean Lelan, et Jean Louis.

Arrivé à Southampton, des prêtres français et des émigrés lui ont procuré des logements.

Il a reçu par jour deux schelings qui lui ont été payés des deniers du gouvernement britannique.

Il a reçu l'ordre de repartir pour la France ; on l'a embarqué avec sept autres compagnons de voyage. Il convient qu'on lui a donné trente-six louis, et qu'on lui a remis une paire de pistolets et des cartouches à balles.

Arrivé à terre, il a été conduit, avec ses compagnons de voyage, par Lemaire à la ferme de la Poterie; il y est resté quinze jours. Plusieurs de ses compagnons sont partis pour Paris. Un guide est venu les chercher. Il s'est

arrêté à peu de distance ; il a encore séjourné quelque temps.

Il a vu dans les différents séjours quelques chefs du parti de Georges ; il a reçu dix louis d'un habitant des environs d'Aumale.

Il a été chez Monnier à Aumale, y est resté vingt-quatre heures ; on lui a fait faire un habit d'uniforme vert.

Il a été à Gaille-Fontaine, chez la veuve Lesueur ; y est resté à-peu-près un mois avec Louis Ducorps, et a ensuite été conduit dans un autre endroit, où il a séjourné quelque temps.

Là se sont réunis Louis Ducorps, Lelan, Cadudal, et Pierre Jean ; ils se sont avancés vers le département de l'Orne ; ils ont passé au Pont-de-l'Arche, et ont continué ensemble leur route.

Ils ont marché de nuit par des chemins de traverse, et ont couché dans les bois.

Louis Ducorps les a quittés aux environs de Conches. La nuit du 13 au 14 ventôse, ils ont couché chez Bourdon, où ils s'étaient fait conduire par Jobey.

La nuit du 14 au 15 chez Morin.

La nuit du 15 au 16 chez la Sifletière.

Le 16 au soir on les a conduits dans le



moulin de Lecomte , et de-là , sur le chemin de Saint-Evrout.

Ils ont continué leur route jusqu'au près de Rennes.

Ils ont couché le 24 à Loisel.

La nuit du 25 au 26 , ils ont pris la route de Saint-Aubin-du-Cormier.

La gendarmerie était à leur recherche ; Lemercier a été arrêté dans la commune de Mézières ; il a fait usage de ses armes , et a blessé le gendarme qui était à sa poursuite. On a trouvé sur lui une bourse contenant trente-deux louis en or.

Dans ses interrogatoires , il est convenu de tous ces faits ; il a déclaré qu'il allait vers Paris ; mais qu'ayant entendu dire que le complot était découvert , il avait dirigé sa route vers la Bretagne.

Il a dit que le complot consistait à renverser le Gouvernement actuel , et à placer Louis XVIII sur le trône.

Cet homme accoutumé à marcher parmi les guides de Georges , ne s'était pas embarqué sans connaître toute la conspiration ; il venait pour la servir.

CADUDAL.

Il est de la même commune et de la même famille que Georges.

Il a servi dans la chouannerie ; il était capitaine.

Il a passé , il y a environ deux ans , en Angleterre ; il y recevait deux schellings par jour , et au bout de quelque temps , on lui donna quatre louis pour son habillement.

Après être resté près de deux ans à Romsey , il a reçu de Guillemote , l'ordre de se rendre à Londres avec lui , Lemercier , Lelan et Jean Louis.

Il séjourna à Londres environ vingt-quatre heures ; il eut ordre de partir sous la conduite de Jean-Marie , sur un bâtiment anglais. Il débarqua au pied de la falaise de Béville , au commencement du mois de décembre dernier.

Jean-Marie le conduisit aussi à la ferme de la Poterie , où il reçut six louis.

Il a suivi la même route que Lemercier , jusqu'à Aumale , où on lui a fait faire aussi un habit.

Là , il s'est séparé de Lemercier pour aller

à cinq lieues, dans un pays où il est resté avec Lelan environ un mois.

Il a ensuite rejoint Lemercier, et a fait route avec lui jusqu'au moment de son arrestation. Il a dit : qu'il n'était informé d'aucun complot ; qu'il n'avait jamais eu l'intention d'aller à Paris ; que sachant qu'on faisait des fouilles du côté d'Aumale, il avait cru devoir prendre la route de Bretagne.

#### L E L A N.

Il a servi dans les chouans.  
Il est parti avec Lemercier et Cadudal.  
Il a eu en Angleterre le même traitement qu'eux.

Il est revenu en France avec eux.  
A reçu comme eux de l'argent et des pistolets avant de s'embarquer.

Il a de plus reçu un poignard.  
Arrivé en France, il a suivi la même route que Cadudal ; il a fait les mêmes stations que lui.

Il a eu comme Lemercier et Cadudal, un habit à Aumale.

Il ne s'est séparé d'eux qu'au moment où la gendarmerie a arrêté Lemercier et Cadudal.

Il s'est échappé dans ce moment, et n'a été arrêté que le 27 ventôse au village de Nocher, canton de Saint-Aubin, chez Jamart.

On a trouvé sur lui les deux pistolets et le poignard qui lui avaient été donnés en Angleterre, avec onze cartouches.

Dans son premier interrogatoire, il a nié tous les faits.

Il a dit n'avoir jamais été en Angleterre, n'avoir connu ni Lemercier, ni Cadudal.

Il a fini par avouer devant le juge chargé de l'instruction, son voyage en Angleterre et une partie des faits dont on vient de rendre compte.

#### E K E N.

Il a porté les armes comme chouan.

Il a obtenu le grade de chef parmi les brigands.

A l'époque de la pacification, il a fait sa soumission personnelle aux lois de la République ; mais cette soumission n'était qu'apparente : il ne cessa de correspondre avec les rebelles qui étaient passés en Angleterre. De ce nombre, était un nommé Debar, ancien chef de chouans.

Il est revenu en France sur un navire anglais, fourni par l'amiral Cornwallis ; il est débarqué sur la côte de Saint-Quai , dans la nuit du 29 au 30 vendémiaire dernier.

L'objet de sa mission était de sonder l'esprit public du pays , de tâcher d'y relever le parti royaliste en ralliant les anciens chefs , de lever un contingent de 30 à 40 jeunes gens , qui se tiendraient prêts à marcher au premier signal, pour rejoindre à Paris d'autres jeunes gens qui devaient être provoqués par les mêmes moyens dans différents départements , et former une masse de 1500 hommes destinés à faire un coup de main et à assassiner le premier Consul.

Il était chargé de rendre compte de toutes les dispositions des forces maritimes et de terre , de répandre des écrits séditieux contre le premier Consul , et de provoquer la désertion des troupes.

Il était un des affidés de Georges , qui l'avait précédé en France avec plusieurs officiers qui s'étaient répandus dans différents départements et qui avaient la même mission.

Even soupa avec Debar et un autre de ses complices dans les premiers jours de brumaire , à Kauffret , chez le nommé l'Hostis Khor ,

maire de Maël-Pestivien. Il eut dans cette entrevue une conférence particulière , dans laquelle Debar lui donna la connaissance la plus détaillée de sa mission et de ses projets.

Un mois après, Even reçut de Debar une lettre pour lier entre eux un rendez-vous qui eut lieu à Trébivan , chez Lecas , cultivateur au village de Kmar.

Depuis , Debar lui écrivit deux autres lettres dont la dernière se reporte à la fin de frimaire , et a pour objet une correspondance en Angleterre. Il se plaint de n'avoir pas reçu de réponses.

Voici ce qui est relatif à cette correspondance : Debar avait déposé chez Penanster , demeurant dans la commune de Maël-Carbaix , un paquet contenant sa correspondance pour l'Angleterre , il s'agissait de le faire passer à sa destination. Penanster en chargea Even , son gendre , avec qui il était en rapport habituel pour cette espèce de mission. Even remit lui-même le paquet à un commissionnaire , qui fut chargé de le porter près les côtes , à l'entrepôt de la correspondance.

Even avait donné au même commissionnaire une lettre qu'il avait écrite et adressée à son beau-frère Penanster , à Southampton ; ce



Penanster était un ancien chef de chouans.

Le paquet de Debar et la lettre d'Even furent interceptés le 20 brumaire.

L'enveloppe portait pour inscription : *au Juste*, à Guernesey.

Le Juste est un surnom indicatif du chevalier Vossey, chef de chouans.

Sous l'enveloppe étaient cinq lettres.

La première, sans date, signée Debar, était adressée au ci-devant comte d'Artois ; elle est ainsi conçue :

« Monseigneur ,

En suivant, en Basse-Bretagne, l'objet de la mission qui m'a été confiée par le général Georges, je me trouve singulièrement gêné par les demandes qui m'ont été faites de la part de personnes sincèrement attachées à leur souverain légitime ; j'ose croire que le général Georges a reçu de son Altesse les instructions les plus étendues ; je ne sais où le prendre, et je crains bien que d'ici à quelque temps, je ne puisse recevoir de ses nouvelles : dans cette incertitude, je supplie votre Altesse royale de me faire passer, par la voie de M. le che-

valier de Vossey, à Guernesey, des renseignements sur la conduite que je dois tenir avec les officiers français. Plusieurs occupant des places de première ligne, ont montré le désir de servir les intérêts des princes français. Quelle réponse peut-on leur donner ? quelle assurance ? Veuillez bien, monseigneur, me tracer directement, ou par le canal du général G....., la conduite que je dois tenir dans l'occurrence que je viens de mettre sous les yeux de votre Altesse royale ; je vous prie de croire que dans tous les temps je mettrai tout le zèle et toute l'activité dont je suis capable pour me rendre utile à la cause de mon roi.

« J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, et un entier dévouement,

Monseigneur ,

votre très-humble et très-obéissant serviteur, signé Debar.

La deuxième, en date du 12 novembre 1803, était adressée au papa, (c'est Georges.)

La troisième, datée du 13 novembre, était adressée à *mistriss Daouenne*, à Jersey.

Et la quatrième, datée du 10 novembre 1803, était encore adressée au Juste.

Dans la lettre adressée à Penanster, Even

s'entretient des projets de Debar, qu'il désigne sous le nom de Gaspard. Il s'exprime en ces termes : J'ai vu notre parent Guillaume Gaspard ; il est bien portant, mais, je ne sais s'il est bien dans ses affaires ; avec peu de fonds, je crois qu'il a entrepris un trop grand commerce.

Even est convenu de tous ces faits dans ses divers interrogatoires. Il a également avoué qu'il n'avait instruit aucune autorité constituée, des projets de Debar dont il avait été le confident et dont il avait lui-même facilité les moyens d'exécution, en se chargeant de faire passer sa correspondance en Angleterre. Il est donc clair qu'il est lié avec les conspirateurs, et qu'il en fait partie.

#### M E R I L L E.

Il a figuré dans toutes les guerres civiles de l'Ouest.

Il était connu dans la chouannerie, sous le nom de Beauregard et de Bon B.....

Il a commandé, sous celui de Beauregard, une division, dans le canton de Vilaine, département de la Mayenne.

Il eut l'audace de faire, en 1796, l'écrit suivant :

#### *Au nom du Roi.*

« Je soussigné, reconnais avoir reçu de Louis Bernout, la somme de cent livres en numéraire pour les dîmes et impôts dus au Roi.

» Fait le 12 février 1796, l'an deuxième du règne de Louis XVIII. »

Après l'avoir signé, il a écrit plus bas :

« Il est enjoint à madame Douanel de lui tenir compte de cinquante livres. »

Il a également signé.

Lors de ces deux signatures, il a pris le surnom de Jean, et la qualité de capitaine. Il paraît qu'après la pacification, il a continué ses brigandages, et s'est mis à la tête d'une bande de voleurs de diligence, qui s'était formée tant dans le département de la Sarthe que dans celui de l'Orne.

On lui attribue dans ces départements, des actes dont l'idée glace d'horreur.

Un homme de cette nature devait présenter aux chefs et aux agents de la conspiration, une garantie inattaquable.

Il fut appelé, et se hâta de se rendre au poste que le crime lui assignait.

Il a été conduit chez Michelot, dont l'ap-

partement avait été loué et disposé pour recevoir des hommes tenant à la conspiration.

Il a été ensuite loger chez Dubuisson, dont l'appartement avait été loué et préparé dans la même intention.

Ces faits ne peuvent être contestés, puisqu'il a été reconnu par Michelot, sa femme et sa fille, et par Dubuisson et sa femme.

Il allait comme les autres conjurés prendre le mot d'ordre et savoir où en étaient les choses, lorsqu'il se présenta, le 18 pluviôse dernier, à la maison Denand, qui n'est que trop connue dans cette affaire.

On venait d'arrêter Picot qui avait fait feu, qui était porteur d'un poignard, et qui avait encore un pistolet armé à la main.

Pressé de dire ce qu'il voulait, il répondit qu'il cherchait un logement.

Cette réponse évasive ne pouvait que faire naître plus de soupçons.

On s'empara de lui, et on sentit qu'il avait dans sa manche quelque chose d'extraordinaire.

On visita, et on y trouva un poignard sans gaine.

On l'arrêta; questionné sur son nom, il déclara s'appeler Méréille.

Il soutint qu'il venait de Versailles où il avait couché.

On ne trouva sur lui qu'un passeport de l'an 5.

Interrogé à la police, on n'en tira aucun éclaircissement.

Il nia tout.

Il osa même soutenir qu'il n'avait pas servi avec les rebelles.

Ce n'est que le 26 ventôse dernier, qu'il est convenu que son vrai nom était Méréille, et qu'il avait été chef de légion de rebelles.

Il a prétendu alors que s'il avait quitté le lieu qu'il habitait ordinairement, ce n'était que parce qu'on avait prétendu qu'il était à la tête d'un corps armé d'environ sept cents hommes, et que les Chouans se levaient de nouveau.

Il a soutenu aussi, que le lendemain de son arrestation, il serait parti pour Bordeaux, où on lui avait promis une place, et que ses effets étaient chargés à la diligence pour le Mans, où il devait passer.

*TROCHE, père et fils.*

Troche fils, demeurant à Eu, s'est embar-



qué avec Lemaire pour l'Angleterre , vers la fin du mois de juillet dernier.

Il a été présenté par Lemaire à Georges , et il est revenu en France avec les conspirateurs qui faisaient partie du premier débarquement.

Son emploi était de leur montrer les chemins ; et c'est lui qui les a conduits à la ferme de la Poterie , qui était tenue par Détrimont , son cousin.

Il est resté , soit dans cette ferme , soit dans les environs , pour attendre les autres débarquements ; et c'est là qu'il a conduit les conspirateurs qui arrivaient.

Il mangeait avec eux ; il était chargé de leurs commissions.

Dans le cours de janvier , ils lui ont donné une lettre pour le capitaine Righ : il a été pour le rejoindre sur la côte ; mais ne l'ayant pas trouvé , il l'a remise à Lemaire , avec lequel il avait rendez-vous à Guillemecourt.

Lemaire s'est embarqué sur la fin de janvier , et devait ramener , le 6 ou le 7 février , un quatrième convoi , composé de vingt autres conspirateurs ; c'est Troche qui a conduit Lemaire sur la côte à l'époque de ce dernier voyage.

Troche fils était payé. Il est convenu de

tous ces faits ; il n'ignorait pas les projets des conspirateurs , puisque Lemaire lui avait dit qu'il était chargé d'établir une correspondance de France en Angleterre au profit du parti royaliste.

C'est Troche père qui , sur l'invitation de Lemaire , a envoyé son fils en Angleterre , et a fait le marché relatif au transport du bateau pêcheur sur lequel il s'est embarqué avec Lemaire.

Il a été voir à la ferme de la Poterie les conspirateurs ; il leur a porté des aliments ; il a dîné avec eux plusieurs fois.

Il a procuré à Georges , dans le village de Mancheville , près d'Eu , un pavillon dans lequel il a demeuré pendant plusieurs mois.

Georges lui avait dit que d'autres débarquements devaient avoir lieu , et l'avait engagé à préparer des logements pour les personnes qu'il attendait.

Troche père avait été impliqué précédemment dans un procès criminel au tribunal d'Amiens , pour avoir favorisé l'enlèvement de 1,500,000 liv. en or , qui avaient été enfouies dans la Falaise , et que les Anglais firent passer à Rouen , à un nommé Mallet , qui pre-

nait la qualité de *commandant en chef pour le roi* dans la Haute-Normandie.

Troche père et fils cherchent à faire entendre qu'ils ne connaissaient pas les desseins des conspirateurs qu'ils servaient avec tant de zèle.

*MONNIER et sa femme.*

De concert avec Louis Ducorps, qui demeurait chez eux à Aumale, ils ont facilité l'introduction furtive des conspirateurs dans le sein de la France.

Leur maison a servi de quatrième point de station.

C'est là que les conjurés se rendaient en venant de Preusseville, et c'est de là qu'ils partaient pour aller à Feuquières, chez Boniface Coliaux.

Louis Ducorps allait les chercher à Preusseville et les conduisait chez Monnier et sa femme; ils y arrivaient de nuit et en repartaient également de nuit le lendemain ou le surlendemain. Ils y étaient logés et nourris.

Cet arrangement a eu lieu pour les trois époques de débarquements.

Non-seulement Monnier a donné un asy

momentané aux conspirateurs qui ne faisaient que passer, mais il a reçu habituellement ceux qui ont resté quelque temps dans les environs, tels que Lemaire, Georges et Saint-Vincent; c'est ce qui résulte de la déclaration de Louis Ducorps, qui les menait à leurs différentes destinations.

Monnier a conduit lui-même à Feuquières les conspirateurs qui sont venus chez lui à la troisième époque.

Monnier a reçu de Troche père cent vingt bouteilles de vin destinées aux conspirateurs; il en a envoyé soixante chez Coliaux, les soixante autres sont restées chez lui. Cette dernière circonstance indique que Monnier et sa femme devaient encore recevoir des conspirateurs qui devaient composer des débarquements ultérieurs.

Monnier a fait conduire chez la nommée Coguichard, l'une de ses voisines, des chevaux que le défaut de place l'empêchait de garder chez lui. Il payait la dépense. Il recourait, pour cet objet, à l'entremise du nommé Gabriot, qui est décédé depuis l'instruction du procès.

Monnier et sa femme ont fait faire aussi, par un tailleur d'Aumale, les habits d'uni-

forme vert pour Jean Louis , pierre-Jean Cadudal , Lemercier et Lelan.

Ce n'était pas assez pour eux de donner asyle aux conspirateurs , leur maison a été aussi un dépôt d'armes et de poudre.

Après l'arrestation de Monnier et de sa femme , qui a eu lieu le 12 pluviôse , on a trouvé chez eux huit fusils , quatre baïonnettes ; on avait eu soin d'envelopper les batteries de fusils avec un jupon d'indienne , pour les cacher entre la chute et la distance des chevrons de la toiture d'une pièce pratiquée pour servir d'écurie.

On a aussi trouvé chez eux un paquet couvert d'un parchemin , contenant environ deux livres de poudre de fabrique anglaise ; un autre paquet contenant environ une livre de même poudre et deux autres petits sacs , contenant des balles et des cartouches.

Le tout était renfermé dans une boîte en bois recouverte d'un linge , portant pour inscription : *A M. Monnier , maitre de pension , à Aumale.*

Monnier avait pris la précaution de placer cette boîte sous un tas de cendres dans la cheminée , et dans un trou pratiqué dans la terre ; les fusils et les baïonnettes avaient été

portés par Lelan , Lemercier , Jean Louis et Pierre Jean.

La poudre avait été portée par Raoul-Gaillard. Monnier et sa femme avaient connaissance des brevets de capitaine et de lieutenant de l'armée royale qui avaient été expédiés à Louis Ducorps et à Noël Ducorps , au nom du roi , par le nommé Mallet.

Ces brevets ont été trouvés parmi les papiers saisis chez Monnier.

Les deux frères Ducorps étaient chez Monnier et sa femme au moment de leur arrestation.

Monnier était en relation avec Raoul et Armand Gaillard.

Raoul Gaillard vint chez lui , à Aumale , dans le cours du mois de ventôse an 11. C'était l'époque où il s'occupait du moyen de diriger la route et de préparer les gîtes des conspirateurs qui arriveraient d'Angleterre : il avait besoin d'un passeport pour circuler lui-même librement.

Monnier supposa que Raoul avait perdu son passeport , et il lui en fit délivrer un sous le nom d'Houvel par le maire d'Aumale ; le registre des passeports de la commune



d'Aumale le prouve ; on y lit ce qui suit :

Date du six ventôse,

« Rogatien Houvel, vivant de son revenu, demeurant en cette ville, chez le citoyen Monnier, maître de pension, rue Colleau, lequel a déclaré avoir perdu le passeport dont il était porteur, et obtenu le présent sur l'attestation des citoyens Monnier, maître de pension, et Loisel, marchand drapier, âgé de trente-quatre ans, taille de un mètre sept cens trente millimètres, cheveux et sourcils châtains-clairs, yeux bleus, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond, front bas, visage ovale, né à Rouen, allant à Paris et Calais. Ce qu'il a signé avec les témoins :

Signé, *R. Houvel, Monnier et Loisel* ».

La conduite de Monnier et de sa femme est la suite des relations qu'ils avaient depuis long-temps avec les ennemis du gouvernement.

Elle a été aussi déterminée par les espérances et par l'argent qu'ils ont reçu.

Ils connaissaient le citoyen Calonne, ex-officier de cavalerie, qui a logé Raoul Gailard et Mallet, et chez lequel on a trouvé des pièces qui établissent qu'il est sage de le surveiller.

Dans leurs premiers interrogatoires, ils ont soutenu qu'ils n'avaient reçu personne, qu'ils ne savaient pas ce qu'on voulait leur dire, et la femme Monnier a entretenu, avec la fille Payen leur domestique, une correspondance relative aux réponses que cette fille devait faire.

Dans une première lettre, elle s'exprime ainsi :

« Il faut avouer que tu as perdu la tête, assurément tu as fait des dépositions sur celles qu'on a dit que ton maître avait faites ? Restes-en là, tu n'as dû nommer personne, puisqu'il est vrai que tu ne les connais pas ; ce serait un mensonge que tu ferais, si tu disais qu'il y en a un qui se nomme Georges, ou Pierre, ou Philippe, ou Joseph, ou Larive. On t'a parlé d'un gros ; si on t'en parle et que l'on te demande si tu sais son nom, tu diras que non ; si on te demande s'il est jeune, tu diras que non, *au contraire, qu'il est vieux* ; en un mot, je te défends d'en reconnaître aucun : si on te fait de nouvelles questions, *dis toujours que tu ne sais pas, que tu n'as pas autre chose à dire que ce que tu as dit*. Si on te présentait ton maître, c'est alors que tu dirais que ce que tu as dit, c'est parce qu'on t'a dit

que ton maître l'avait dit, et que pour lors que tu as cru qu'il fallait dire comme lui, que tu n'y sens pas de finesse ». Sur-tout, par dessus tout, ne reconnais aucun d'eux, ni leur nom à aucun ; si on te questionne sur leurs noms, tu diras je ne les ai pas entendu nommer. Pour moi, jusqu'alors, j'ai dit que je n'avais jamais reçu personne chez moi. Je dirai toujours de même, que je n'en ai aucune connaissance, même que dans ce temps-là j'étais incommodée, et que j'étais souvent couchée ; on me dira que tu l'as avoué, je serai quitte de dire que tu es folle, et d'après, si on te demande s'il est vrai que j'ai été malade, tu pourras dire que cela est vrai.

Tout le surplus de cette lettre est une véritable leçon de dissimulation, pour empêcher que la vérité ne soit connue.

Elle finit par recommander expressément à cette fille de bien prendre garde avec qui elle cause, en lui observant qu'il y a des mouches.

La réponse de la fille Payen donna la mesure de sa soumission.

Voici de quelle manière elle s'exprime :

« Vous voulez que je dise que vous aviez été malade trois semaines. Je crains que l'on ne fasse des informations, et que cela ne se

trouve pas vrai. Cherchez autre chose. Si vous voulez que je le dise, dites-moi quelle maladie vous direz que vous aviez, pour que je dise la même chose ».

Dans sa réplique, la femme Monnier lui dit :

« Tu sais que dans le mois d'août, j'ai été malade ; que j'avais un lâchement de corps, que j'étais presque toujours couchée. Tu dis que tu as dit que tu ne montais pas dans la chambre, tu peux te dédire de cela. Je veux que tu ne reconnaises personne du tout, excepté Boniface, parce qu'il venait chez nous assez souvent, et cela ne fait rien ; mais, pour tous les autres, n'en reconnais aucun. Si on questionne ta sœur, elle dira qu'elle était chez sa mère pendant ce temps-là ; qu'elle n'a jamais vu personne pendant qu'elle a travaillé chez moi ».

Ce n'est qu'à la fin de l'instruction, que Monnier et sa femme ont avoué qu'ils avaient reçu deux fois des voyageurs, qui leur avaient été amenés par Louis Ducorps.

Ils ont prétendu, pour tâcher d'atténuer leurs torts, que c'était Louis Ducorps, en pension chez eux, qui leur avait amené des personnes, sans leur dire ce qu'elles étaient réellement ;

Qu'il leur avait seulement dit que c'étaient des émigrés, qui prenaient des précautions pour se cacher.

Comme si les armes, la poudre, et le nombre des individus, ne démontraient pas évidemment qu'il s'agissait de toute autre chose que de cacher des émigrés.

*DENAND et sa femme.*

Denand et sa femme sont depuis long-temps en relation avec les conspirateurs.

Coster, dit Saint-Victor, trouva un asyle chez eux en l'an 9.

La conspiration qui fait l'objet du procès actuel devait rassembler les hommes qui y trempaient; et la maison de Denand s'est ouverte aux conspirateurs.

C'est là qu'ils ont trouvé un refuge et un local pour tenir leurs conciliabules habituels; c'est là qu'ils ont trouvé tous les services dont ils avaient besoin.

Georges a demeuré chez eux quatre jours, dans le commencement de vendémiaire dernier.

Coster Saint-Victor est venu chez eux plu-

sieurs fois dans le mois de brumaire; il y a couché quelques nuits.

Roger dit Loiseau, y a demeuré pendant un mois entier; et il n'en est sorti que pour aller loger avec Coster Saint-Victor, rue Xaintonge, n°. 49, où ils ont été arrêtés.

Denand et sa femme leur ont fourni du vin dans ce nouveau domicile; c'est ce qui résulte d'une note écrite sur une lettre datée du 18 nivôse, et ainsi conçue :

*25 bouteilles de vin, rue Xaintonge, n°. 49.*

La femme Denand convient même y avoir été voir Loiseau.

Desol, sous le nom de Desroches, a été amené par Charles d'Hozier chez Denand et sa femme, et il y a logé pendant une quinzaine de jours.

Noël Ducorps a été nourri chez eux pendant le même espace de temps.

C'est dans une chambre au premier que les conspirateurs se réunissaient chez eux.

Pour n'être pas aperçus, ils évitaient de passer par la boutique; ils entraient par l'allée.

Ils y venaient avec des pistolets et des poignards. C'est un point de fait qui résulte de



la scène qui a eu lieu le 18 pluviôse , au moment de la perquisition faite chez Denand.

Ce n'était pas assez de loger les conspirateurs , et de leur fournir un local pour leurs réunions journalières.

Il fallait encore placer dans les environs leurs chevaux et leurs voitures. Denand et sa femme se chargèrent de ce soin.

Ils louèrent , rue du Bac , deux écuries pour les chevaux d'Houvel et de Loiseau ; ils procurèrent à Noël Ducorps un logement rue de Varennes , chez Thibierge , tapissier.

Ils déposèrent , même rue , dans une autre maison , un cabriolet qui appartenait aux conspirateurs.

Ils se chargèrent encore de dépôt et de transports d'effets.

Il s'est trouvé dans leur maison un paquet qui appartenait à Noël Ducorps.

Ils avaient fait porter , dans son logement , une malle contenant des effets qui appartenaient à des conjurés.

La malle s'est trouvée chez Ducorps , et les clefs chez Denand.

Peut-on croire que tant de services ayent été rendus par Denand et sa femme , sans avoir

l'intention de favoriser le plan des conspirateurs ?

Peut-on le croire , quand on rassemble une foule d'autres faits , qui annoncent les liaisons et les confidences les plus intimes ?

La femme Denand avait le portrait de Coster Saint-Victor.

Elle avait sur elle , au moment de son arrestation , une pièce d'argent qui , par le signe qu'elle porte , paraît un moyen de ralliement. La femme Denand la cachait soigneusement dans un doigt de son gant , et on en a trouvé une semblable sur Picot.

La femme Denand était chargée de recevoir des fonds pour Desol : on a saisi chez elle un livre , dont une note annonce qu'elle a touché pour lui vingt-trois doubles louis.

Elle inscrivait sur un registre les dépenses personnelles de Loiseau et de Houvel. Sur ce registre , Loiseau est désigné sous le nom de Julie ; Houvel , sous celui de Rosalie.

Pourquoi cette interposition mystérieuse de noms ?

Les contradictions et les mensonges de Denand et de sa femme viennent encore jeter un grand jour sur leur culpabilité.

Denand avait dit , dans son interrogatoire ,

qu'une chambre au second, qui servait d'asyle aux conspirateurs, était louée à une dame qui était à la campagne dans le moment.

La femme Denand a dit que cette chambre était tenue par elle et par son mari.

Denand avait dit que des chemises et des gants d'homme qu'on avait trouyés dans une commode de cette chambre ne lui appartenaient pas, et qu'il ne savait comment ils y étaient. La femme Denand a dit qu'ils appartenaient à son mari.

Sur une autre pièce au second dans laquelle a logé Loiseau, mêmes contradictions entre le mari et la femme.

La dernière version de la femme, n'est elle-même qu'un tissu de mensonges évidents.

Elle dit qu'en Vendémiaire cet appartement cessa d'être occupé par une dame Rambourg qui s'en alla en laissant ses meubles pour prix des loyers qu'elle devait, et qu'ensuite elle l'avait loué pour une dame Malingre à un individu qui lui paya cinq cents livres pour deux termes de loyer et pour le prix des meubles, et qui, un mois après, au lieu de lui présenter la dame Malingre, lui amena Loiseau.

Mais qu'était et qu'est devenue la dame Rambourg ?

Denand et sa femme ne l'ont pas dit. Qu'était cette dame Malingre ? même silence. Quel est l'individu qui avait loué pour elle, et qui a amené Loiseau ? même mystère.

Denand et sa femme étaient en relations habituelles avec Charles d'Hozier ; il allait souvent chez eux ; il y parlait aux conspirateurs, et la femme Denand allait le voir rue St.-Antoine et lui fournissait du vin dans ce logement.

Les faits multipliés qui sont personnels à Denand et à sa femme, les services journaliers qu'ils ont rendus aux conspirateurs, leur intimité avec eux, la retraite et le lieu de réunion qu'ils leur ont fournis, leurs contradictions et leurs mensonges prouvent qu'ils sont agents et complices.

#### *VERDET et sa femme.*

Verdet et sa femme ont été rangés dans la même classe que Denand et sa femme.

C'est chez eux que les principaux personnages de la conspiration ont trouvé un asyle.

C'est là que se tenaient les conciliabules.

Il paraît que depuis l'an quatre Verdet et sa femme étaient liés avec Raoul Gaillard dit St.-Vincent.

Dans le mois de Fructidor dernier, Verdet et sa femme, de concert avec lui, ont quitté leur appartement rue des Écouffes, et ont été habiter une maison isolée, rue du Puits de l'Hermitte.

Des meubles furent achetés pour garnir cette maison ; le loyer fut payé d'avance pour deux termes, depuis le 1 Vendémiaire an 12 jusqu'au 1 Germinal suivant : l'argent fut fourni par Raoul.

Vers le 7 de Nivôse dernier, Raoul alla visiter les appartements qui avaient été préparés ; et à cette époque, il amena dans la maison Georges et Armand Polignac ; quelques jours après arriva Picot, qui apporta les porte-manteaux de Georges et de Polignac ; Picot passait pour le domestique de Georges.

Ils y restèrent huit à dix jours ; ils s'en allèrent et ne revinrent que vers le 10 pluviôse.

Dans les différentes époques de leur séjour, ils y furent visités par plusieurs des conspirateurs, notamment par Pichegru, par Villeneuve et par Rivière.

Pichegru y coucha deux nuits dans la chambre que Georges occupait et qu'il lui céda.

Villeneuve y coucha aussi quelques nuits.

Burban y a également couché trois nuits.

Verdet et sa femme étaient aussi chargés de la nourriture des conspirateurs.

Georges et Armand Polignac donnaient trente-six livres par mois pour la location de leur appartement.

Les conspirateurs avaient pris des noms supposés :

Raoul, prenait le nom de Roblot ;

Georges, celui de Couturier ;

Polignac, celui d'Armand ;

Picot, celui de Joseph ;

Pichegru, celui de Charles ;

Burban, celui de Delasère ;

Villeneuve et Rivière conservèrent leurs noms.

La femme Verdet a engagé la fille Mangeot à recevoir chez elle Burban ; elle a été le voir dans ce domicile, avec Raoul et son mari. Ils y ont déjeuné.

C'est elle qui a apporté deux ceinturons chez la fille Mangeot, chez laquelle Raoul avait porté un sabre et une carabine chargée qui appartenait à Georges.

Le 19 pluviôse, elle fut chargée par les conspirateurs qui venaient chez elle, de porter



à Bouvet de Lozier, le billet de Gaillard, dont les termes ont été rapportés.

Elle fut arrêtée au moment où elle entrait dans la maison.

Les conspirateurs réfugiés chez elle l'attendaient ; elle ne revint pas ; son absence leur donna l'allarme ; ils s'en allèrent de sa maison, la nuit du 19 au 20.

Tous les faits qui viennent d'être énoncés, sont le résultat des aveux de Verdet et de sa femme, consignés dans leurs différents interrogatoires ; et ces aveux sont confirmés par les confrontations qui ont eu lieu avec Pichgru, Armand Polignac, Georges et Picot.

Verdet et sa femme ignoraient-ils les intentions des conspirateurs ? N'est-ce pas, au contraire, dans le dessein de les favoriser, qu'ils leur ont donné retraite, et qu'ils leur ont fourni tout ce dont ils avaient besoin ?

Plusieurs circonstances s'élèvent encore contre eux d'une manière fort grave.

Verdet et sa femme connaissaient depuis l'an 4, Raoul sous ce nom ; quand il a pris le nom de Roblot, en fructidor an 11, ce déguisement leur devait paraître suspect.

Au moment de son arrestation, la femme Verdet a dit qu'elle ne répondrait à aucune

question, de peur qu'il ne lui arrivât de plus grands malheurs.

Quand Verdet et sa femme ont été interrogés, pourquoi se sont-ils obstinés à désigner Raoul Gaillard sous le nom de Roblot, et à cacher son véritable nom ?

On a trouvé chez Verdet et sa femme, près de 2,000 francs, tant en argent qu'en or.

N'est-il pas évident que cette somme leur avait été donnée par les conspirateurs, à titre de récompense ? surtout, quand d'un côté on voit que Verdet n'avait qu'un traitement de 1600 fr. pour son ménage, composé de lui, de sa femme et de deux enfants ; et que d'un autre côté, le mari et la femme ont été en contradiction perpétuelle sur l'origine de cet argent ; suivant le mari, son frère lui avait donné 1200 fr. ; suivant la femme, il ne lui avait donné que 400 francs.

On a trouvé dans l'appartement de la femme, de la poudre, des cartouches, des balles.

Dans le jardin on a trouvé, enfouis dans la terre, des cartouches à balles, et une composition d'artifice qui étaient liées ensemble,

et qui paraissaient destinées à faire une explosion.

Dans le puits trois paires de bottes, qui, par leurs dimensions, ont paru appartenir à Georges et à Picot.

La femme Verdet a été présente à la rédaction d'un bail qui a été fait d'une maison sise à Aubonne, et cette maison était destinée à servir aussi d'asyle aux conspirateurs.

La femme Verdet avait avec Raoul des rapports d'intimité qui ne permettent pas de douter qu'elle n'eût son secret, et qu'elle ne se soit rendue agente de la conspiration.

Verdet, dans son premier interrogatoire, n'indique pas sa demeure rue du Puits-l'Hermitte; mais bien rue des Écouffes, quoiqu'il eût quitté ce domicile depuis plus de quatre mois.

Verdet et sa femme n'ont avoué qu'à la fin de l'instruction, que Georges, Polignac et Picot étaient encore chez eux le 19 pluviôse; ils avaient toujours soutenu qu'ils en étaient sortis plusieurs jours auparavant.

Ce mensonge avait été imaginé pour appuyer un autre relatif à la lettre que la femme Verdet fut chargée de porter à Bouvet de Lozier; elle avait dit qu'elle lui avait

été donnée par Roblot qu'elle avait rencontré dans le quartier de la rue Saint-Sauveur; et dans la réalité elle lui avait été remise par les conspirateurs qui logeaient chez elle. Ce fait résulte du contexte du billet, et de l'attention qu'ils ont eue de quitter cette maison la nuit du 19 au 20, lorsqu'ils ont vu que la femme Verdet ne rentrait plus chez elle, et qu'ils ont craint qu'elle ne fût arrêtée.

#### S P I N.

Les conspirateurs, pour faire réussir leurs complots, avaient besoin de trouver à Paris des retraites où ils pussent tout-à-la-fois combiner entr'eux les moyens d'exécution et se soustraire à l'activité de la Police.

Charles d'Hozier fut leur agent; et il choisit Spin pour remplir ses vues.

Spin, fidèle à la mission qui lui fut donnée, se chargea non-seulement de chercher des logements pour les conspirateurs, mais encore d'y pratiquer des caches qui leur donnassent l'espérance d'échapper aux perquisitions les plus exactes.

Dans le mois de fructidor, il fit louer un logement rue de Carême-Prenant, n.° 21,

par la femme Dubuisson, qu'il présenta lui-même sous le faux nom de la dame Berry. Cet appartement fut meublé; et c'est là que logèrent plusieurs conjurés, notamment Georges et Villeneuve.

Il en fit louer un autre rue de Bussy, par Michelot et par sa femme, qu'il présenta également lui-même. Dans cet appartement, logèrent Charles-d'Hozier et d'autres individus. Michelot et sa femme les servirent.

Enfin, c'est lui qui a déterminé Dubuisson et sa femme à recevoir chez eux, rue Jean-Robert, les conspirateurs qui leur seraient présentés par d'Hozier.

C'est dans cet appartement qu'ont logé les deux Polignac et Derivière; c'est là qu'ont été trouvés Villeneuve, Burban et Detry.

Spin a eu plusieurs conférences avec Charles d'Hozier dans ce logement, et il y a vu plusieurs fois les conspirateurs qui s'y réfugiaient.

Dans chacun de ces logements, il y avait une cache que Spin avait pratiquée lui-même. Pour être sûr du secret, il avait eu soin de n'employer aucune main étrangère; menuiserie, maçonnerie, serrurerie, il s'était chargé de tout.

Spin avait pris pour lui, dans sa maison, la même précaution que pour les conspirateurs,

dans les logements qu'il leur avait procurés. C'est dans cette cache qu'il a été arrêté le 5 germinal.

Ces faits sont le résultat de l'instruction; et Spin, écrasé par l'évidence, en a fait l'aveu dans ses divers interrogatoires.

Il soutient n'avoir pas cru servir des conspirateurs.

#### *DUBUISSON et sa femme.*

Ils ont aussi été les agents des conspirateurs.

Leur maison en a été le refuge. C'est là que les uns se retiraient; c'est là que les autres venaient les visiter; c'est là qu'il s'établissait un point de correspondance pour communiquer entr'eux.

Ils ont vu construire dans une des pièces de leur domicile, une cache, qui avait pour objet de soustraire les conspirateurs aux recherches de la police.

C'est dans cette cache qu'ont été arrêtés, le 4 germinal dernier, Villeneuve, Detry et Burban, dont l'un était dans la maison depuis quinze jours; les deux autres, depuis cinq à six jours.



Les conspirateurs se succédaient dans cette maison.

Merille et Hervé, sous le nom de Major, y sont entrés le 11 nivôse, et ils y sont restés environ dix jours. Charles d'Hozier y a passé quelques nuits.

Ils ont été remplacés par les deux Polignac et Derivière qui passaient tous trois pour frères sous le nom de Roger, et qui y sont restés une quinzaine de jours. Cette maison a servi d'asyle à un autre individu dont l'instruction n'a pu apprendre le nom.

D'autres conspirateurs, Georges notamment, sont venus voir dans cette maison ceux qui s'y cachaient. La fille Hizay et la fille Bédigié y sont également venues.

La femme Dubuisson s'est chargée, de la part des conspirateurs, de faire différentes démarches.

Elle a eu plusieurs rendez-vous à l'église de Saint-Nicolas avec la fille Hizay qu'elle avait reçue chez elle, et qui devait y venir voir Villeneuve, Datry et Burban, le soir du jour même où ils ont été arrêtés.

Tous ces faits résultent des aveux de Dubuisson et de sa femme, ainsi que des différents procès-verbaux de confrontation.

Le nombre des conspirateurs qui se sont succédé chez Dubuisson et sa femme, les visites fréquentes qu'ils y recevaient, les commissions mystérieuses qu'ils faisaient faire, tout imprime à leur conduite un caractère de culpabilité.

La loi du 9 ventôse, que Dubuisson lui-même a avoué connaître, l'aurait déterminé à dénoncer à la police les hommes auxquels il donnait retraite, s'il ne leur avait pas été dévoué sans réserve.

Ne trouve-t-on pas une nouvelle preuve de son zèle pour eux, dans le rôle qu'il a joué au moment où les agents de police se sont présentés chez lui? Il était en observation à sa fenêtre; il se retire et avertit lui-même Datry, Villeneuve et Burban: il les aide à se retirer dans leur cache. Ainsi c'est lui-même qui a préparé cette scène sanglante où trois brigands armés de pistolets et de poignards, ont lutté contre les braves qui les ont arrêtés, en ont blessé un grièvement, et ne se sont rendus que quand le développement d'une force supérieure leur a ôté tous moyens de résistance.

Ils ont soutenu pour leur justification qu'ils

avaient toujours pensé qu'ils ne recevaient que des personnes honnêtes.

### C A R O N.

Il est prévenu d'avoir pris part à la conspiration en recevant chez lui et en tenant caché dans son appartement Joyaut, dit Villeneuve, et Burban pendant dix jours, sans avoir fait à la police la déclaration prescrite par la loi du 9 ventôse dernier.

Il paraît que Burban était depuis long-temps connu de Caron, auquel il avait été présenté par un vicaire de Saint-Sulpice.

Dans les premiers jours de ventôse, Burban sollicita Caron de lui procurer un logement pour une ou deux personnes, et pour lui; il lui dit que, pour éviter les difficultés que l'on éprouvait souvent dans les hôtels garnis, ses camarades et lui préféreraient d'être logés chez des bourgeois; qu'ils avaient besoin d'une ou deux chambres; que si elles n'étaient pas garnies, ils achèteraient les meubles qui leur seraient nécessaires.

Caron promit de faire des recherches. N'ayant pas trouvé de logement, Burban le pria de le recevoir chez lui avec l'un de ses camarades, et ne lui laissant pas ignorer qu'il

s'agissait de sauver la vie à deux individus qui étaient poursuivis, il lui offrit même une somme de 8000 francs.

Il paraît que Caron hésita quelque temps à accorder ce qu'on lui demandait. D'une part il était retenu par la crainte du danger, et par les pressantes sollicitations de Françoise Souder, l'une de ses filles de boutique qui le conjurait les larmes aux yeux de ne point recevoir cet individu, et qui s'était même jetée à ses genoux pour l'en détourner; de l'autre, il était stimulé par l'appât du gain, et par l'intérêt qu'il prenait au sort des conspirateurs.

Quoi qu'il en soit, il donna sa parole à Burban; et le 18 ventôse au soir, peu d'instants après que la nouvelle de l'arrestation de Georges se fut répandue dans le quartier, Joyaut et Burban s'étant présentés chez lui, ils y furent reçus, et ils y restèrent cachés jusqu'au 29 du même mois, jour de l'arrestation de Caron.

De son aveu, ils ne lui dissimulèrent pas l'intérêt qu'ils prenaient à Georges. A l'instant où ils furent instruits de son arrestation, l'un d'eux ne put s'empêcher de dire que c'était un malheur.

Ce jour-là même, 29 ventôse, Burban et Joyaut chargèrent Caron de passer à l'hôtel des Ministres, rue de l'Université, pour s'informer auprès de la demoiselle Gasté, de l'adresse de la fille Bouvet; il y fut arrêté, et déguisa la vérité dans ses premières réponses : il supposa qu'il était allé chez la demoiselle Gasté, sur l'invitation de deux individus à lui inconnus, qui étaient venus acheter du rouge chez lui.

Cette dissimulation laissa le temps à Joyaut et à Burban, de se soustraire à la police, et de se procurer un autre asyle.

Caron a prétendu, dans ses réponses, qu'il ignorait que les individus logés chez lui, fussent du nombre des conspirateurs ; qu'il ignorait leur nom, du moins celui de Joyaut; qu'il avait formellement déclaré qu'il ne recevrait point Georges chez lui; qu'il ne les avait accueillis qu'après avoir consulté le vicaire de sa paroisse en qui il avait confiance ; qu'il avait même fait dire une messe aux Carmes, pour implorer les secours de l'Esprit saint sur la conduite qu'il devait tenir dans cette occurrence, et qu'après son arrestation, il avait donné à la police les renseignements au moyen

desquels Joyaut et Burban furent ensuite arrêtés rue Jean-Robert.

*GALLAIS et sa femme.*

Les recherches les plus actives étaient faites par la police pour découvrir la retraite de Charles d'Hozier.

Le dix Germinal, on le trouve dans une chambre au troisième, dépendante de la maison occupée par Gallais et sa femme rue St.-Martin, n.º 60.

Il y avait deux mois environ que Gallais et sa femme lui avaient donné asyle.

Dans le cours de l'instruction, ils ont déclaré qu'une dame Belon, courtière, avait amené chez eux une dame Denis et une autre pour voir un local qui était à louer ; que c'était avec la dame Denis qu'ils avaient traité.

Qu'elle avait acheté chez eux les meubles nécessaires pour ce local ; que quand il avait été arrangé, Charles d'Hozier y était venu, et qu'il avait payé le prix des meubles.

Ils ont ajouté qu'ils ne l'avaient connu que sous le nom de Saint-Martin ; qu'on leur avait annoncé qu'il était obligé de se cacher, parce qu'il avait des dettes, et que c'était le motif



qui les avait déterminés à ne faire aucune déclaration.

Il est difficile de croire que Gallais et sa femme ne savaient pas que l'homme auquel ils donnaient refuge, fût un des hommes inscrits sur la liste des brigands chargés par le ministère britannique, d'attenter aux jours du premier Consul.

C'est dans leurs propres réponses qu'existe la preuve de leur culpabilité.

Quand le commissaire de police leur a demandé s'ils n'avaient pas d'étrangers logés chez eux, ils ont répondu que non.

Ils ont laissé le commissaire monter dans un grenier, faire abattre un plafond pour pénétrer dans un endroit où l'on pouvait cacher quelqu'un, et parcourir toutes les chambres de la maison. Ce n'est enfin que lorsque le commissaire a trouvé Charles d'Hozier dans une chambre au troisième, qu'ils ont été obligés d'avouer qu'ils lui avaient donné asyle.

Ils avaient serré dans leurs propres armoires une partie des effets appartenants à Charles d'Hozier; ils avaient eu soin de n'en pas parler; on ne les découvrit que par suite de la perquisition faite dans leur domicile.

Ils ont prétendu que ce n'était qu'un acte pur d'officiosité.

Leur conduite et le silence qu'ils ont gardé depuis la loi du 9 ventôse, prouvent qu'ils étaient initiés dans la conspiration.

### FILLE HIZAY.

Son père est le toiseur ordinaire de Spin, entrepreneur de bâtimens.

C'est chez lui que Charles d'Hozier avait placé Detry.

Il paraît que c'est la cause première des relations de cette fille avec Charles d'Hozier et avec Detry, qui la jugèrent capable d'entrer dans le complot horrible formé contre la sûreté de l'État.

C'est elle qui, abusant de la misère de la veuve Lemoine, devenue femme Prilleux, lui proposa de louer une boutique sous son nom, sous la condition qu'elle serait libre de disposer des différentes chambres qui pourraient dépendre de la location, pour y placer des personnes de sa connaissance.

C'est réellement elle qui a loué, rue et montagne Sainte-Généviève, sous le nom de cette femme indigente, une boutique et une chambre haute.

Elle a fait, avec les deniers qui lui ont été fournis par les conspirateurs, les dépenses

nécessaires pour avoir quelques meubles et pour mettre la femme Prilleux en état d'ouvrir une boutique de fruitière.

Elle a eu l'attention de s'emparer de la clé de la chambre haute.

C'était pour assurer une retraite à Charles d'Hozier que la boutique et la chambre avaient été louées ; mais Charles d'Hozier a consenti ensuite à ce que la location fût pour le compte de Georges et de Joyaut, qui ont tout payé. Elle est restée chez la fruitière, à partir du moment où Georges, Joyaut et Burban y sont arrivés.

Elle connaissait les vrais noms de ces trois hommes.

Elle connaissait leurs relations avec Charles d'Hozier et avec d'autres conjurés, qui s'occupaient dans l'ombre des moyens d'ensanguanter la France.

Elle allait voir chez Dubuisson, Detry ex-chef des Chouans, qu'elle savait aussi s'être retiré dans ce repaire.

Elle était évidemment l'intermédiaire entre un grand nombre d'assassins.

Le jour de l'arrestation de Georges et de l'évasion de Joyaut et Burban, dont elle n'a pu ignorer la retraite, elle s'est occupée de

soustraire à la justice tout ce qui pouvait laisser des traces de leur séjour chez la femme Prilleux.

Instruite que la fille de cette fruitière s'était sauvée par ordre de Georges, au moment où il montait en cabriolet, et avait déposé chez un voisin, nommé Vigreux, un sac qu'il lui avait fait porter pour le placer dans sa voiture, elle s'est empressée d'aller le redemander. Elle l'a rapporté et l'a enfermé dans la cave de la fruitière. Le lendemain, elle l'a pris et l'a porté à ce qu'elle prétend, à Detry chez Dubuisson.

Ce sac, d'après la déclaration de Vigreux qui l'a ouvert, devait contenir environ six à sept cents ducats en or, avec des billets, et s'élève aujourd'hui la question de savoir qui a disposé de l'or et des billets.

Il est vrai que de forts soupçons se sont élevés sur une autre personne ; mais les préventions formées contre elle ne sont pas encore entièrement détruites.

Si on examine sa conduite depuis l'arrestation de Georges, on la voit toujours agissant pour la conspiration.

Elle va chez Dubuisson, où se sont retirés

Burban et Joyaut, et où tant d'autres ont trouvé asyle.

Crainte d'être trop remarquée, elle a des rendez-vous avec la femme Dubuisson dans une église.

Elle a prétendu, à la préfecture de police, que l'objet de ses rendez-vous était de faire venir Joyaut, Burban et Detry dans une maison où elle était, près des barrières, afin de les faire sauver par le jardin de Mousseaux.

Elle est convenue qu'elle avait été aussi voir Charles d'Hozier, chez Dubuisson; que Charles d'Hozier l'avait envoyée deux fois chez la fille Bedigié, qui demeure rue Coquillière, avec le citoyen Denis, et c'est chez la mère de cette fille qu'on a trouvé des armes et des effets que Charles d'Hozier y avait fait déposer.

Tous les faits qui caractérisent sa conduite sont irrévocablement fixés par l'instruction. Elle a été reconnue par la fruitière et par sa fille, par Dubuisson et par sa femme.

Questionnée pour savoir si elle n'avait pas entendu plusieurs fois Georges, Joyaut et Burban s'expliquer sur leur projet de subversion, elle a répondu d'un ton ironique, qu'au con-

traire elle avait entendu dire à Georges, qu'il fallait prier pour le premier consul, et qu'on serait bien à plaindre, s'il n'y était pas.

Lors de son arrestation, elle portait à son col un médaillon représentant d'un côté une croix faite en satin blanc, bordure noire, placée sur un fond de satin rose.

Derrière ce médaillon est écrit :

*Parcelles de la vraie croix  
Vénérées à la sainte chapelle  
de Paris, et dans la collégiale  
de Saint-Pierre à Lille.*

Au bas est une parcelle du roseau de N. S.

Après lui avoir représenté ce médaillon qu'elle a reconnu, on lui a demandé comment elle avait pu abandonner ses père et mère pour suivre trois hommes, auprès desquels elle paraissait avoir couché pendant trois semaines.

Elle a répondu qu'elle n'avait couché que pendant huit jours dans leur chambre; qu'avant elle couchait en bas près de la fruitière.

A elle demandé s'il y avait une séparation dans la chambre où logeaient Georges, Joyaut et Burban?

Elle a répondu, qu'il y avait une cloison, mais que la cloison ne fermait que par un rideau.



Et pour tâcher d'affaiblir l'idée qui se formait encore de son immoralité sous ce nouveau rapport, elle a dit qu'elle faisait coucher avec elle la fille de la fruitière, âgée de 15 ans.

N'est-il donc pas de la plus haute évidence que cette fille est aussi agente et complice des conspirateurs ?

De tous ces détails, il résulte, que Georges Cadoudal, Athanaze - Hyacinthe Bouvet de Lozier, François-Louis Rusillion, Etienne-François Rochelle, Armand-François-Héraclius Polignac, Jules-Armand-Auguste Polignac, Abraham-Charles-Augustin d'Hozier, Charles-François Derivière, Louis Ducorps, Louis Lérissant, Louis Picot, Victor Couchery, Henri-Odille-Pierre-Jean Rolland, Frédéric Lajolais, Jean-Victor Moreau, Pierre David, Michel Roger, Michel Hervé, Claude Le Noble, Jean-Baptiste Coster, Yves-Marie-Joseph Rubin-Lagrimaudière, Victor Deville, Armand Gaillard, Noël Ducorps, Aimé-Augustin-Alexis Joyaut, Nicolas Datry, Louis-Gabriel-Marie Burban, Guillaume-Lemercier, Pierre-Jean Cadudal, Jean Lelan, Joseph-Laurent Even, Jean Méric et Gaston Troche,

Sont prévenus de conspiration, tendante à troubler la République par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime.

Délit prévu par l'article six cent douze de la loi du trois brumaire an quatre.

Que Michel-Joseph-Pierre Troche, Pierre Monnier, Marie-Anne Colasse, femme de Pierre Monnier, Jean-Baptiste Denand, Sophie Duval, femme de Jean-Baptiste Denand, Jacques Verdet, Catherine-Mélanie Monot Osvalt, femme de Jacques Verdet, Pierre-Antoine Spin, et Marie-Michel Hizay,

Sont prévenus de complicité de ladite conspiration.

Délit prévu par l'article six cent douze de la loi du trois brumaire an quatre, et par l'article premier du titre trois de la seconde partie du Code pénal.

Que Pierre - Jean - Baptiste Dubuisson, Madeleine - Sophie Lambotte, femme Dubuisson, Marie-Antoine Caron, Simon-René Gallais, et Jeanne-Aimée-Françoise Guerard, femme Gallais,

Sont prévenus également de complicité de

ladite conspiration ; et en outre , d'avoir recelé des individus dénommés dans la liste des soixante désignés comme brigands , signée du grand-Juge , ministre de la justice , affichée et publiée par ses ordres.

Délits prévus par l'article six cent douze de la loi du trois brumaire an quatre , par l'article premier du titre trois de la seconde partie du code pénal , et par les articles premier , deux et trois de la loi du neuf ventôse an douze , relative aux recéleurs de Georges et autres brigands.

Ledit commissaire du Gouvernement , accusateur public , accuse chacun des sus-nommés , des délits à lui ci-dessus attribués.

Et Requier , qu'ils soient tous mis en jugement , pour être par le tribunal criminel et spécial de la Seine , prononcé ce qu'il appartiendra.

Fait au Parquet dudit tribunal , palais de justice , à Paris , le vingt - cinq Floréal an douze.

*Signé*, G É R A R D.

Certifié conforme.

*FRÉMYN*, Greffier.